Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

10ème Année — Jeudi, 16 Juillet 1891 — No 24

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance
THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 & 13, rue Buade, H.-V., Québec.

DES VERS DE VICTOR HUGO

Le *Rappel* publie avec fracas un morceau détaché du nouveau volume *Dieu*, que mettent en vente MM. Vacquerie et Lockroy, les exécuteurs des dernières volontés de Victor Hugo. C'est intitulé la Goutte d'Eau. De ce long morceau citons les trois passages principaux :

Remonte aux premiers jours de ton globe. Voilà
Une muraille ; elle est prodigieuse ; elle a
Dix mille pieds de haut, et de largeur dix lieues.
Falaise, alluvion, dans les profondeurs bleues
Ce haut boulevard monte, altier, froid, surprenant
Et d'une mer à l'autre il barre un continent.
Vaste géométrie, on dirait que l'équerre,
Assise par assise, a fait le mont calcaire,
Et que, forgeant l'espace, on ne sait quels marteaux
L'un sur l'autre ont cloué ses plans horizontaux.
L'escarpement à pic montre en bandes étroites,
Ses couches s'allongeant fermes, égales, droites,
Rides profondes, plis de ce front de la nuit.
Contre ce mur se heurte et flotte et roule et fuit
Ce que chaque saison pêle-mêle charrie.
Ce massif colossal de la maçonnerie
Terrible que construit et détruit l'élément
Semble un coffre de pierre immense, renfermant
Les archives d'une âpre et sombre catastrophe
Et tout un monde mort, ployé comme une étoffe
Avec ses fleurs, ses champs, ses rocs brisés ou nus
Et ses fourmillements de monstres inconnus.
Dans des milliers d'ans, ces pierres ruinées,
Ces moellons croulant seront les Pyrénées.
En attendant, vois : large, auguste, encombrant l'air,
Il est encor tout neuf, comme bâti d'hier ;
Rien n'ébrèche sa ligne entière et régulière ;
Et son sommet correct semble une seule pierre
Plate comme le toit d'un palais d'Orient.
Le matin et le soir, en se contrariant,
Font de cette muraille épouvantable et sombre
Tantôt un banc d'aurore et tantôt un bloc d'ombre.
Et fais attention à présent : l'air s'émeut ;
Voici que sur le haut du mur géant il pleut.

La pluie erre et s'en va, par le vent emportée ;
Mais une goutte d'eau sur le faîte est restée.

Le lendemain, la brume, humide et blanc rideau,
Revient. Il pleut encore. Une autre goutte d'eau
S'ajoute à la première. Et, sous cette rosée.
Une vasque s'ébauche, et la pierre est creusée.
Désormais sur ce point l'eau va s'obstiner. Vois,
Il pleut : et l'on entend comme une triste voix ;
Peut-être est-ce un démon sous la roche qui grince
De sentir l'eau plus forte et la pierre plus mince.
Il pleut, il pleut, il pleut. Janvier, livide et mort,
Passe avec l'ombre, il pleut ; la goutte tombe,
[mord
Et creuse ; avril arrive et rapporte la nue,
Il pleut. La goutte d'eau, féroce, continue.
Et la première assise est percée ; et déjà
La deuxième, qu'en vain le granit protégea,
Est atteinte ; et la goutte, implacable, acharnée,
Qui dépense le siècle aussi bien que l'année,
Revient et plonge, et troue, et mine, dur forêt,
Et le dedans du mont, formidable, apparaît
Zone à zone, et voilà que, là haut, l'aube éclaire,
La goutte étant sphérique, un bassin circulaire.
.....
Sur ce qui s'édifie et ce qui se détruit,
Laissons rouler du temps, du souffre et de la nuit.

Et maintenant regarde :

Un cirque, un hippodrome !
Un théâtre où Stamboul, Tyr, Memphis, Londres,
[Rome,
Avec leurs millions d'hommes pourraient s'asseoir.
Où Paris flotterait comme un essaim du soir !
Gavarnie !—un miracle ! un rêve !
Architectures
Sans constructeurs connus, sans noms, sans signa-
[tures,
Qui dans l'obscurité gardez votre secret,
Arches, temples qu'Aaron ou Moïse sacrait,
O champ clos de Tarquin où trois cent mille têtes
Fourmillaient, où l'Atlas hideux vidait ses bêtes,
Casbahs, at-meidans, tours, kremlins, rhamseïons
Où nous, spectres, venons, où nous nous asseyons,
Panthéons, parthénons, cathédrales qu'ont faites
De pauvres charpentiers aux âmes de prophètes,
Monts creusés en pagode où vivent des airains,
Aux plafonds monstrueux, sombres ciels souter-
[rains,
Cirques, stades, Elis, Thèbe, arène de Nîmes,
Noirs monuments, géants, témoins, grands ano-
[nymes
Vous n'êtes rien, palais, dômes, temples, tombeaux
Devant ce Colisée inouï du chaos !

Vois ; l'homme fait ici le bruit de l'éphémère.
C'est l'apparition, l'énigme, la chimère
Taillée à pans coupés et tirée au cordeau,
L'aube est sur le fronton comme un sacré bandeau,
Et cette énormité songe auguste et tranquille.
Morceau d'Olympe ; reste etrange d'une ville
De l'infini, qu'un être inconnu démembra ;
Cours des lions d'un vague et sinistre Alhambra ?
Gageure de Dédale et de Titan ; démence
Du compas ivre et roi dans la montagne immense ;
Stupeur du voyageur qui suspend son chemin ;
Exagération du monument humain.
.....
.....
Prends-tu pour des pantins et pour des jacquemarts
Orions, Sirius, Vesta, Saturne et Mars ?
Et la création est-elle une fontaine
A mécanique ainsi que la Samaritaine ?
As-tu donc peur de voir le monde aller tout seul ?
Faut-il que la forêt dise : Père, un tilleul !
Un chêne ! et maintenant donnez-moi de la mousse
Pour que le bruit du vent dans mes antres s'émous-
[se !
Quoi ! cet échange vaste et saint d'attraction,
Ce flux et ce reflux de la création
Qui jette dehors l'être et sans fin le résorbe,
L'univers, ne peut-il rouler, cercle, flamme, orbe,
Sans que la terreur crie : Il nous faut des étais !
Sans que l'homme, appelant à l'aide Teutatès,
Irmensul, Bhagâvan, Chromos, Théos, échine
Un travailleur divin à tourner la machine ?
Fais ce rêve, homme ! et marche où l'erreur te
[conduit.
Quant à moi qui suis l'ombre et qui vais dans la
[nuit,
Je n'accepterais pas, pour faire des prodiges,
Pour creuser un puits sombre et l'emplir de ver
[tiges
Pour soulever un monde, effroyable fardeau,
L'échange de ton Dieu contre ma goutte d'eau.

La voix se tut.

Alors je relevai la tête :

—Mais cette goutte d'eau, criai-je, qui l'a faite ?

Et vous, pauvre poète *lockroisé* et *vacquerisé* sur vos vieux jours, qui vous avait fait ? Mais ce n'est pas une goutte d'eau, c'est une goutte de vitriol qui avait lézardé votre génie.

Car l'enthousiasme de MM. Vacquerie et Lockroy n'y fera rien. Ces vers de la décadence hugotique, sont — malgré quelques éclaircies où reparaît l'artiste inspiré de jadis—d'un grotesque amusant Essayez plutôt de lire tout ce ramassis de rimes coeasses, et jugez.

Néanmoins, c'est cela qui pétrifie d'admiration M. Philippe Gille du *Figaro*.

LA SANTE DU PREMIER MINISTRE

La rumeur circule que les amis de l'honorable M. Mercier auraient reçu de mauvaises nouvelles de l'état de santé du premier ministre en Europe.

On ajoute que ce serait là le mobile principal du départ soudain de M. Préfontaine pour l'Europe.

LE LIEUTENANT GIROUARD

Nous lisons dans la *Minerve* :

" Le succès étonnant que le lieutenant Girouard, gradué du collège de Kingston, vient d'obtenir, en Angleterre, dans son étude de la défense des côtes anglaises, donnera tout probablement un élan nouveau à ceux des nôtres qui se sentent des aptitudes spéciales pour faire leur marque dans le génie militaire. Il n'y a pas de science plus compliquée que celle-là, ni qui soit poussée plus loin.

" Lorsque chacune des grandes nations militaires de l'Europe, cherche par tous les moyens possibles à perfectionner ses attaques pour l'attaque et la défense, mettant les meilleurs esprits à profit, ce n'est pas une intelligence ordinaire qui peut attirer l'attention des autorités supérieures en cette matière.

" Cependant notre jeune compatriote, à la gloire de son pays, à l'honneur de l'institution qui l'a formé et aussi à la réalisation complète des vœux qu'a pu faire notre populaire député de Jacques-Cartier. M. Girouard, pour ce brillant officier, son fils, a mérité des éloges d'autorités telles que le journal l'*Engineering* et ses officiers supérieurs.

" L'*Engineering* lui consacre tout un article de fond où les plans, cartes, aperçus et raisons du système de M. Girouard sont étudiés en détails. Ce journal déclare, en toute franchise, que jamais jusqu'aujourd'hui une étude militaire aussi précise et aussi complète en ce genre n'a été présentée au public d'Angleterre.

" Le plan du jeune officier, s'il est exécuté, sera une innovation dans la tactique de la défense côtière. Au lieu de se borner à attacher la plus grande importance à la flotte comme moyen de défense, il appliquerait les ressources consacrées à cette fin, à la construction d'un réseau de chemins de fer sur les côtes. On y gagnerait ainsi plus de promptitude à rencontrer l'ennemi prêt à faire une descente ; les communications entre les forts seraient plus rapides et l'artillerie serait plus vite transportée. Ce qui soutient surtout ce plan, c'est la précision parfaite et l'énorme portée des canons modernes.

" En somme, l'*Engineering* ne comprend pas que l'on n'ait pas plus sérieusement pensé à cela avant ce jour. Il termine en félicitant notre compatriote sur le mérite d'un travail si bien appuyé de solides raisons, travail, dit-il, qui se recommande à l'attention de tous. "

CONVENTUM

A la villa Mastai

Hier soir, sur la gracieuse invitation de M. Ph. Landry, à la villa Mastaï, les élèves qui finissaient leurs cours en 1866, se sont réunis pour célébrer le 25ième anniversaire de leur sortie de collège. Depuis vingt-cinq ans les élèves de cette classe se sont réunis deux fois, en 1876, au presbytère de la jeune Lorette et en 1881 à la villa Mastaï.

Les noms des élèves finissant en 1866, étaient A. Papineau, Théophile Houde, Louis Sansfaçon, Charles Gingras, Georges Côté, Philippe Landry, N. LeVasseur, Elzéar Déry, Octave Simard, Ernest Audet, Wilbrod Myrand, Wilbrod Couture, F. X. Gosselin et Guillaume Giroux.

Voici l'état civil de chacun d'eux :

A. Papineau, prêtre, séminaire de Québec ;

Théophile Houde, prêtre, curé de St-Magloire et ensuite de St-Aubert ;

Ernest Audet, prêtre, séminaire de Québec ;

Louis Sansfaçon, prêtre, curé aux Grondines, et en ce moment vicaire à St-Joseph de la Beauce.

Georges Côté, prêtre, vicaire à la Basilique et aujourdhui curé de Ste Croix.

Wilbrod Couture, prêtre préfet des études, au collège de Rimouski, et maintenant curé à Hawkesbury, dans le district d'Ottawa.

Octave Simard, prêtre, curé de Rimouski ;

F. X. Gosselin vicaire à Saint-Roch de Québec, puis curé à Saint-Joseph de la Beauce.

Guillaume Giroux, prêtre, curé de St-Ambroise.

Elzéar Déry, avocat, recorder de la ville de Québec.

Charles Gingras, médecin pratiquant à Québec.

Wilfrid Mayrand, médecin, pratiquant aux Grondines.

Philippe Landry, agronome, ancien député, commandeur de l'ordre de St-Grégoire, aide-de camp d'honneur de Son Excellence Lord Stanley de Preston, gouverneur-général du Canada, propriétaire de l'asile d'aliénés, à Beauport.

N. Levasseur, journaliste, officier d'Etat-major du 9e bataillen, secrétaire de la cham de commerce, inspecteur du gaz, à Québec, etc.

Total, 14, dont neuf prêtres, un avocat dans la magistrature, deux médecins, un agronome et politicien et un journaliste.

Ils étaient sept internes et sept externes à la sortie.

Sur ce nombre quatre sont décédés.

Ce sont les Rvds A. Papineau, E. Audet, Théophile Houde et Octave Simard.

Il reste donc cinq prêtres et cinq laïques.

La réunion a été charmante et M. Landry a fait les honneur de sa villa d'une manière tout à fait princière.

M. Rameau de Saint-Père de l'Académie, française, qui compte tant d'amis au Canada, vient de perdre son fils unique âgé de dix-huit ans.

Notre directeur a reçu hier une lettre de faire part lui communiquant cette triste nouvelle.

Tous les canadiens sympathiseront du fond du cœur avec ce fidèle ami de notre pays dans la cruelle épreuve qui le frappe.

M. ARTHUR VINCELETTE

Nous apprenons avec le plus vif chagrin que M. Arthur Vincelette, fils de M. Clément Vincelette, surintendant de l'asile de Beauport, est décédé hier soir, chez son père, à l'âge de 37 ans.

Il a succombé à la consomption.

Ses funérailles auront lieu lundi, à l'église St-Roch, à 9 heures ; le cortège quittera l'asile à 8 heures et demi.

Le défunt était membre du Tiers-Ordre. Il faisait aussi partie du Cercle Catholique de Québec.

Nous offrons aux parents éprouvés nos plus sympathiques condoléances.

QUEL PETRIN !

On lit dans la *Presse :*

Des renseignements positifs nous mandent de Paris que M. Mercier a réussi à obtenir une avance relativement minime sur son emprunt de $10,000,000. Il paie 4 p. c. apparemment, mais en réalité 6 p. c. par l'escompte énorme qu'on lui charge.

La mission de M. Mercier a pu lui rapporter une quantité exagérée de ferblanteries exotiques, mais pour la province, elle a été un fiasco sans précédent.

De fait, M. Mercier est parti pour emprunter à 3½ p. c., il revient avec du 6, c'est-à-dire qu'il a mis la province de Québec au nombre de ces pays si besogneux qu'ils empruntent à n'importe quel taux.

Les honneurs conférés à M. Mercier vont nous coûter bien cher !

Les journaux officieux, de leur côté, publient une dépêche de Londres, dans laquelle il est dit que M. Mercier a contracté en France un emprunt temporaire de $4,000,000.

Encore des emprunts temporaires.

Quatre millions de piastres, disons à 4 0/0, cela fait $160,000 d'intérêt par année.

Et $160,000 ajouté au déficit courant, cela fait environ $700,000 de déficit en perspective.

Comment sortirons-nous de ce pétrin ?

Dieu le sait.

ECLATANTE GUERISON

Madame Adam Cloutier, née Célina Chartrand, de N.-D. de Grâce, diocèse de Montréal, se rendait à Ste-Anne de Beaupré, lundi dernier, le 6 courant, faisant partie du pèlerinage présidé par le Très-Rév. P. Beaudry, Provincial des Clercs de St. Viateur. Elle était accompagnée de son époux et de l'un de ses fils.

Il y a deux ans cette dame fut victime d'un accident de voiture qui, à la suite de complications, amena chez elle la paralysie complète des jambes et des pieds, à tel point que sept médecins de Montréal, dans trois différentes consultations, déclarèrent le mal incurable. Pour démontrer l'état d'insensibilité des jambes et des pieds, les médecins ont été jusqu'à y enfoncer des épingles de la pointe à la tête, sans que la patiente ressentît la moindre douleur. Aussi, depuis deux ans, a-t-elle constamment gardé le lit ne pouvant faire le moindre mouvement des jambes ou des pieds.

Mettant toute sa confiance en la Bonne Ste. Anne, Mme Cloutier voulut venir lui demander sa guérison dans son sanctuaire béni de Beaupré.

A l'aide de deux béquilles, non pour marcher, car elle ne pouvait remuer ni jambes ni pieds, mais seulement pour pouvoir se tenir debout, elle fut *glissée* au balustre par son mari et son fils, et put ainsi appuyée sur eux et ses béquilles recevoir debout la sainte communion. Immédiatement après elle fut transportée devant la statue miraculeuse.

A peine avait-elle prié quelques instants, qu'elle sentit la vie revenir dans ses membres paralysés, laissa tomber ses béquilles, priant son mari d'aller les déposer aux pieds de la statue. Elle était guérie !

Mme Cloutier put alors s'agenouiller pour remercier sa protectrice et parcourir les quatorze chapelles de la Basilique, priant à genoux à chaque autel. Elle se rendit ensuite à la source située devant l'ancienne église, et finalement alla en personne, donner au parloir du couvent, à l'un des P. Rédemptoristes sa déclaration solennelle attestant le prodige, en présence de son mari, de son fils, et du Rév. M. Jos. Nap. Maréchal, son propre curé.

Les executions a l'electricite

New-York. 8.—Le gouverneur Hill, de l'Etat de New-York a déclaré hier, au cours d'une entrevue, que l'électricité était définitivement établie comme mode d'exécution dans cet état et qu'il approuvait pleinement la nouvelle institution.

LES INSCRIPTIONS DE LA BASILIQUE

Voici les inscriptions qui ont été placées récemment, en lettres d'or, dans certaines parties de la Basilque.

Au-dessus de la porte d'entrée intérieure, côté de la rue Buade :

Religieux qui ont desservi la cure de Québec

RÉCOLLETS

RR. PP. Denis Jamay, 1615-1620-22.
Jean d'Olbeau, 1616-17-18-20.
Jos. le Caron, 1617-18-24-25-26-29.
Guillaume Galleron, 1622-24.
Jean Jos. de la Roche d'Aillon, 1625-26.

JÉSUITES

RR. PP. Paul le jeune, 1632-39.
Barthelemy Vimont, 1639-45.
Jérôme Lalemant, 1645-50.
Paul Ragneneau, 1650-53.
Frs. Le Mercier, 1653-56.
Jean de Quen, 1656-57-58-59.

SULPICIEN

L'abbé Gabriel de Queylus de Thubière dé Lévy, 1657.

Au-dessus de la porte d'entrée intérieure, côté du séminaire :

CURÉS DE QUÉBEC

L'abbé Jean Torcapel, 1659-60.
H. de Bernières, Ier titulaire, 1660-72-73-87.
Louis Ange des Maizerets, 1672-1675.
Frs. Dupré, 1687-1707.
Pierre Pocquet, 1707-1711.
Thomas Thiboult, 1711-1724.
Etienne Pierre Boullard, 1724-33.
Bertrand de la Tour, 1733-34.
Jean Lyon de St-Ferréol, 1734-37.
Charles Plante, curé d'office, 1737-44.
André Joseph Maturin Jacquereau, curé d'office, 1744-48.
Siméon le Bensais curé d'office, 1748-49.
L'abbé Jean Félix Richer, M. E. 1749-68.
F. X. Latour Dézéri, curé d'office, 1768-39
Bernard Sylvestre Dosque, 1769-74.
Louis Beaumont, vicaire desservant, 1774-75.
Augustin David Hubert, 1775-92.
Jos. Oct. Plessis, 1792-1806.
Ls Jos. Desjardins, curé d'office, 1806-07.
André Doucet, 1807-14.
Jos. Signay, 1814-33.
Chs Frs Baillargeon, 1833-50.
Louis Proulx, 1850-51.
Jos. Auclair, 1851-87.
F. X. Faguy, 1888.

Sur le premier pilier du côté du séminaire:

EVÊQUES DE QUEBEC

DOMINATION FRANÇAISE

Mgr Frs. de Montmorency-Laval, 1658-88.
Jean-Baptiste de St-Valier, 1688-1727.
Louis-Frs. Duplessis de Mornay, 1727-33.
Pierre Herman Dosquet, 1733-39.
Frs. Louis Pourroy de Lauberivière, 1739-40.
Henri Marre Dubreuil de Pontbriand, 1741-60.

Sur le premier pilier, du côté de la rue Buade :

Evêques et Archevêques de Québec

DOMINATION ANGLAISE

Mgr Jean Olivier Briand, 1766-84.
Ls. Th. Mariauchau d'Esglis, 1784-88.
Jean Frs. Hubert, 1788-97.
Pierre Denault, 1797-1805.
Jos Oct. Plessis, 1805-25.
B. Claude Panet, 1825-32.
Joseph Signay, 1er arch. 1832-49.
P. Flavien Turgeon, 1849-67.
Chs. Frs. Baillargeon, 1867-70.
Son Eminence le cardinal Elzéar Alexandre Taschereau, 1871.

Sous les deux reliquaires du bas-chœur, il y a aussi des inscriptions relatives aux reliques de la Basilique.

AUTEL STE-FAMILLE.

Reliques notables de St-Olivier et de Ste-Victoire.

Les reliquaires de bois doré en forme de château renferment les reliques de 40 martyrs extraites des catacombes.

Dans la chapelle St-Louis, les reliquaires de bois doré, en forme de pyramide triangulaire, renferment les reliques de 12 martys, aussi extraites des catacombes.

RELIQUES AU MAITRE-AUTEL

Os insigne du bras de St-Paul apôtre—os insigne de St-Loyau, abbé de Maubec—Partie de la mâchoire de Ste-Apolline V. M.—Les corps de St-Flavien et de Ste-Félicité, martyrs.

AUTEL STE-ANNE.

Bois de la croix.
Phalange d'un doigt de Ste-Anne.
Os de St-Jean-Baptiste.
Fragment d'os de St-François-Xavier.

Leda Lamontagne

Montréal, 8—Des efforts seront faits dans quelques jours pour obtenir la mise en liberté de Léda Lamontagne, sœur du meurtrier Rémi Lamontagne exécuté à Sherbrooke il y a plusieurs mois. Léda, on le sait, a été condamnée à deux ans de prison pour avoir refusé de répondre à certaines questions lors du procès de son frère. Une pétition est maintenant à se signer demandant au ministre de la justice de réduire la sentence.

Evasion de deux forçats

Toronto, 8. — Deux prisonniers se sont évadés de la prison centrale à 11 heures ce matin. Ils ont escaladé les murs sous les regards des deux gardes qui ont tiré sur eux sans cependant les atteindre. Les fugitifs sont encore en liberté et on pense qu'ils se sont dirigés vers Hamilton ou qu'ils chercheront à se rendre à Détroit sur un train de fret. Voici leurs noms : James Bean *alias* Connell et Jerres Dickinson.

Il y a quelque temps Bean s'est échappé mais a été repris peu de temps après.

DESASTRE EN LOUISIANE

Les ravages causes par le cyclone

Bâton Rouge, 9—Depuis le passage du cyclone la pluie tombe continuellement.

Bâton Rouge présente un triste spectacle ; sur un espace de deux cents verges toutes les maisons et tous les bâtiments ont été détruits de fond en comble.

Un bon nombre de maisons n'ont eu que leur toit d'enlevé, mais la pluie va y augmenter les dommages.

Plusieurs blessés sont morts depuis le jour de l'ouragan.

On a vu hier le remorqueur *Timothy City* qui a tant souffert par le cyclone ; les quarante hommes de l'équipage ont tous reçu des blessures.

Les dommages sont considérables.

Penible accident a Ste-Marie, Beauce

Sainte-Marie, Beauce, 9 juillet.—Un bien pénible accident est arrivé ici mercredi dernier.

Un cultivateur, M. Dupuis s'en allait dans un champ en charrette, ayant son jeune enfant à ses côtés. A un endroit raboteux, la voiture versa, l'attelage se détacha en partie, et une des chevilles de fer (atteloires) qui fixe l'attelage aux timons, frappa l'enfant à la tête, le tuant instantanément. La cervelle rejaillit et resta sur l'herbe.

Le malheureux père emporta dans ses bras la pauvre petite victime.

LES EXECUTIONS A L'ELECTRICITE

Le cadavre de Smiler

New-York, 9.—Wood, Jugiro et Slocum trois des meurtriers mis à mort par l'électricité à Sing-Sing, ont été inhumés dans le préau de la prison. Quant à Smiler, sa femme a réclamé le cadavre pour lui donner une sépulture convenable.

C'est hier que les restes du meurtrier sont arrivés en cette ville.

Le Dr Everett M. Pulver, assisté des Drs Rodenstein et Moak, ont procédé à l'autopsie du cadavre.

Les médecins ont tout d'abord constaté qu'à l'autopsie faite à la prison, on n'avait pas ouvert le crâne de Smiler. L'examen de cette partie du cadavre a établi péremptoirement que la mort avait été instantanée. Le visage et les jambes du supplicié étaient noircis par l'excessive chaleur des électrodes, mais les chairs n'étaient cependant pas brulées.

En effet, on aurait dit que l'épiderme avait été soumis à l'action d'un fer chauffé à blanc ou d'eau bouillante aussitôt retirés.

Les cils n'étaient pas grillés, bien que le courant électrique dirigé sur le front ait pénétré par les yeux.

Le liquide contenu dans les méninges était coagulé, mais les nerfs optiques étaient intacts.

L'albumine de l'œil ressemblait à du blanc d'œuf coagulé et l'iris était recouvert d'un enduit opaque.

Le supplicié a été aveuglé et tué du même coup. Quant au cerveau et aux autres organes, ils étaient dans l'état normal. Seuls les yeux et les enveloppes du cerveau avaient souffert.

Smiler est mort, disent les médecins, comme l'horloge qui s'arrête.

LES EXPLOSIONS DE L'" ELECTEUR "

—

L'*Electeur* ne procède plus que par *explosions de bombes, coups de foudre*, etc.

L'incident Perley, coup de foudre !

L'affaire Bancroft, explosion de bombe !

Et ainsi de suite.

C'est toujours M. Barthe qui manœuvre cette électricité et ces engins explosibles.

Ah ! comme c'est bien l'homme décrit par Archiloque. Lorsque tout va mal pour les siens, il dit que tout va bien. Après les désastreuses transquestions du témoin Murphy, il jubile !

Ça marche, dit-il, ça marche.

L'incident Perley le plonge dans l'extase. Et cependant, qu'y a-t-il là-dedans ?

Il est prouvé par le témoignage de Murphy lui-même, et par celui de l'ingénieur-en-chef, que Murphy a voulu lui donner $2,000 en argent, et que M. Perley a refusé énergiquement.

Nous prenons dans l'*Electeur* l'analyse du témoignage de Murphy :

En réponse à M. Edgar, le témoin dit qu'en janvier 1887, il a été envoyé à Ottawa pour donner $2,000, en présent à M. Perley, mais que celui-ci a refusé, en disant qu'il accepterait plutôt quelques bijouteries et il a mentionné, comme devant lui être agréables, un jonc et une épingle à cravate et quelques bijouteries pour sa femme. Le témoin dit qu'il a acheté des bijouteries chez Birks, à Montréal, au montont de $1,885, quelques jours après et les a envoyées à madame Perley. Plus tard, il a vu M. Perley, à Québec, et celui-ci s'est plaint que les bijouteries étaient trop dispendieuses et trop belles.

Voici maintenant ce que jure M. Perley :

M. Murphy est venu chez moi en 1887, se disant employé par la société Larkin & Connolly pour me donner un témoignage de leur appréciation des services que je leur avais rendus, en ma qualité d'ingénieur de la commission du hâvre de Québec, parce que d'un mauvais ouvrage j'en avais fait un bon.

M. Murphy me présenta alors un paquet mais je refusai de le prendre disant que je ne voulais accepter aucun présent. Il insista de nouveau et mit le paquet sur le piano. Je pris le paquet et lui dis de le rapporter, que je ne permettrais pas qu'il le laisse dans la maison, et comme M. Murphy insistait pour que je consentisse à accepter quelque témoignage de leur reconnaissance, je lui dis alors : " Eh bien ! donnez-moi quelques bijoux pour moi et ma femme, puisque vous voulez absolument me donner quelque chose. " Et plus tard je reçus une certaine quantité de bijoux. Au mois d'avril, j'ai rencontré M. Murphy à Québec et l'ai blâmé de m'avoir envoyé des bijoux aussi dispendieux. Quelques jours après, M. Murphy me donna le compte dont le montant était de $1885, et je fus étonné. Je ne croyais pas que le prix de ces bijoux fut aussi élevé. Cette affaire m'a toujours pesé beaucoup depuis ce temps-là, et en septembre 1890 j'ai décidé de remettre le montant.

J'ai donné une obligation (bon) pour la somme à MM. Connolly. Cette obligation devient due le 1er août 1891. Je confesse que le mode le plus justifiable aurait été de retourner les bijoux. Je ne l'ai pas fait, et je n'étais pas en position d'en remettre le montant en argent avant la date que j'ai fixée.

Donc M. Perley a refusé énergiquement l'argent que Murphy voulait lui faire accepter. Une somme de $2,000, de la main à la main !

Voilà le fait capital, et qui est tout à l'honneur de l'ingénieur.

Maintenant qu'il ait fini par dire à Murphy : puisque vous voulez absolument m'offrir un témoignage d'estime, j'accepterai un bijou pour moi ou ma femme, il n'y a point là d'acceptation d'une offre de corruption.

La valeur des bijoux envoyés est l'élément regrettable de cette affaire, et M. Perley l'a compris lui-même, puisqu'il en a fait des reproches à Murphy, et a résolu de remettre aux représentants de la société l'équivalent de cette valeur.

Voilà le coup-de-foudre Perley.

Quant à la bombe Bancroft, nous en avons parlé hier. Le département des Travaux-Publics a donné le contrat du dock de Kingston au plus bas soumissionnaire. On ne réussira pas à faire oublier ce fait, qui est la justification éclatante du ministre.

Que les Connolly ait été les auteurs de la soumission Bancroft, cela ne fait rien à la question, puisque c'est la plus basse soumission qui a été acceptée.

Presque tous les grands entrepreneurs ont recours à ce moyen : envoyer deux ou trois soumissions sous des noms différents, dans l'espoir que si leur soumission plus élevée est rejetée, leur soumission moins élevée aura une chance.

Si le département eut accordé le contrat à la soumission la plus élevée des Connolly, on pourrait critiquer. Mais c'est la moins élevée, la plus basse de toutes, qui a été acceptée.

Toutes les attaques de l'opposition iront se briser contre ce fait.

UNE GRAVE QUESTION

—

L'*Etendard* publie un article très juste à propos de la question du clergé national aux Etats-Unis :

Les journaux catholiques irlando-américains jubilent. Ils chantent victoire et célèbrent le triomphe de l'*église américaine*.

Tout cela, parce que Sa Sainteté Léon XIII a donné à S. E. le cardinal Gibbons l'assurance que la juridiction multiple ne serait pas établie aux Etats-Unis ; c'est-à-dire qu'il n'y aurait point d'évêques allemands, ayant juridiction sur toutes les paroisses allemandes en quelque diocèse qu'elles soient situées, et ainsi de suite pour chaque nationalité.

Nous l'avons déjà dit, dans les mémoires du Congrès de Lucerne, qui forment le fond du débat, il n'a jamais été question d'une telle institution.

Ce sont les organes catholiques irlando-américains qui, pour vaincre sans péril, ont élevé cet adversaire de paille sur lequel ils ont fait pleuvoir leurs coups.

Les réclamations du congrès de Lucerne étant trop justes pour être attaquées avec chance de succès, on a évoqué ce fantôme des évêques nationaux et on l'a présenté avec horreur aux yeux de la cour de Rome pour le faire condamner.

Le Saint-Père a bien voulu rassurer les esprits plus ou moins sincèrement alarmés en déclarant qu'il n'est pas question d'établir des évêques nationaux.

Voilà toute la portée de cette décision autour de laquelle on fait tant de bruit.

Les Américanissimes ont le triomphe facile.

Le congrès de Lucerne a tout simplement demandé que les diverses nationalités largement représentées dans le corps catholique des Etats-Unis fussent aussi représentées dans l'épiscopat de ce pays...

Le Pape est si peu disposé à rejeter cette légitime demande qu'il vient de nommer un évêque allemand à Milwaukee, dont le diocèse est composé en grande majorité de paroisses allemandes.

Les Irlando-Américains avaient pourtant mis tout en œuvre pour empêcher cette nomination qui les condamne.

Ils se consolent de cet échec en piétinant sur l'homme de paille qu'ils ont si glorieusement annihilé.

Grand bien leur fasse !

Au cours d'une entrevue sur le projet de Fédération Impériale, Sir Charles Tupper a déclaré qu'il ne serait ni prudent ni juste de vouloir faire contribuer les colonies à un fonds pour la défense de l'empire. A l'appui de cette proposition, Sir Charles Tupper a cité le cas du Canada qui a fait d'énormes sacrifices dans l'intérêt de l'Angleterre dans l'Amérique du nord en construisant le Pacifique et les canaux du St-Laurent.

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE

—

A Ste-Claire

—

Depuis quelques années, on le sait, la paroisse Ste-Claire, sous la conduite de son infatigable pasteur, s'est lancée dans la voie du progrès par ses importantes améliorations.

Deux dates entr'autres feront époque dans les annales de cette belle paroisse : le sept octobre 1888, date à jamais impérissable qui vit toute la paroisse Ste-Claire et une foule d'étrangers venus des paroisses voisines, se presser autour du premier Pasteur de l'Eglise du Canada et d'un grand nombre de personnages distingués, pour fêter, avec un enthousiasme dont les notes religieuses résonnent encore vivaces aux oreilles des paroissiens, le couronnement de la merveilleuse transformation que venait de subir le vieux temple de cette paroisse... nous voulons parler de la bénédiction des cloches.

L'autre date, non moins importante pour cette paroisse, et nous pourrions dire pour tout l'archidiocèse (car elle rappellera le souvenir d'une œuvre doublement chère à tout catholique) est celle qui verra se terminer cette autre grande transformation du cimetière de la même paroisse.

M. l'abbé Apol. Gingras dont le zèle pour l'exaltation du culte divin est si bien connu de tous, voyant avec joie le Dieu de nos autels en possession d'nn des plus beaux temples de l'archidiocèse, grâce à la générosité vraiment prodigieuse de ses paroissiens dont il a su électriser le courage au profit de notre sainte religion, a jeté les yeux sur les enfants de la paroisse qui dorment depuis des années à l'ombre de l'humble croix de bois plantée au milieu du cimetière. Voulant donner à ces oubliés du monde une demeure plus propre à rappeler leur mémoire à leurs parents et amis, et compenser l'oubli dont ils sont trop souvent l'objet, par la durée et la magnificence de l'art, il a jeté sur ce sol, jadis livré aux mauvaises herbes, (qui hélas ! règnent encore malheureusemeni en maîtresses dans beaucoup trop de nos cimetières catholiques) les grandes lignes d'un des plus beaux, sinon le plus beau cimetière de nos campagnes. Il a voulu lui-même donner l'exemple de ce qu'il avait si éloquemment prêché dans une admirable brochure qui n'a pas peu contribué à attirer l'attention de nos populations des campagnes sur ce point du culte catholique. Aussi, à peine déchargé du lourd fardeau de la direction des travaux faits à l'église, voici qu'il recommence sans trève ni repos la grande résurrection du cimetière paroissial. Quelque chose de plus merveilleux que de l'enthousiasme, pourrions-nous dire, anime l'esprit qui préside aux gigantesques travaux de drainage et de terrassement déjà exécutés dans ce cimetière. A l'heure qu'il est, on estime à plus de $2000, le travail de corvée fait par les paroissiens, sur la simple invitation de leur curé.

Agréablement situé sur la côte nord-est de la rivière Etchemin qui donne au village un cachet particulier de *joyeuse gaîté*, sans pourtant y exclure un certain caractère grave et quelque peu mélancolique, ce cimetière est destiné à devenir à la fois un sujet d'édification pour tous ceux qui auront le bonheur de le visiter, et en même temps un monument éternel de la piété et du bon goût de leur vénéré pasteur.

On connaît déjà partout la note de vérité et de bon goût qui caractérisent nettement les œuvres de M. l'abbé Gingras, qualités supérieures qui ont déjà assuré à ce monsieur un rang distingué parmi nos auteurs les plus en renoms. Nous pourrions ajouter de suite, que le titre honorifique de docteur ès lettres qui vient de lui être décerné par l'Université-Laval, à la dernière collation des diplômes, n'est que la juste et légitime récompense qu'il a depuis longtemps mérité pour les nombreux services qu'il a rendus tant au monde artistique que littéraire, en particulier à notre poésie nationale.

C'est donc dans le but de seconder les généreux efforts de leur bon curé, dans les améliorations du cimetière, que les jeunes filles de cette paroisse se sont mises à l'œuvre dans l'organisation d'une soirée dramatique et musicale. Surmontant les nombreux obstacles qui ne manquent presque jamais de se présenter aux débutants, elles n'ont pas reculé devant la tâche, et après un certain temps d'exercices plus ou moins nombreux, elles, ont enfin paru sur la scène le 30 juin dernier.

D'assez bonne heure, un public désireux de s'amuser, tout en aidant une bonne œuvre de ses deniers, était accouru des extrémités de la paroisse et des paroisses environnantes, en particulier de St-Lazare. A l'heure fixée pour la soirée, la salle était remplie par un auditoire choisi et tout-à-fait sympathique. Sur une bienveillante invitation faite aux membres du clergé, assistaient MM. Lemieux curé de St-Lazare, F. Chabot enfant de la paroisse et prêtre du collège Ste-Anne ; assistaient aussi les abbés H. Cinq Mars, T. Morin, H. Fortier et A. Paré. Au lever du rideau, M. l'abbé A. Gingras exposa en quelques mots clairs et succints le sujet du drame tragique suivant " La Chaumière Bretonne ou la malédiction d'une mère," et l'instant d'après nous étions transportés, sans nous en apercevoir, au beau milieu de la Bretagne, dans la chaumière de la veuve d'un pêcheur breton.

Dans ce charmant petit récit, dans lequel il s'agit tout simplement de l'élévation subite, par une heureuse circonstance d'Yvonne, fille de la pauvre veuve bretonne, au rang de marquise, élévation qui lui fait perdre la tête et le cœur et la pousse par un sot orgueil à renier sa mère, sauf à retomber bientôt sous les coups de la malédiction du Ciel qui ne tarde pas à peser sur elle de tout son poids, et la ramène par une suite de malheurs, pauvre et sans abri, aux pieds de sa mère qui lui pardonne son égarement ; dans ce récit, dis-je, semé d'émotions si diverses et si profondes, on se rend difficilement compte de tout le bonheur et le brio avec lesquels ces jeunes débutantes se sont acquittés de leur rôle. Bien loin de trouver chez elle ce défectueux dans le ton et l'inflexion, cet embarras du geste qui accompagnent d'ordinaire les premiers efforts des jeunes débutants, nous avons remarqué au contraire, à notre grand étonnement, ce naturel et cette vérité du ton et du geste qui enlèvent comme de force les applaudissements de l'auditoire : ce qui nous a fait soupçonner qu'une main d'artiste avait dû vérifier d'avance les merveilleux accords que devaient rendre ces dociles instruments et qui devaient forcer notre admiration.

Deux autres petites scènes comiques et deux morceaux de chant rendus avec un rare bonheur ont clos cette charmante soirée qui eût pu faire honneur à n'importe quel de nos théâtres plus fréquentés.

Un léger incident est venu suspendre pour un moment la gaité qui régnat dans tout l'auditoire. M. l'abbé Gingras a été requis, séance tenante, pour exercer le saint ministère auprès des malades, ce qui a privé l'auditoire de la répétition de la magnifique pièce de poésie qui vient de mériter à son auteur le grade de docteur ès-lettres de l'Université-Laval. Cependant, M. l'abbé Gingras n'a pas voulu laisser la salle de séance sans dire quelque mots de remerciment à l'auditoire, ce qui a contribué d'avantage à assurer les sympathies de celui-ci aux actrices qui n'étaient encore qu'au milieu de l'exécution de leur programme. Sur les dix heures nous sortions de la salle, enchantés de l'agréable moment passé dans un milieu aussi intelligent.

C'est, croyons-nous, la troisième année que la paroisse Ste-Claire donne l'heureux spectacle de ces soirées si avantageuses au développement intellectuel et moral de la jeunesse de nos bonnes campagnes, par les leçons de saine et pure morale qui se dégagent de ces représentations. Aussi en quittant la salle, notre dernier vœu a-t-il été de voir se continuer ce qui est si heureusement commencé.

UN AUDITEUR.

NOUVELLES de MONTREAL

—

Une femme ecrasee par les chars.—Cadavre flottant.

Montréal, 9.—Ce matin, un accident fatal a eu lieu à Saint-Constant, comté de Leprairie, au moment où le train de Montréal-Champlain passait à la gare. Vers 8 h. 30, une femme portant un pot de lait s'aventura sur la voie, mais voyant venir un train, elle se jeta précipitamment sur une autre voie juste au moment où un train de fret auquel elle ne faisait aucune attention arrivait sur la voie où elle s'était réfugiée. Elle a été violemment frappée dans le dos. Le pot au lait qu'elle tenait à la main a été lancé à une certaine distance de la voie, mais la malheureuse roula sous le char et fut broyée en morceaux. Cet accident a causé un vif émoi dans la localité. Le coroner Jones a été prévenu immédiatement.

—On a trouvé près de la traverse de Longueuil un cadavre flottant sur le fleuve. Le coroner Jones l'a fait déposer à la morgue où une enquête a été faite hier soir. Voici l'histoire un peu étrange qui a été racontée. Quatre hommes, Oscar Vaillancourt. Maxime Dagenais, Arthur Labelle et Henri Cédras partirent en chaloupe samedi pour une excursion de pêche. Ils se rendirent d'abord à l'île Ronde et de là à Longueuil où ils burent plusieurs verres de boisson et se livrèrent ensuite au sommeil. Quand ils s'éveillèrent, Cédras avait disparu. Après avoir fait quelques recherches, ses trois amis revinrent à Montréal. Le jury a rendu un verdict de " Mort accidentelle, causée par submersion."

RARE IMPUDENCE

On lit dans l'*Electeur* de ce matin :

La séance du comité ce matin a failli se terminer tragiquement. Le témoin Murphy a perdu connaissance, après encore trois heures de transquestion. La tension d'esprit que lui impose son bourreau, l'avocat Osler, a été forte pour lui.

L'avocat de sir Hector s'acharne de plus en plus à discréditer le témoin, mais, de grâce, en quoi cela peut-il exonérer les accusés ?

Comment ! voilà un homme qui vient jurer carrément qu'il a donné $10,000 à Sir Hector Laugevin, dans sa maison, de la main à la main, qu'il a donné $5,000 à celui-ci, $5,000 à tel autre, qu'il a acheté des hommes publics dont l'intégrité n'a jamais été soupçonnée, et qui n'ont jamais fait de fortune scandaleuse dans la politique ! et quand l'avocat de la défense se met en frais de prouver que cet homme est un voleur, un individu dont le serment est plus que suspect, un aventurier sans aveu, on s'en vient dire : qu'est-ce que cela fait à la cause ?

Qu'est-ce que cela fait à la cause qu'un témoin calomniateur soit démasqué et montré sous son vrai jour ?

Qu'est-ce que cela fait à la cause qu'un témoignage mensonger soit détruit de fond en comble ?

En vérité ces gens-là sont d'une rare impudence.

A OTTAWA

Le comité des privilèges et élections

Encore le témoin Murphy

(Dépêche spéciale au *Courrier du Canada.*)

Ottawa, 8.—Le témoin Murphy était présent à l'enquête aujourd'hui, il paraissait très faible. Examiné par M. Geoffrion, il raconte une nouvelle histoire d'un paiement de $10,000 à un employé du bureau de M. Perley en janvier 1887 à Ottawa et d'un présent de $1885 en bijouteries à Mme. Perley. Vers la même date il avait voulu donner $2,000 en présent à M. Perley, mais celui-ci à refusé disant qu'il accepterait seulement les bijouteries. L'histoire sera vérifiée, le bijoutier et le gérant de l'express seront appelés en témoignage.

MM. Pacaud et Langelier nient avoir reçu $700. M. Fitzpatrick dit que ce protêt s'est trouvé là par accident. Nicholas Connelly dit que le billet a été payé par MM. E. Pacaud et C. Langelier.

Murphy a essayé d'expliquer ses concussions dans le bureau d'accise de New-York, mais n'a pas réussi. Aucune partie de cet argent ne lui appartenait. Personne ne croit au témoignage de Murphy.

De récents orages à Medecine Hat, dans le Nord-Ouest, ont amené le gaz à la surface du sol.

Extrait de la dernière chronique de *Jean Pêle-Mêle*, de la *Minerve :*

On discutait l'autre jour la rapidité de la fortune de M. le comte Mercier.

—Moi je l'ai connu, comte ras, disait un libéral lorsque faute de $500...

—Moi, répliquait un autre, je l'ai vu comte rond depuis qu'il tire du grand.

—Oui, risquait un troisième, ce n'est pas une raison pour qu'il blague les Français tant que ça. Ils finiront par le prendre pour un comte en l'air.

—Tout cela c'est vrai, mais je connais des comtes qui ont bien à se plaindre de lui et qu'il faut guérir.

—Qui donc ?

—Mais les " Comptes publics de Québec."

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 8 juillet.

J'aurais voulu voir hier, à Ottawa, ceux qui ont cru aux jactances de l'*Electeur* et autres journaux rouges, que les libéraux étaient confiants, unis et prêts à monter à l'assaut du pouvoir. La mine déconfite de M. Laurier et de ses amis hier, n'aurait pas manqué de faire disparaître toutes illusions à ce sujet.

Et ce n'est pas sans raison que la tristesse était peinte sur les figures libérales. Depuis bien longtemps ils n'avaient subi un tel désastre.

Dans le comité des privilèges et élections le témoignage sur lequel ces bons rouges basaient toutes leurs espérances a été démoli de fond en comble par le témoin Murphy lui-même. Dans la Chambre des Communes M. Montague a achevé de porter la consternation dans les rangs libéraux en cinglant sans merci, deux heures durant, Sir Richard Cartwright et M. Patterson (de Brant), qui l'avaient précédé dans la discussion sur le budget.

Le discours de M. Montague est à lire en entier. Jamais encore la chambre n'avait assisté à une exécution aussi en règle des doctrines libérales, de libre échange, union commerciale ou réciprocité illimitée. L'effet de ce discours a été considérable, et les rouges ne parlent plus de combinaisons ni de formation de cabinet libéral. Ils paraissent accepter maintenant avec une résignation toute chrétienne la perspective de passer encore quelques années à la gauche de l'orateur. M. Montague leur a prouvé que le pays n'était pas encore prêt à leur donner la clef du trésor.

***

M. Perley sera examiné dès demain en réponse à l'histoire des bijouteries de Murphy.

La revolte au Chili

Victoria, C. A., 8—Le bâtiment de guerre *Warspite* est arrivé dimanche, venant directement de Coquimbo. Ses officiers ont un grand nombre d'histoires à raconter au sujet de la révolte au Chili, pendant qu'ils y étaient. Ils parlent du bombardement d'Iquique et prétendent que les rapports publiés récemment ont été exagérés.

Dimanche, le 15 février, les troupes du gouvernement au nombre de 300 ont évacué la ville. Le jour suivant, les révoltés débarquèrent, prirent possession de la ville et lancèrent une proclamation disant que la ville était entre leurs mains, que le blocus touchait à sa fin et que le commerce allait être rétabli. En conséquence, les classes pauvres qui s'étaient éloignées, les résidents européens qui s'étaient refugiés sur les navires marchands revinrent dans la cité, mais malheureusement, à six heures et demie, le matin du 19, une fusillade continue accompagnée du roulement des machines de guerre annonça que, pendant la nuit les troupes du gouvernement, commandées par le col. Loto, s'étaient introduites dans la ville, et s'étaient cachées jusqu'au jour. Tous les hommes disponibles des navires débarquèrent et il y eut de sérieux engagements avec les soldats, mais les matelots furent forcés de battre en retraite. Les bâtiments de guerre *Esmeralda*, *Blanco* et *Encolada* commencèrent à bombarder la ville et les bombes mirent le feu à plusieurs constructions.

Le jour suivant, l'amiral Hotham invita les belligérants à avoir avec lui une conférence à bord de son navire. Il fut convenu que les troupes du gouvernement mettraient bas les armes et seraient payés par les révoltés. On constata que le nombre des morts s'élevait à 112 et celui des blessés à 250. Les Chiliens pensent que la révolution touche à sa fin.

Un couvent en flammes

St-Hilaire, Québec, 8—Le couvent de la Providence, communément appelé couvent des Sœurs Gadbois, situé sur la rivière Richelieu en bas de Belœil est devenu, de bonne heure, ce matin, la proie des flammes. On a sauvé une bonne partie de ce qui y était contenu et les personnes qui logeaient dans le couvent ont pu échapper au désastre.

Les pertes sont estimées à $30,000.

LE TEMOIN MURPHY

La *Gazette* de Montréal se permet quelques réflexions très flatteuses sur le compte du témoin Murphy,

Parlant de l'accusation, notre confrère montréalais dit :

D'abord, tout lui semblait favorable. M. Murphy, son témoin principal, a raconté toute une histoire de conspiration et de vol qui a eu un triste effet dans tout le pays.

L'histoire n'a pas aujourd'hui autant de valeur qu'il y a trois jours passés.

M. Murphy est obligé de nous dire qui il est et ce qu'il fait. Il a déclaré lui-même qu'il était un *défalcataire*, qui a employé une position honorable et de confiance pour voler au peuple de New-York quelque chose comme $50,000.

Il a avoué sous serment qu'il faisait partie d'une conspiration organisée pour obtenir du gouvernement du Canada des argents auxquels lui et ses associés n'avaient pas droit.

Son témoignage a été intéressant dès le commencement ; hier il n'a pas perdu de son intérêt, quoique Murphy ait perdu la mémoire.

" Il mérite qu'il soit lu attentivement, surtout par ses associés. Son histoire concernant la manière dont les billets de boodlage étaient préparés, négociés et payés, porte à réfléchir, venant surtout de la part d'un individu du caractère de M. Murphy, tel qu'il se l'est donné lui-même.

Maintenant, les journaux de l'opposition ont essayé de farder un peu les choses quant à l'*embezzlement* dont Murphy s'est rendu coupable à New-York. C'était dans la fièvre d'une lutte électorale, ont-ils dit, Murphy, emporté par son zèle, a fourni l'argent à ses amis politiques, à même la caisse qu'il avait en soin, espérant que son parti le rembourserait. Et son parti ne l'ayant pas remboursé, il s'est trouvé dans l'embarras.

Mais c'est bien pire que cela. Murphy a commencé par soustraire $20,000 de sa caisse durant les élections.

Puis il a soustrait $30,000 dont il avait besoin pour lui-même. Et il a levé le pied.

Ce n'était pas encore assez. Une fois parti et arrivé au Canada, il a poussé l'audace jusqu'à tirer une traite de $10,000 sur la caisse qu'il avait déjà saignée de $50,000.

C'en était trop ; l'éveil était donné, et la traite fut traitée comme elle le méritait, De sorte que si le sieur Murphy n'a empoché que $50,000 ce n'est pas de sa faute.

Voilà l'un des exploits de cet illustre témoin.

L'AFFAIRE BANCROFT

Les aboyeurs de l'opposition ont un plaisir ineffable avec une histoire nouvelle.

C'est l'affaire Bancroft.

Le département des Travaux Publics ayant demandé des soumissions pour le dock de Kingston, parmi les soumissions envoyées, il s'en est trouvé une d'un nommé Bancroft, qui était la plus basse, et une autre des MM. Connolly qui était l'une des plus hautes.

Le département des Travaux-Publics après avoir considéré les soumissions accorda le contrat au plus bas soumissionnaire, Bancroft.

Alors ce Bancroft fit connaître qu'il était en société avec les MM. Connolly et le contrat fut signé en conséquence.

Maintenant les gens de l'opposition sont dans une excitation effrayante. Bancroft n'était qu'un paravent pour cacher les Connolly, s'écrient-ils, il n'y avait pas de Bancroft, c'est un truc des Connolly.

Et après ? Disons que le nom de Bancroft servait à couvrir les Connolly, et que cette soumission était la leur. Ils en avaient une autre en leur nom propre, qui était la plus haute et qui n'a pas été acceptée.

Et c'est la plus basse qui a été acceptée.

Où est la faute du département ? Où est la malversation ?

Les aboyeurs disent : le département n'a seulement pas vu Bancroft ; c'était Connolly qui menait tout. Qu'est-ce que cela fait, si la soumission Bancroft était la plus basse ?

Lorsque le département des Terres de la Couronne, à Québec, a vendu le Table-Rock à George Rowe, il n'avait jamais vu ce George Rowe ; c'était un mythe pour le département, et c'était le député de Québec-Ouest qui menait toute la transaction. Et cependant le parti libéral n'a rien trouvé de blâmable dans cette manière d'agir.

Mais, dit-on, il y a eu des extras sur le dock de Kingston.

Que MM. les libéraux nous montrent donc les entreprises où il ne se produit pas d'extras, de dépenses imprévues.

Voilà cette affaire autour de laquelle on fait tant de vacarme.

C'est un parti pris, de la part de l'opposition, de soulever des clameurs à propos de tout et de rien.

On s'acharne surtout contre le département des Travaux-Publics, et l'on espère, par ce moyen, terrasser Sir Hector Langevin.

Mais l'opposition finira par s'apercevoir qu'elle ne gagnera rien par cette tactique, et elle en sera pour ses frais d'attaques injustes, et d'accusations calomnieuses.

CE BILLET

On lit dans l'*Electevr* de ce matin :

Notre confrère du *Courrier du Canada* apprendra sans doute avec un sensible plaisir que ses insinuations contre l'honorable Ch. Langelier et M. Pacaud n'avaient aucun fondement quelconque. Le compte-rendu de la séance vous renseignera amplement sur cet incident. La déclaration franche et catégorique de M. Fitzpatrick a anéanti les vilains soupçons que certaines langues de vipères avaient cherché à exciter dans le public. Je dois dire qu'ici personne ne partageait ces doutes et que la dénégation n'a surpris personne. En effet, personne n'avait un instant même songé à associer le nom de MM. Langelier et Pacaud à l'affaire scandaleuse qui se déroule devant le comité.

Voici le passage du rapport de la séance d'hier, qui a trait à cet incident :

Avant de procéder à l'examen du témoin, le président lit une lettre de MM. Chs. Langelier et Ernest Pacaud niant qu'ils aient reçu $700 de la société Larkin & Connolly demandant à être entendus comme témoin pour nier cette accusation portée dans la *Gazette* de Montréal, la *Minerve* et le *Courrier du Canada*.

M. Fitzpatrick dit que ce billet de $700 s'est trouvé parmi les documents de la société Larkin et Connolly par accident.

M. Nicolas Conolly déclare au nom de la société Larkin & Connolly qu'il n'a jamais escompté de billet de $700 pour MM. Chs. Langelier et Ernest Pacaud et que les signataires et endosseurs de ce billet l'ont payé eux-mêmes.

Eh bien, qu'est-ce que le reporter de la *Gazette de Montréal* avait dit ? Qu'on avait vu un billet de $700 signé par M. Pacaud et endossé par M. Chs. Langelier, dans les papiers de MM. Connolly.

C'est cela qui a paru dans la *Gazette*, et c'est cela que nous avons reproduit.

Or c'est strictement vrai, comme le prouve l'extrait du rapport que nous venons de citer.

Nous avions donc dit la vérité, et les indignations grossières de M. Ernest Pacaud étaient absolument injustifiables.

QUELQUES OBSERVATIONS

Notre confrère du *Monde* attaque assez vivement quelques députés conservateurs à propos de l'incident parlementaire de l'autre soir, la difficulté relative au sous-amendement de M. Desjardins. Il donne carrière aux observations suivantes :

Les partisans du gouvernement commentent très défavorablement la conduite peu généreuse du député de Laval, lors du débat de lundi soir.

Ses amis voulaient maintenir leur position et ils prétendent que la retraite du colonel Ouimet leur a fait tort.

M'est avis que les colonels O'Brien et Ouiment qui ont déjà rencontré les sauvages du Nord-Ouest, avec la vaillance que l'on sait, aurait fort bien pu affronter les forces de l'opposition dans la chambre des communes.

Dans un autre article, notre confrère lance plusieurs traits au député de Laval.

Loin de nous la prétention de régenter qui que ce soit. Mais nous croyons avoir le droit d'exprimer un regret. Les députés conservateurs sont assez sujets aux diffamations, aux injures de la presse libérale, pour qu'on les ménage au moins dans nos journaux.

On peut apprécier à un point de vue particulier une question de détail, exprimer une manière de voir personnelle à propos d'un incident parlementaire, et n'en être pas moins fidèle à son drapeau et à ses amis.

En supposant même qu'on ait des sujets de mécontentement, ne faut-il pas que chacun y mette du sien en politique, dans l'intérêt général ?

Ces réflexions amenées par un incident peu grave, sont, il nous semble, d'une application quotidienne pour nous, journalistes, et pour tous ceux qui s'occupent de politique.

Ce n'est que par l'ensemble d'une infinité de petites concessions mutuelles, de petites abnégations personnelles, que les groupes politiques peuvent se former et vivre.

CETTE ACCUSATION

Nous lisons dans un organe libéral :

Mais à propos, pourquoi ne peut-on pas avoir tous ces livres ? Et pourquoi ces papiers, chèque, etc., ne sont-ils pas produits ? Pourquoi, notamment les Connolly, ont-ils fait disparaître certains talons de chèque que leur commis dit avoir vus il y a quelque temps ? Estce dû au fait seulement que ces talons pourraient donner la date positive du paiement des $10,000 à sir Hector Langevin ? *Tout le monde ici le croit.* Mais ne nous décourageons pas ; il faut espérer que ça viendra comme le reste.

Ces plaintes sont fort mal venues. Nous croyons que jamais comité d'enquête n'a eu plus de documents, de livres, de papiers, un dossier de proportions aussi formidables, que le comité des privilèges siégeant dans l'affaire Tarte-McGreevy.

L'organe libéral ajoute une phrase qui est le contre-pieds de la vérité. Parlant des $10,000 que Murphy prétend avoir donné à Sir Hector, il dit : *Tout le monde le croit ici.*

Or ce qui est vrai, c'est que personne ne le croit.

Il n'y a pas de documents, pas de livres, pas de chèques, pas de papiers d'aucune sorte qui puissent corroborer ce dire du sieur Murphy, parce que c'est faux.

Lorsque Murphy a juré qu'il a donné $10,000 à sir Hector Langevin, il a menti ; menti froidement, méchamment, criminellement. Car jamais sir Hector Langevin n'a reçu un sou de cet homme.

Et personne ne le croit à Ottawa ; personne, pas même les libéraux, pas même M. Laurier, le chef de l'opposition.

Comment le croirait-on, après ses réponses aux transquestions :

Q. En quelle année avez-vous payé les $10,000 à Sir Hector ?

R. Je ne me rappelle pas. J'ai eu l'argent de la banque.

Q. De quelle Banque ?

R. Je ne me rappelle pas. C'était où la Banque Union ou la Banque B. N. A. Il m'est impossible de dire.

Q. Dans votre examen en chef, vous avez dit qu'au meilleur de votre connaissance, c'était à la Banque N. B. A.

R. Oui j'ai dit cela.

Q. En quelle saison de l'année avez-vous donné cet argent à Sir Hector. En hiver ou en été ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Avez-vous tiré cet argent de la banque sur votre propre chèque ou celui de la société Larkin et Connolly ?

R. Je ne me rappelle pas. Je crois que c'était avec un chèque de la société.

Q. Mais s'il n'existe pas de chèques de la société pour ces sommes, et s'il n'apparaît pas sur vos " diaries " que vous ayez tiré cet argent sur votre chèques personnel ?

R. Je ne me rappelle pas. Je puis avoir tiré des chèques pour cet argent ou ne pas en avoir tiré.

Et ailleurs :

Q. Est-il quelqu'entrée dans vos livres qui montre que des paiements auraient été faits à sir Hector Langevin, comme vous l'avez juré ?

R. Je ne le crois pas.

Q. Jurez-vous qu'il n'y a pas d'entrée de ce genre ?

R. Non.

Q. Ne savez-vous pas quand vous avez fait ces paiements ?

R. Non.

Q. Ne savez-vous pas quel livre il faudrait consulter pour vous renseigner sur ce point ?

R. Non.

Q. Vous ne savez pas dans quel journal ou livret sont indiqués ces paiements, ni en quelle année, ils furent faits ?

R. Je ne me rappelle pas quand j'ai payé sir Hector Langevin.

Q. Essayez de vous rappeler l'année ?

R. Dites-moi les montants et l'année, puis j'essaierai ensuite à constater la chose.

Q. Oh ! les montants se trouvent là, dans les livres, et vous devriez ne pas l'ignorer ?

R. Il me faudrait beaucoup de temps pour examiner tous ces documents.

Q. C'est très important, et je ne m'occupe pas du temps qu'il faudrait y mettre. Allons, cherchez et répondez-moi ?

R. Cela me prendra deux jours.

Q. Oh ! non !

R. Oh ! oui !

Q. Laissez-moi vous aider ! Prenez ce livret, qui est le vôtre.

R. Mais je voudrais avoir du temps.

Q. Veuillez donc voir en quelle année les paiements en questions furent faits ?

R. C'etait, je suppose, en 1886 ou 1887.

Q. Nous voilà donc avec un renseignement. Maintenant examinez le livret pour 1887, il n'y a que quelques pages, et passez ensuite à 1886.

R. JE NE VOIS RIEN DANS LES LIVRES, répond le témoin, après examen.

Avec de pareilles réponses, n'est-il pas évident pour tout esprit non prévenu que le témoin Murphy a porté une accusation fausse contre le ministre des Travaux-Publics ?

La *Presse*, qu'on accusera pas de partialité à l'égard de Sir Hector Langevin, la *Presse* parlant de Murphy disait dans son numéro de jeudi :

Il monte en grade sous la pression puissante de M. Osler : défalcataire d'abord, chef de spéculateurs éhontés ensuite, le voilà il semble bien certain, parjure. Nous n'en sommes pas surpris. Aussi, dénoncé par lui comme ayant reçu de l'argent directement, sir Hector est-il bien sûr d'échapper même aux soupçons des plus sévères critiques.

Et vendredi, en réponse à une tirade du *Monde*, la *Presse* disait encore :

Nous avons fait hier, sur un ton mi-sérieux et mi-badin, des compliments à M. Tarte mais surtout à M. Osler, mais il faut être assez obtus pour ne pas comprendre notre pensée, *celle de rejeter absoluuent le témoignage de M. Murphy*, en autant du moins qu'il ne se trouve pas corroboré par des documents ou par des témoins dignes de foi.

Voilà où en est rendu l'une des plus graves accusations produites à l'enquête, la plus grosse de toutes.

Et cependant elle n'a pas encore subi le feu de toutes les contradictions.

Parlement Fédéral

Ottawa,8 juillet.

En réponse à M. McMullen, sir JOHN THOMPSON dit que les services de MM. Osler et Henry, avocats, ont été retenus pour représenter le département des Travaux publics à l'enquête qui se poursuit maintenant devant le comité des privilèges et élections, mais qu'il ne peut dire quels seront leurs honoraires, aucun paiement ne leur ayant encore été fait.

M. TARTE demande copie des soumissions et de la correspondance au sujet de la construction du caisson au bassin de radoub d'Esquimalt, les noms des sonmissionnaires et de celui ou ceux qui ont obtenu le contrat et le montant payé pour cet ouvrage. En faisant cette demande, M. Tarte dit que depuis que les circonstances lui ont permis de se renseigner sur l'administration du département des Travaux publics, il a constaté que des décisions très contradictoires y étaient souvent rendues suivant le temps et les personnes. Ainsi à une époque on établit comme règle d'accepter la plus basse soumission, à une autre époque ont refuse de suivre cette pratique. Cinq soumissions ont été envoyées pour le caisson du bassin d'Esmalt. Celle de MM. Carrier & Laîné était la plus basse, mais le 3 juin 1885, M. Perley déclare que la soumission est trop basse, et le 19 juin sans que l'on puisse savoir la raison, M. M. Carrier et Lainé demandent à retirer leur soumission. C'est un état de chose étonnant et scandaleux que de voir refuser des contrats à des maisons puissantes et responsables comme la maison Carrier et Lainé. La soumission n'était que de $40,000 et la maison Carrier et Lainé était parfaitement en mesure de remplir son contrat.

Sir HECTOR LANGEVIN répond qu'il n'a aucune objection à produire les papiers demandés qui sont déjà devant le comité des privilèges et élections. Il n'a pas pu en conséquence les examiner. Tout ce qu'il sait c'est que MM. Carrier et Lainé ont demandé le 17 juin à retirer leur soumission, et que le 24 ou le 25, le contrat pour le même ouvrage a été accordé à la " Dominion Bridge company."

M. VAILLANCOURT demande copie de toutes requêtes, correspondances et documents concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer Québec Oriental. M. Vaillancourt dit que les électeurs de son comté sont très anxieux de voir le gouvernement accorder un subside à ce chemin dont la construction aurait l'effet de développer sur la rive sud du St-Laurent un pays riche en mines d'amiante et autres, ainsi que le commerce avec les Etats-Unis.

M. AMYOT dit qu'il est heureux d'appuyer la motion de M. Vaillancourt. Il espère que le gouvernement se rendra à la demande qu'il lui est faite. Si le gouvernement est décidé à se retrancher derrière les compagnies de chemins de fer pour ne pas construire le pont de Québec, il faudra alors établir entre les deux rives du St-Laurent un service de steamers pour traverser les trains de chemin de fer d'une rive à l'autre.

M. CHOQUETTE dit que le candidat du gouvernement dans son comté s'est engagé à obtenir des subsides pour ce chemin de fer et a dit avoir la promesse du gouvernement à cet effet. Il espère que le gouvernement rachètera la parole de son candidat.

Sir HECTOR LANGEVIN félicite M. Vaillancourt sur son début et dit que le gouvernement entend traiter sa demande avec justice. Mais il est impossible au gouvernement de règler ces questions importantes du jour au lendemain. Paris n'a pas été bâti en un jour. Il faut que ces sujets soient discutés en cabinet avant d'être soumis à la Chambre. M. Vaillancourt ne doit pas perdre patience si les choses ne vont aussi vite qu'il le voudrait, et il est bon qu'il continue à agiter cette question devant la Chambre.

M. TROW demande copie de toutes soumissions pour l'agrandissement ou la construction de presque tous les canaux du Canada. La motion couvre deux pages des ordres du jour.

M. BOWELL répond que la réponse à cette adresse couvrirait 412 rames de papier, coûterait quelques années de travail et occasionnerait une dépense évaluée entre $29,000 et $34,000.

Sir JOHN THOMPSON dit que cette motion pourrait être simplifiée, et propose que la discussion soit ajournée afin de donner à M. Trow occasion de reconsidérer la proposition—Adopté.

La Chambre discute ensuite jusqu'à six heures une demande de documents par M. KAULBACH concernant le bran de scie jeté dans la rivière la Hayes, comté de Lunenbourg, N. D.

SEANCE DU SOIR

M. CURRAN propose la troisième lecture du bill du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. M. Cockburn propose d'ajouter à la clause 5 le mot " lien ".

M. Curran et M. Joncas s'opposent à cet amendement. M. Jencas dit que la clause 5 protège suffisamment les créanciers et que l'amendement de M. Cockburn n'est proposé que dans l'intérêt de la Banque d'Ontario. Comme question de fait, MacFarlane n'a pas de jugement contre la compagnie et les cours n'ont pas encore donné leur décision au sujet de ses réclamations.

M. LANGELIER dit que quand bien même MacFarlane aurait obtenu jugement, ce jugement aurait un lien sur le chemin même et non sur la compagnie.

Sir HECTOR LANGEVIN propose que le bill soit renvoyé devant le comité des chemins de fer afin que la question de l'amendement y soit discutée et décidée.

M. CHARLTON soulève une question de privilège et cite le *Globe* de 1883 pour prouver que M. Mckenzie Bowell avait dû à sa qualité d'orangiste d'être choisi comme membre du cabinet de sir John.

M. BOWELL dit que le nommé Reynolds qui a porté cette accusation a tout simplement dit un mensonge. Ce Reynolds a été chassé de l'ordre des orangistes et il a voulu fonder un ordre rival au service des libéraux.

Sir RICHARD CARTWRIGHT dit que M. MacKenzie Bowell a été désigné comme ministre par les orangistes, parce qu'il avait participé à la procession des orangistes à Montréal en 1878.

M. MACKENZIE BOWELL nie l'accusation. Au contraire il a fait tous ses efforts pour empêcher cette procession.

La chambre considère ensuite en comité le bill de M. Burdett modifiant la loi des élections fédérales et y apporte quelques amendements.

M. ALLAN demande qu'un ordre de la chambre soit émis pour copie de toutes correspondances, lettres et télégrammes concernant le renvoi de M. McCormick de la charge de sous-percepteur du port de l'île Pelé et de toutes lettres, télégrammes et messages téléphoniques au sujet de la nomination de J. H. C. Atkinson comme titulaire de cette charge. Aussi copie de toutes correspondances relatives à la destitution d'Atkinson et à la réinstallation de McCormick. Cette motion donne lieu à une passe d'armes entre MM. Devlin et MacDonnell (d'Algoma), au sujet de l'intervention d'officiers publics dans les élections, et à 11 h. 15 la séance est levée.

AVIS DE MOTION

M. Frémont demandera vendredi si M. Schrieber a fait un rapport de son exploration du fleuve St-Laurent dans le voisinage de Québec en vue de la construction d'un pont et si le gouvernement se propose de mettre ce rapport sur le bureau de la Chambre.

Ottawa, 9 juillet.

M. GIROUARD présente un rapport du comité des privilèges et élections demandant la permission de siéger pendant les séances de la chambre des communes.—Accordé.

Sur proposition de M. Tupper, la chambre adopte les amendements faits par le sénat au bill concernant les commissaires du havre de Montréal. Les amendements donnent permission à la commission du havre d'emprunter la somme d'un million de piastres pour amélioration dans le havre.

Sur proposition de M. Foster, la chambr adopte la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur-général en conseil à vendre à la cité de St-Jean, N. B., pour la somme de quarante mille piastres le chemin de fer d'embranchement sur Carleton.

M. DEWDNEY propose la deuxième lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson. Vu que le bill n'est pas encore imprimé en français, M. Laurier demande que la discussion soit ajournée. Adopté.

M. DESJARDINS reprend le débat sur lo motion de M. Foster et l'amendement de Sir Cartwright. M. Desjardins parle des contradictions des libéraux qu'il dit n'être pas fixs sur aucune politique définie. Il dit que les libéraux sont tout autant que les conservateurs responsables de la dite politique.

Ils ont voté pour la Confédération, l'intercolonial, des canaux, etc. Il défie M. Laurier d'adopter carrément le drapeau du libre-échange et dit que la moitié de son parti l'abandonnerait s'il le faisait, car plusieurs sont protectionnistes. Le seul argument des libéraux en faveur de la réciprocité illimitée est que le Canada est voisin des Etats-Unis Mais, dit-il, l'Espagne est voisine de la

France et ces deux pays prospèrent bien sans réciprocité illimitée. Il en est ainsi entre la Prusse, la Russie, l'Autriche, l'Italie et autres pays de l'Europe qui sont pourtant voisins et vivent bien sans réciprocité illimitée. M. Desjardins demande ensuite aux libéraux comment ils combleraient le déficit dans le revenu si les droits de douane étaient abolis, et dit, que leur réciprocité illimitée dans les Etats-Unis signifierait tout simplement une protection continentale de 60 pour cent.

A six heures la séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

M. DESJARDINS continue son discours et termine et proposant un sous-amendement à l'amendement de Sir Richard Rartwright. Ce sous-amendement approuve la politique fiscale du gouvernement, les subventions aux chemin de fer, la prudente administration des finances, la réduction des taxes et déclare que tout en approuvant les principes généraux de réciprocité cette chambre refuse d'adopter une politique différentielle à l'égard de l'Angletererre.

M. LAURIER dit que la proposition de ce sous-amendement à l'heure actuelle est une violation directe de l'entente qui est intervenue entre le ministre des finances et Sir Richard Cartwright lorsque celui-ci a consenti à retirer son amendement le 23 juin dernier seulement afin de ne pas retarder la mise en force des changements dans le tarif. Sir Richard ayant insisté alors pour soumettre son amendement les règles de la chambre empêchaient tout autre sous amendement et il demande au ministre des finances de tenir la parole qu'il a donnée alors.

M. FOSTER répond qu'il n'y a aucune violation de parole de la part du gouvernement. Il n'est intervenu aucun arrangement particulier entre lui et Sir Richard Cartwright, à part ce qui a été convenu à haute voix dans la chambre, et est consigné dans le Hansard. L'opposition ne peut pas se plaindre que le gouvernement la prive d'un seul de ses privilèges par le sous-amendement de M. Desjardins. La discussion peut se faire aussi complète et aussi entière sur le sous-amendement que sur celui de Sir Richard Cartwright.

Sir RICHARD CARTWRIGHT dit qu'on a consenti à retirer l'autre jour l'amendement auquel il était impossible d'après les règles de la chambre de proposer alors de sous amendement qu'avec l'entente que lorsque les résolutions sur le tarif seraient adoptées, son amendement serait remis dans la même position.

Sir JOHN THOMPSON lit le débat qui a eu lieu lorsque l'amendement de Sir Richard a été retiré et dit qu'il n'y a rien dans ce débat qui montre un engagement ou une entente d'après lequel il ne serait pas possible lorsque le débat serait repris sur la deuxième lecture des résolutions et sur l'amendement de sir Charles de proposer un sous amendement.

MM. Mills, Bowell, Davies, Edgar, Curran, Tisdale, Casey et O'Brien continuent la discussion sur ce sujet.

M. STAIRS (Halifax) prononce ensuite un discours sur la politique générale du gouvernement et les deux amendement soumis à la chambre.

M. AMYOT fait alors une sortie violente contre le gouvernement et demande que sous-amendement soit retiré.

L'hon. M. OUIMET suggère un arrangement, et dit que le gouvernement serait peut-être disposé à retirer le sous-amendement, l'opposition retirait ses paroles contre le ministre des Finances.

Sir JOHN THOMPSON se déclare prêt à accepter cette vue à condition que l'opposition retire ses paroles contre le ministre des Finances.

L'hon. M. LAURIER dit que si le gouvernement retire son amendement l'opposition retirera ses paroles.

Finalement après quelques mots de discussion entre MM. Laurier, Foster, Sir John Thompson, Amyot, Ouimet et Mills, les mots contre le ministre des finances sont retirés et l'amendement est aussi retiré.

A 1 heure 30 la séance est levée.

Ottawa, 10 juillet.

M. Desjardins ayant retiré son sous-amendement, l'amendement de sir Richard Cartwright continuera à faire la base de la discussion, Voici cet amendement :

" Sir Richard Cartwright propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants: " La situation du pays exige que le gouvernement réduise immédiatement tous les droits sur les articles de première nécessité et plus spécialement sur ceux qui sont plus généralement consommés par les ouvriers, les mineurs les pêcheurs, ét les fermiers, et de plus, que les négociations qui doivent s'ouvrir à Washington, en octobre prochain, comme la Chambre en a été informée, devraient être conduites en prenant pour base la réciprocité commerciale la plus étendue entre le Canada et les Etats-Unis, pour les produits manufacturés aussi bien que pour les produits naturels."

M. MACDONALD développe cet amendement dans un discours de trois heures. Il fait des comparaisons entre les prix de certains articles en Canada et aux Etats-Unis et conclut que le cultivateur américain est plus protégé que le cultivateur canadien, parcequ'il vend ses produits plus cher et paie les articles nécessaires à la vie moins cher.

M. MacDonald dit qu'une réciprocité illimitée avec les Etats-Unis aurait l'effet de mettre le cultivateur canadien sur un pied aussi avantageux que son confrère des Etats-Unis. Il nie que les conservateurs aient l'intention de conclure un traité de réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. Il dit que la réciprocité illimitée telle qu'il l'a comprend ne signifie pas l'abolition de douanes, mais simplement l'admission francs de droits d'articles échangés avec les Etats-Unis. Il dit que le seul effet de la protection est d'enrichir les manufacturiers et termine en prédisant la victoire finale de la politique de réciprocité illimitée.

M. CLARK WALLACE répond à M. MacDonald. Il dit que les articles manufacturés en Canada ne paient pas un sou de droits, que l'argument de M. Macdonald que la protection nous fait payer ces articles plus cher n'a pas d'application ici. Il donne une liste de prix de différents articles, pour montrer que les prix des choses nécessaires a la vie sont beaucoup plus bas qu'ils n'ont jamais été en Canada. Quant à la réciprocité avec les Etats-Unis, le Canada est décidé à faire les concessions nécessaires pour arriver à un arrangement satisfaisant entre les deux pays, mais si les Etats-Unis persistent dans le bill McKinley le devoir du Canada est d'étendre ses relations commerciales avec d'autres pays. Le gouvernement a compris son devoir à ce sujet et le commerce avec l'Angleterre donne les résultats les plus favorables.

M. KING prononce ensuite un discours en faveur de la réciprocité avec les Etats-Unis.

A minuit M. WOOD (Westmoreland) propose l'ajournement du débat et la séance est levée.

Ottawa, 13 juillet.

Les bills suivant sont déposés et lus pour une première fois :

" Acte concernant la mesure du temps—M. TUPPER."

" Acte modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition."—M. MULOCK.

" Acte pour restreindre les marques frauduleuses. "—M. COSTIGAN.

" Acte concernant les droits d'auteurs et acte concernant les brevets. " — Sir John THOMPSON.

En réponse à M. Frémont, M. BOWELL dit que le gouvernement n'a pas encore pris de décision quant à l'opportunité d'accorder une subvention au chemin de fer de Québec au Lac St-Jean pour les vingt milles du prolongement vers Chicoutimi du dit chemin, afin de compléter les 70 milles de distance entre la jonction de Chambord et Saint-Alphonse, et aussi pour les ponts dispendieux à construire sur le dit prolongement du chemin de fer vers Chicoutimi.

En réponse au même, M. BOWELL dit que le gouvernement a payé $2,562 pour secours apportés aux passagers sur l'Intercolonial lors du désastre de Lévis, mais le gouvernement ne peut pas se reconnaître responsable des comptes de médecins encourus après l'accident.

En réponse à M. Beausoleil, M. TUPPER dit que le gouvernement n'a pas donné autorité à M. N. Lavallée, garde-pêche dans le comté de Richelieu, d'afficher des avis défendant de pêcher dans ce comté, mais le gouvernement ne se propose pas de faire du lac St-Pierre un seul district et d'accorder des licences de pêche valides dans toutes les partie du dit lac au prix d'une seule licence.

En réponse à M. Taylor, sir HECTOR LANGEVIN dit que le gouvernement se propose de faire élever un monument à sir John Macdonald sur le terrain du parlement à Ottawa.

En réponse à M. Choquette, M. BOWELL dit que M. Eugène Hammond, après enquête, a reçu ordre de rembousser la somme de $15 à M. F. X. Lamonde, hôtelier, de Montmagny.

En réponse à M. Sproule, M. TUPPER dit que les réglements concernant le commerce de bétail par l'Atlantique seront promulgués après que le bill à cet effet aura été adopté.

En réponse à M. Delisle, sir HECTOR LANGEVIN dit qu'en vertu de la loi du 22 mai 1888, l'administration du bassin de Lévis a été confiée au département des Travaux publics. Certains travaux ont été faits pendant 1889 et 1890 et sur rapport de M. L. Coste la surveillance de ces travaux a été confiée à Laforce Langevin du 1er juin au 13 octobre 1890. M. Langevin a été payé $540 pour ses services et a retiré $80 pour frais de voyage. M. L. Bernier et son successeur M. Valiquette n'ont été nommés que dans l'automne de 1890.

En réponse à M. Fauvel, M. TUPPER dit qu'à l'avenir le chiffre d'honoraire prélevé sur chaque licence permettant la pêche du saumon avec des rets sera uniforme dans les comtés de Bonaventure et de Ristigouche.

En réponse à M. Amyot, sir HECTOR LANGEVIN dit que le haut commissaire à Londres n'a reçu aucune autorité du gouvernement du Canada pour promouvoir la fédération impériale. Le gouvernement n'a pas de politique à énoncer au sujet de la fédération impériale.

La Chambre ordonne ensuite la production des documents suivants.

Par M. TARTE—Copie des ordres en conseil adoptés depuis 1883 jusqu'à 1888 au sujet du bateau à vapeur *Admiral* et du service qu'il a fait entre Dalhousie et Gaspé ou autres points sur la ligne du chemin de fer Intercolonial. Aussi copie des contrats entre les propriétaires du bateau à vapeur *Admiral* et le gouvernement depuis 1883 jusqu'à 1888.

Par M. PREFONTAINE—Copie des spécifications préparées par le gouvernement et sur lesquelles ont été basées les demandes de soumissions pour les travaux d'un égou depuis Lachine jusqu'à la côte St-Paul, le long du canal Lachine. Aussi copie des réclamations faites au gouvernement depuis 1880 par M. Joseph-Antoine Maurice, commerçant du village du bassin de Chambly, et dame Julie Fournier, son épouse, pour dommages soufferts par eux sur des terrains qu'ils ont acquis du gouvernement en 1875.

Par M. PERREY—Copie de toutes correspondances et instructions concernant la destitution de William Sanders et Muttart, chefs de sections sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard en mars ou avril dernier.

Cette demande provoque une discussion dans laquelle des employés publics sont accusés d'avoir pris une part trop active pendant les dernières élections générales, les uns en faveur de libéraux d'autres en faveur des conservateurs.

M. LAURIER dit qu'il est en faveur d'accorder pleine liberté de voter aux employés publics, que leurs prédilections soient pour un parti ou pour l'autre. Mais si un employé public se montre partisan et prend une part active dans les élections, il mérite d'être destitué.

A six heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir, la Chambre adopte les bills privés suivants :

" Acte constituant en corporation la compagnie dirigeante de McLeod. — M. DAVIN.

" Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey."—M. HAZEN.

" Acte pour faire revivre et amender l'acte constituant en compagnie la compagnie du chemin de fer et de navigation du chemin de fer d'Ottawa.—M. MADILL.

" Acte constituant de nouveau l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Grand Oriental."—M. DESJARDINS (Hochelaga).

" Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille des Montagnes Rocheuses."—M. TAYLOR.

" Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs."—M. CURRAN.

" Acte pour venir en aide à Adam Russworm."

" Acte pour venir en aide à Thomas Bristow."

" Acte pour venir en aide à Isabel Lapley."

" Acte pour venir en aide à Mahala Ellis."

Ces quatre derniers bills sont adoptés en seconde lecture seulement.

Sir HECTOR LANGEVIN dit que la chambre a pour habitude de ne pas adopter les bills de divorce sans discussion, afin de permettre aux catholiques d'enregistrer leur protêt.

Sir Hector dit qu'il proposera le vote sur ces bills lorsqu'ils viendront en troisième lecture.

Une discussion a lieu ensuite sur la motion de M. Kaulback qui veut empêcher de jeter le bran de scie dans la rivière de La Have, Nouvelle-Ecosse.

A 11 heures la séance est close.

Ottawa, 14.

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson a fait le sujet de la discussion cet après-midi à la chambre.

L'honorable M. DEWDNEY a proposé la deuxième lecture du bill accordant $1,500,000 de subventions à ce chemin en retour du transport des malles, hommes et approvisionnements pendant vingt ans. M. Dewdney donne la liste des actionnaires de cet compagnie et lit une lettre de M. Hugh Sutherland président de la compagnie niant qu'aucune partie du stock de la compagnie ait été donnée à des membres du parlement dans le but de s'assurer leur influence en faveur du vote de cette subvention.

M. CAMERON s'oppose au bill. Il dit que la chambre devrait avoir non seulement le nom des actionnaires mais aussi le nombre de parts possédées par chacun. Il n'est pas juste de demander à la chambre de voter une aussi forte somme et aux capitalistes anglais de prêter leur argent avant de connaître la position financière de la compagnie.

M. CASEY dit qu'il est lui-même un des actionnaires de la compagnie, et il proteste contre l'insinuation que la compagnie ait donné à des membres du parlement une partie de son stock pour obtenir leur influence. Il a des parts dans la compagnie et les a payées.

M. McMULLEN exprime sa surprise de voir un membre libéral parler en faveur du projet du gouvernement. Il craint fort qu'en prenant cette position le député de West Elgin défend plus les intérêts personnels de Geo. G. Casey que ceux de ses commettants de West Elgin.

M. McDOWALL, député de la Saskatchewan dit que le Nord-Ouest saura à l'avenir quels secours il peut attendre du parti libéral.

M. WATSON prétend que le parti libéral a fait plus pour le Nord-Ouest que le parti conservateur. Il accuse M. MacDowall de gâter la cause du chemin de fer de la Baie d'Hudson par sa conduite à l'adresse du parti libéral.

M. MILLS prétend que nous avons dans le Nord-Ouest plus de chemins de ferqu'il n'en faut pour la population des Territoires et plus que le pays n'est capable d'en payer.

SIR RICHARD CARTWRIGHT soulève ici la question de procédure. Il se plaint que le gouvernement ait demandé à la Chambre de discuter cette question du chemin de fer de la Baie d'Hudson pendant qu'il a une motion de non confiance suspendue audessus de sa tête. Il dit que c'est contraire à la pratique parlementaire. Il a consenti l'autre jour à remettre à plus tard la discusions de sa motion parce que l'exercice financier étant terminé il fallait absolument voter les crédits nécessaire pour ne pas interrompre le service public.

M. FOSTER dit que lorsque cette question du chemin de la Baie d'Hudson est venu, devant la Chambre, la semaine dernière, le ministre de l'intérieur a expliqué l'urgence d'adopter ce bill sans plus de retard.

A six heures la séance est levée.

AVIS DE MOTION

SIR JOHN THOMPSON a donné avis des quatres bills suivants :

Bill modifiant l'acte du cens électoral ;

Bill modifiant l'acte électoral ;

Bill modifiant l'acte des élections contestées ;

Bill modifiant l'acte des Territoires du Nord-Ouest.

M. TUPPER a donné avis d'un bill concernant le havre de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

M. GORMAN doit demander jeudi prochain quels sont les entrepreneurs des travaux du havre à Toronto, le chiffre du contrat, les travaux qui restent à faire, la nature des changements s'il y en a eu, etc., etc.

SEANCE DU SOIR

Ottawa, 14 juillet.

La discution sur le même bill s'est continuée en comité pendant la plus grande partie de la séance. Les différentes clauses du bill ont finalement été adoptées à la suite d'une vive opposition de la part de MM. McMullen, Mulock et Gibson.

A dix heures le comité rapporte le bil dont la troisième lecture est remise à demain.

M. WOOD de Westmoreland reprend ensuite la discussion sur le budget et prononce un long discours en faveur de la politique du gouvernement.

A 12.30 hrs, la séance est levée.

L'AFFAIRE PERLEY

A propos de l'affaire Perley, l'*Etendard* publie un article d'où nous extrayons les passages suivants, très justes et donnant la note vraie :

M. Perley a eu tort d'accepter un cadeau qui représentait à peu près la valeur de l'argent qu'il avait refusé et nous ne pouvons l'excuser : il confesse lui-même sa faute, du reste, il ne cherche pas à la nier, et il se frappe la poitrine. Il a en conséquence envoyé de suite sa résignation au département.

Nous n'en dirons pas davantage à M. Perley qui, pour cet acte de faiblesse, se trouve jeté sur le pavé sans situation et sans pain pour sa famille. Ce malheur nous touche et nous n'insulterons pas à un coupable devenu si malheureux.

Que cette terrible leçon serve d'exemple aux autres employés publics

Cependant, si M. Perley a été coupable ou imprudent, nous ne pouvons nous empêcher de dire que Murphy a tenu à son égard la conduite d'un lâche. Ce Murphy nous paraît être un rude misérable. Concussionnaire public, corrupteur avoué et éhonté, il affiche son impudeur avec un cynisme révoltant. Aussi qu'il ne s'attende pas à la reconnaissance du public pour ce qu'il vient de faire à M. Perley.

Nul ne croira que M. Perley a commis autre chose qu'une faute ou une imprudence, mais tout le monde est sous l'impression que Murphy a attaqué M. Perley—non dans l'intérêt public—mais parce qu'il sentait le besoin de dire quelque chose de vrai avant de clore un témoignage qui avait donné une si pauvre opinion de son caractère et de sa crédibilité.

C'est M. Perley qui a payé pour l'impasse où les transquestions de M. Osler ont mis Murphy.

Ce que nous reprochons à Murphy, c'est de n'avoir pas dit cela tout d'abord et d'avoir accusé un subalterne, quand il s'est aperçu qu'il ne pouvait espérer que son histoire à propos du chef du département serait crue sans corroboration.

Murphy a réussi par là à jeter sur le pavé un pauvre employé qui a commis la faute d'accepter ces bijoux, mais il n'a pas rendu au public d'autre service que de faire porter par M. Perley une responsabilité qui incombe beaucoup plus à d'autres qu'à lui.

Nous ne pouvons rien imaginer de plus couard que cette conduite de M. Murphy qui offre des bijoux et vient ensuite faire un scandale de cela.

BOUCHERIE HUMAINE

Un individu tue sa femme ses quatre enfants et se donne ensuite la mort.

Omaha, Neb, 11.—Une dépêche spéciale de Ellis, Neb., annonce que Mme Allen, de Beatrice, s'est rendue à Ellis jeudi soir pour rendre visite à son frère, John H. Puterbaugh cultivateur, demeurant à un mille et demi de Ellis. En entrant dans la maison un spectacle affreux se présenta à sa vue.

Son frère gisait sur le plancher, la tête trouée d'une balle de pistolet. Sa femme était sur le lit, morte, à côté du cadavre de son enfant de deux ans. Dans une autre chambre on trouva le corps de son enfant âgé de 10 ans. Au second étage, on trouva les cadavres des deux filles de Puterbaugh.

Cette boucherie a dû être accomplie pendant que le monde dormait par Puterbaugh lui-même, qui se serait ensuite donné la mort. On ignore ce qui pu le porter à cet effroyable crime.

Pilules d'Holloway

Irritation nerveuse.—Il n'y a pas de partie dans le corps humain qui requiert une surveillance plus constante que le système nerveux, car de lui dépend notre santé et même notre vie. Ces pilules fortifient les nerfs et sont les plus sûrs remèdes pour purifier le sang. Les nausées, le mal de tête, le vertige, l'engourdissement et l'apathie mentale tous ces maux sont guéris par ces pilules. Elles soulagent promptement ces symptômes alarmants de dispepsie, les douleurs d'estomac, la replétion dans le creux de l'estomac, la distention de l'abdomen et règlent pareillement les appétits capricieux et les intestins comprimés, signes qui accompagnent généralement la défectuosité ou la dépression dans le système nerveux. Les pilules d'Holloway sont surtout recommandées aux personnes qui ont des habitudes studieuses et sédentaires, qui tombent graduellement dans un état nerveux et irritable, à moins qu'elles ne prennent de temps en temps quelque fortifiant de ce genre.

FAISEURS DE CANCANS

L'*Electeur* de ce matin publie l'entrefilet suivant :

Le *Free Press* d'Ottawa dit qu'il tient d'un ami de sir Hector que s'il sort indemne de l'enquête il va demander l'expulsion immédiate de M. Chapleau et de sir Adolphe Caron du cabinet, pour les remplacer par M. le sénateur Tassé et M. L. G. Desjardins. Sir Hector ne pardonnerait pas à ses collègues nationaux les sympathies qu'ils auraient manifestées pour les vengeurs de l'honneur public.

C'est avec des platitudes et des cancans de cette force que la presse libérale s'imagine démolir le cabinet fédéral !!!

TRISTE ACCIDENT

Une femme tuée et une autre gravement blessée

Vers les dix heures ce matin, dans la rue du Pont un jeune homme de l'Ange-Gardien mettait la bride à son cheval, lorsque l'animal prit l'épouvante et après avoir parcouru quelque distance heurta contre un poteau télégraphique. Deux femmes, Mme Veuve Touchette, âgée de 75 ans et sa fille Mme Vézina, qui se trouvaient dans la voiture furent lancées contre le pavé de pierre. L'une d'elle Madame Touchette, expira peu après, l'autre quoique gravement blessée en reviendra. M. l'abbé Maguire, témoin de l'accident et l'abbé Feuiltault furent presque aussitôt auprès des blessées, en temps pour administrer la mourante.

Le Dr Bruchu qui se trouvait sur les lieux donna aux victimes de l'accident tous les secours de l'art.

UNE FEMME TUEE PAR UN ECLAIR

Deux jeunes filles sérieusement blessées

Ste-Anne de la Pérade, 13.—Madame Raoul Côté, accompagnée de deux demoiselles Grondins revenaient hier l'après-midi d'une excursion lorsqu'elles furent prises par l'orage. Madame Côté a été tuée par un éclair terrible et les deux autres sérieusement blessées. On dit cependant que ces dernières sont mieux. Il doit y avoir enquête du coroner cet après-midi.

CHUTE TERRIBLE

Un homme tombe du sixième étage d'une maison

La mort a été instantanée

Montréal, 13.—Un terrible accident est arrivé vers onze heures ce matin, aux édifices Western Chambers sur la rue St-Jean et St-Alexis. Un nommé Georges Lévesque, gardien de ces édifices et qui loge au sixième étage avec sa famille est sujet à des évanouissements. Ayant eu ce matin une de ces attaques, il s'est approché de la fenêtre pour respirer l'air, mais il perdit l'équilibre en se penchant et tomba sur le pavé de pierre dans la rue. La mort a été instantanée. Le défunt était âgé de 45 ans, marié et père de 9 enfants.

LE R. P. TAILHAN

On annonce la mort du Révérend Père Jules Tailhan, S. J., arrivée à Paris le 26 juin, à l'âge de 75 ans.

Le Révérend Père Tailhan a passé deux ans à Québec, de 1858 à 1860. En même temps qu'il y exerçait le ministère il enseigna la Philosophie à l'Université-Laval.

Le cholera a la Mecque

Caire, 13—En conséquence du choléra qui augmente les pélerins qui reviennent de cet endroit sont soumis à une quarantaine à Alato avant de passer le canal de Suez.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 13 juillet

Voici le compte rendu sténographique de la déclaration du témoin Nicolas Connolly au sujet des accusations de Murphy à l'adresse de Sir Hector Langevin, etc.

Par M. Henry :—

Q. A la page 183 du témoignage de M. O. E. Murphy, il y a une déclaration au sujet d'une prétendue découverte d'un paiement que vous auriez fait à Laforce Langevin et à Sir Hector Langevin, de $5,000 chacun. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

R. Je n'ai jamais donné une piastre à Sir Hector Langevin, ni à son fils Laforce Langevin.

Q. Ou à quelqu'un pour eux ?

R. Non, à personne pour eux ni directement ni indirectement.

Q. Y a-t-il quelque vérité dans la déclaration de Murphy qui prétend que vous lui avez dit avoir payé ces sommes ?

R. Non il n'y a rien de vrai là-dedans.

Q. A la page 186 de son témoignage, O. E. Murphy déclare qu'il vous a dit avoir fait deux paiements de $5,000 à Sir Hector Langevin. Est-ce vrai ?

R. Murphy ne m'a jamais rien dit de tel. Je n'ai jamais pu savoir l'emploi qu'il faisait de l'argent.

Q. Vous a-t-il jamais dit qu'il avait fait des paiements de $5,000 à Sir Hector Langevin ?

R. Non, il ne m'a jamais rien dit de tel.

Q. Vous dites qu'il ne vous a jamais dit avoir donné de l'argent à Sir Hector vers ce temps-là ?

Q. Non.

Q. A la page 187 de son émoignage Murphy parle d'un prétendu paiement de $3,000 au gendre de Sir Hector Langevin, propriétaire du *Courrier du Canada*. Avez-vous jamais dit avoir fait ce paiement.

R. Non jamais.

Q. Avez-vous jamais fait ce paiement ?

R. Non, je ne connaissais pas M. Chapais dans ce temps-là.

Q. Au sujet de prétendus paiements faits en rapport avec les améliorations du havre de Québec, il y a un item de $1000 et un autre de $4000 à la date du mois d'août. M. Murphy ayant été prié d'expliquer cet item au comité, a répondu comme suit : " M. Connolly m'a dit qu'il avait payé ces $4000."

R. Je ne lui ai jamais rien dit de la sorte.

Q. Avez-vous jamais dit à Murphy que vous aviez payé $4,000 à Sir Hector Langevin ?

R. Non, je ne lui ai pas dit cela.

Q. Avez-vous jamais fait tel paiement à Sir Hector ?

R. Sir Hector Langevin ne m'a jamais parlé à propos d'argent, et je ne lui en ai jamais parlé non plus.

Q. Lui avez-vous jamais dit que vous aviez payé cette somme à Thomas McGreevy ?

R. Non jamais.

A la séance de la Chambre des Communes cette après-midi les bills suivants ont été lus pour une première fois :

" Acte modifiant l'*Acte du Revenu Consolidé et l'Audition*." M.—*Mulock*.

" Acte pour restreindre les marques frauduleuses."—M. *Costigan*."

" Acte modifiant de nouveau l'*Acte des Sauvages*, chapitre 43 des Statuts Revisés.—M. *Dewdney*.

" Acte modifiant l'*Acte concernant les droits d'auteur*."—Sir *John Thompson*.

" Acte modifiant l'*Acte des Brevets*." Sir *John Thompson*.

Au moment où je ferme ma lettre la chambre passe aux interpellations au ministère par les députés.

M. L. G. DESJARDINS, M. P.

Le correspondant de la *Minerve* fait beaucoup d'éloges du discours de M. Desjardins sur le budget :

" On parle beaucoup du discours de M. L. G. Desjardins, et dans les termes les plus élogieux, dit-il. Le député de l'Islet est un chercheur, un travailleur infatigable, qui a la passion et le talent des chiffres, de la finance. A l'assemblée législative de Québec, il a fait sa marque et nous sommes heureux de le féliciter du succès de ses débuts sur le théâtre plus vaste de la chambre des Communes. "

UNE DISTRACTION

On lit dans la correspondance parlementaire de la *Justice* :

On se demande depuis longtemps comment de simples employés publics, entrés sans le sou dans les départements, pouvaient *bâtir des palais et vivre comme des pachas*. On se demandait où certains hommes *entrés pauvres dans la politique avaient trouvé le moyen de devenir millionnaires*. La dette publique qui augmente de $10,000,000 par année, n'est qu'un résultat ; les enquêtes qui se font donnent la clef de la situation, la solution à peu près certaine du problème.

Nous nous demandons si ces lignes ont été écrites pour Ottawa ou pour Québec.

Pour notre part nous ne connaissons pas d'hommes publics à Ottawa qui se *bâtissent des palais*, et qui *vivent comme des pachas*, sur un pied disproportionné à leur salaire, ou à leur revenu connu.

Mais nous en connaissons plusieurs à Québec.

Des gens qui *vivent comme des pachas*, à l'ébahissement du public, nous en rencontrons tous les jours dans les rues de notre vieille capitale.

Des gens *qui se bâtissent des palais* venez à Québec et nous vous conduirons aux bons endroits, pour admirer certaines splendeurs architecturales.

Des politiciens pauvres il y a quelques années, et cousus d'or aujourd'hui, mais c'est à Québec qu'on les trouve, c'est ici qu'ils opèrent, c'est ici qu'ils se pavanent, c'est ici que se déploie leur faste, c'est ici que s'épanouit leur gloire.

Evidemment le correspondant a eu une distraction, et il lui est arrivé le même accident que " le fils du roi, avec son grand fusil d'argent."

Visa le noir tua le blanc !

GARDEZ VOS CONSEILS

L'*Electeur* publie un article intitulé : *Le prochain témoin*, dans lequel il insulte le ministre des Travaux Publics comme seul ce journal peut insulter.

Dans cet article il réédite toutes les accusations calomnieuses portées par le témoin Murphy contre Sir Hector Langevin, sans se soucier le moins du monde du fait que le témoignage de Murphy est complètement démoli.

Puis il offre des conseils au ministre des Travaux Publics. Il faudrait que celui-ci se fît entendre comme témoin immédiatement, etc.

Nous dirons ceci à l'*Electeur*. L'accusation dirige sa cause comme elle l'entend, et la défense dirige la sienne aussi comme elle l'entend.

Chaque témoignage viendra en son lieu et à son heure. Et l'organe peut être sûr que les calomnies et les mensonges, déjà fort endommagés, recevront d'ici à la fin de l'enquête des coups encore plus mortels pour leurs auteurs.

Que l'*Electeur* prenne patience.

Tout vient à point à qui sait attendre.

La foudre à St-Laurent

LE TONNERRE TOMBE SUR UNE MAISON

Le tonnerre est tombé hier soir, durant un orage, à Saint-Laurent, île d'Orléans, dans la maison d'un nommé Jean Vaillancourt, cultivateur.

La foudre a brisé un pan du pignon de la maison, et a fait de grands ravages dans les armoires, au milieu de la vaisselle.

Le feu a pris à la maison, mais on est parvenu à l'éteindre assez facilement.

Dangereusement malade

Le Rved M. Angers, ancien vicaire à Ste-Croix, comté de Lotbinière, est dangereusement malade au presbytère de St-Augustin.

A OTTAWA

Explications de M. Perley

Temoignage de M. N. Connolly

(Depêche speciale au *Courrier du Canada*)

Ottawa, Ont., 9 juillet.

M. Perley a expliqué aujourd'hui que, de fait, Murphy avait voulu lui donner un paquet d'argent, mais qu'il avait péremptoirement refusé. Ce n'est que sur les instances pressantes de Murphy qui disait que la société Larkin Connolly voulait lui donner un témoignage de son appréciation comme ingénieur des travaux du havre de Québec, qu'il a dit à Murphy : Eh bien, alors vous me ferez un petit cadeau en bijoux. Dans le mois d'avril suivant, M. Perley a rencontré M. Murphy à Québec, et l'a blamé de lui avoir envoyé de si coûteux présents. Plus tard, lorsque M. Murphy lui en a fait tenir le compte, M. Perley dit qu'il a décidé d'en remettre le montant à la société Larkin et Connolly, et il a donné une obligation pour $1885 qui devient due le 1er août 1891.

M. Nicholas Connolly dit que Murphy et Robt. McGreevy doivent avoir gardé pour eux-mêmes partie du produit des billets que la société Larkin et Connolly devait à Murphy à sa demande comme billets d'accommodation. Une petite partie de ces billets peut avoir été payé à des politiciens, mais Murphy frayait autant avec les libéraux qu'avec les conservateurs. Il était bon ami avec les deux partis.

Ottawa, 10.—Toute la séance du comité a été aujourd'hui occupée par l'examen de M. Nicholas Connolly à propos des travaux du havre, du bassin d'Esquimalt, et des dépenses chargées à ces ouvrages dans les livres de la société. Aucun fait nouveau n'a été révélé. M. Tarte a produit quelques lettres de Nicholas Connolly, adressées à O. E. Murphy et si le mot " oncle " est employé. Quels était cet oncle, demanda M. Tarte ?—M. Murphy, prétendait en avoir plusieurs, répond le témoin. Il y avait l'oncle Tom, l'oncle Adolphe, de fait tous les ministres étaient ses oncles avec lui.

M. Tarte a voulu obtenir des renseignements à propos du paiement allégué de $3,000 au *Courrier*. Mais le témoin dit qu'il n'a jamais donné de chèques ni d'argent dans ce but. Il n'en a jamais donné non plus à Thos. McGreevy pour aucunes fins injustifiables.

ECHEC DE M. AMYOT

M. N. CONNOLLY

L'examen de M. Nicholas Connolly a été continué aujourd'hui. Quelle différence entre lui et Murphy. On croit que Connolly dit la vérité. Tout le monde le sent, tout le monde le croit. M. Amyot a voulu toucher à la crédibilité du témoin en insinuant qu'il avait eu à subir un procès pour parjure à Québec. Mais il en a été pour ses frais, l'incident a tourné à sa confusion.

M. Connolly a nié péremptoirement et catégoriquement toutes les accusations de O. E. Murphy, à propos des $25,000 en billets et des somme de $3,000, $5,000 et $10,000 que Murphy dit lui avoir été remises par Nicholas Connolly pour donner à Thos. McGreevy, Sir Hector Langevin ou le *Courrier*. Le comité s'est ajourné à mardi.

Une famille canadienne

L'*Etoile du Nord*, de Joliette, annonce que M. Joseph Marcil, fils, de St-Charles Borromée, est le père de quatre enfants qui, la semaine dernière, ont mangé à la table en compagnie de leur quatre grand'mères. Elles se nomment Rose Labrecque, âgée de 95 ans, Sophie Vincent, âgée de 75 ans, Théodise Latour, épouse de Joseph Marcil, père, âgée de 68 ans, et Judith Beaudry, belle-mère de Joseph Marcil, âgée de 70 ans.

Le nombre des enfants et des petits-enfants issus du mariage de Rose Labrecque et de Joseph Vincent atteint le joli chiffre de 366. Voilà une belle famille canadienne.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 9.

Il y a peu de choses à dire de la séance d'hier que le télégraphe ne vous ait pas déjà transmis. C'était une journée réservée aux députés, et les questions discutées ces jours-là sont le plus souvent d'un caractère local.

Au comité des privilèges et élections aujourd'hui M. Perley a donné au sujet de l'affaire des bijoux, une explication qui montre que s'il y a eu faute quelque part, le plus grand coupable est M. Murphy lui-même. M. Murphy s'est rendu de son propre chef à la résidence de M. Perley à Ottawa et a voulu lui faire un présent de $2,000. M. Perley a refusé, mais Murphy a tellement insisté que pour mettre fin à la discussion M. Perley a dit : Eh bien, puisque vous voulez absolument me donner quelque chose, vous m'enverrez quelques bijoux. Mais lorsque M. Perley eut reçu les bijoux et en eut connu le prix il fut effrayé du présent qu'il avait reçu et décida d'en rembourser le montant. En septembre 1890 il donna à la société Larkin Connolly une obligation pour la somme de $1885, et cette obligation devient due le premier août 1891.

Le reste de la séance du comité a offert peu d'intérêt.

M. Nicholas Connolly a admis avoir signé ou endossé souvent des billets d'accommodation pour différentes sommes à la demande de M. Murphy qui disait en avoir besoin pour lui-même ou pour Robert McGreevy.

Lorsque l'audition des livres a eu lieu en 1885 M. Nicholas Connolly et les autres membres de la société ont protesté et refusaient de signer l'audition de compte parce que M. Murphy ne justifiait pas de l'emploi de ces sommes, mais sur promesse qu'il rembourserait, et plutôt que de dissoudre la société M. Larkin et les Connolly consentirent à signer l'audition des comptes.

" Nous avions bien des soupçons, dit M. Connolly que M. Murphy, avait dépensé une partie de cet argent en présents à des politiciens. "

A quel parti appartenait M. Murphy, demande M. Lister ?

Il appartenait aux deux partis, répond M. Connolly, et avait des relations très intimes avec les chefs libéraux.

En réponse à une autre question M. Connolly dit que M. Murphy n'a jamais fait les remboursements qu'il avait promis de faire et son opinion est que la plus grande partie de l'argent qui a fait le sujet de disputes à l'audition des livres, est restée entre les mains de O. E. Murphy et Robert McGreevy.

A la séance de cette après-midi, la chambre des Communes a accordé au comité des privilèges et élections la permission de siéger pendant les séances de la chambre.

Ottawa, 10 juillet

Je n'entrerai pas dans les détails au sujet du discours prononcé hier par M. Desjardins, je dirai seulement que l'honorable député de l'Islet a plus que justifié les espérances de ses amis. Son discours est une étude complète, solide et irréfutable, de la politique de progrès suivie depuis vingt-cinq ans par le parti conservateur.

Faisant une comparaison sntre le Canada et les Etats-Unis, M. Desjardins a montré qu'aux Etats-Unis le gouvernement central ne paie aucune subvention aux Proviuces comme en Canada.

Le député de l'Islet a aussi prouvé que si d'un côté, les Etas-Unis ont payé à peu près $1,900,000,000 de leur dette publique, depuis 1867, de l'autre côté, les Etats de l'union ont payé $1,500,000,000 de taxes directes pendant la même période. De plus le peuple des Etats-Unis a payé $11 par tête de taxes pendant les cinq premières années qui ont suivi le rétablissement de la paix, c'est-à-dire, précisément le double de ce qui a été payé en Canada. Si le peuple canadien s'était impose des sacrifices proportionnels, et si nous n'avions pas eu à payer les subventions aux provinces, nous n'aurions pas un sou de dette aujourd'hui tandis que les Etats-Unis en ont encore près d'un millard de piastres.

Voici le sous-amendement de M. Desjar-dins.

Qu'en donnant son concours à ces résolutions cette Chambre désire exprimer son approbation de la politique fiscale du gouvernement libéral-conservateur qui, en permettant l'importation en franchise des matières premières et en donnant une protection judicieuse à nos produit naturels et manufacturés, a réussi à développer les industries canadiennes d'une manière marquée ; de l'aide libérale accordée à des travaux publics importants et nécessaires, spécialement aux chemins de fer, canaux et lignes de steamers qui sont devenus des facteurs si importants pour développer nos ressources et faciliter notre commerce ; de l'administration sage et prudente des finances qui, tout en pourvoyant équitablement aux services publics, a maintenu et élevé le crédit du pays, et tout en produisant des excédants considérables applicables aux dépenses sur le capital, n'a pas augmenté d'une manière appréciable la dette publique durant les deux dernières années ; du système suivi pour enlever les droits sur des articles d'usage général, tels que le thé, le café et le sucre (au sujet de ce dernier article, le consommateur a été libéré de taxe au montant des trois millions et demi pendant la présente session) et du mode adopté pour compenser la plus forte part de la perte de revenu ainsi causée, en pratiquant l'économie dans les dépenses.

" Que cette Chambre, tout en approuvant les efforts spéciaux faits par le gouvernement pour augmenter le commerce du Canada avec les pays orientaux, les Indes Occidentales, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, désire exprimer sa confiance que toutes négociations pour étendre les relations commerciales avec les Etats-Unis seront conduites de telle manière que leur résultat sera compatible avec le contrôle convenable de notre propre tarif et de nos revenus que tout peuple qui se respecte doit maintenir, et avec la continuation des affaires profitables et des relations politiques avec la mère-patrie dont tous les Canadiens intelligents et loyaux désirent sincèrement la continuation."

Le parti-libéral a eu peur de voter sur le sous-amendement de M. Desjardins. Pour montrer que du côte conservateur on ne craignait pas de voter sur l'amendement Cartwright qui en réalité ne veut rien dire, (c'est simplement un piège pour les badauds,) le gouvernement a consenti à faire retirer l'amendement de M. Desjardins.

L'amendement Cartwright est rédigé de telle façon qu'en le présentant aux électeurs d'Ontario le parti libéral pourra dire qu'ils n'ont pas de tarif différentiel contre l'Angleterre, mais avec le même amendement, M. Laurier pourra prétendre que le but est d'abolir les douanes entre le Canada et les Etats-Unis.

Tout le monde pourra lui donner la signification qui bonne lui semblera.

L'un pourra dire qu'il signifie telle chose, un autre pourra dire qu'il signifie le contraire, et un troisième qu'il ne signifie rien du tout.

Mis a la retraite

Ottawa, 11—On dit que le lieut. D. W. Macdonell, sergent d'armes de la Chambre des Communes va être mis à la retraite après la session.

L'INCIDENT PERLEY

On lit dans l'*Electeur* de ce matin :

Le *Courrier du Canada* vient d'être victime de sa servilité. Hier soir, le *Courrier* publiait toute une colonne pour défendre M. Perley contre les attaques brutales, injustes de l'*Electeur*. Or, quelques heures après cette sortie, la *Gazette* de Montréal et la *Minerve* apportaient à Québec la nouvelle que le gouvernement considérait M. Perley coupable et l'avait suspendu de ses fonctions d'ingénieur en chef. Nous reproduirons lundi ce que le *Courrier* ne manquera pas de publier aujourd'hui pour protester contre l'action tyrannique du gouvernement.

Le *Courrier du Canada* d'hier a donné la note juste relativement au cas de M. Perley.

Nous avons dit qu'il était clairement prouvé que M. Perley avait repoussé les offres de corruption de M. Murphy. Et c'est vrai.

Nous avons ajouté :

La valeur des bijoux envoyés est l'élément regrettable de cette affaire, et M. Perley l'a compris lui-même, puisqu'il en a fait des reproches à M. Murphy, et a résolu de remettre aux représentants de la société l'équivalent de cette valeur.

Ce qui précède indiquait évidemment que M. Perley avait eu tort d'accepter des bijoux d'une si grande valeur, et de ne pas les avoir renvoyés au sieur Murphy.

Ce que nous appelions l'*élément regrettable* de cette affaire, est apprécié comme nous par la *Gazette de Montréal* d'hier. Nous citons :

Le cas semble être celui d'un officier efficace et digne de confiance, qui, après avoir repoussé une offre d'argent faite comme témoignage d'estime, a été assez faible pour ne pas repousser un cadeau sous une autre forme. Le stigmate sur l'honneur de M. Perley, que quelques-uns peuvent être disposés à lui infliger, et qui fait partie du système de l'accusation dans l'affaire Tarte, ne nous semble mérité en aucune manière.....

C'est là exactement l'attitude que nous avons prise hier.

La *Gazette* ajoute que, cependant, l'acceptation du cadeau est une erreur qui ne peut passer inaperçue, et nous comprenons cela parfaitement.

La suspension de M. Perley n'a donc rien qui doive étonner. Mais, conclure de cette suspension, ou de l'erreur commise par M. Perley, qu'il est un homme sans honneur et qu'il s'est vendu, c'est une exagération de sévérité, une injustice dont les hommes sans passion ne voudront pas se rendre coupables envers ce vieillard, lorsque sa réputation jusqu'ici a été sans tache.

Si M. Perley avait voulu se vendre, il aurait accepté les $2,000 de Murphy.

L'*Electeur* peut reproduire notre réponse, s'il le désire.

UN NOUVEAU JOURNAL

" L' Union Canadienne "

Nous accusons réception du premier numéro de l'*Union Canadienne*, le nouveau journal fondé à Lévis par notre ami M. Alphonse Desjardins, l'ex-éditeur des *Débats de la législature de Québec*, supprimés par M. Mercier.

C'est un joli journal, bien imprimé, d'apparence attrayante, et qui promet de prendre une place très honorable dans les rangs de notre presse quotidienne.

Notre nouveau confrère est franchement conservateur. Il combattra pour les principes que nous défendons nous-mêmes.

Nous saluons son apparition avec la plus fraternelle cordialité, et nous lui souhaitons succès, longue vie, prospérité constante.

Congres d'instituteurs

Toronto, 11—Le Conseil d'Education National est en session ici. On dit que plus de 1,500 maîtres et maîtresses d'école des Etats-Unis et du Canada y assistaient.

CHRONIQUE

Réjouis-toi, ô province de Québec, le Comte, ton Comte, est en route pour l'Amérique.

Il est parti de Liverpool le 9 courant. Et dans une huitaine de jours, tu posséderas de nouveau ton grand homme.

***

Mais avant de quitter la France, il a paradé ferme, et s'est produit avec fracas dans une série de démonstrations et de fêtes dont l'*Electeur* est rempli à craquer.

Je n'ai pas lu tout cela. C'est trop long, trop fastidieux, trop vieux jeu, et moi, qui connais les trucs et les poses du charlatan, je n'ai pas assez de ferveur pour m'ingurgiter tous ces indigestes compte-rendus.

***

Cependant, j'ai lu le récit du voyage de M. le Comte à Chartres, ainsi que la conférence qu'il a prononcée dans cette ville, en présence de Mgr Lagrange, l'historien de Mgr Dupanloup.

Hélas ! abomination, désolation, humiliation ! Quelles platitudes, et quel français !

Une longue et fatigante compilation revêtue d'une forme déplorable, habillée d'un style pauvre, incorrect, sans éclat, sans originalité, sans relief : voilà la pièce oratoire dont l'*Electeur* fait ses beaux dimanches.

C'est un vrai désastre ; une collection de lieux communs et un français incroyable !

J'ai noté quelques-unes des perles que j'ai trouvées dans cette production du génie littéraire de M. Mercier, et je vais les transcrire ici pour qu'on ne m'accuse pas d'exagération.

***

M. le Comte parle encore des héros de 37, et s'écrie :

" Si nous n'étions pas français, pourquoi " nos martyrs de 1837 et 1839 auraient-ils " fait le coup de feu à Saint-Denis, Saint-" Charles, Lacolle et Saint-Eustache, ou " seraient-ils montés bravement sur les échafauds politiques sur lesquels ils moururent " héroïquement en criant : " Vive la France ! " Vive la liberté ! " Lisez leur touchante " histoire écrite par David, *leur écrivain* " *aussi patriotique qu'élégant*, et vous pleurerez comme nous pleurons nous-mêmes à " cette lecture."

Il ne saurait y avoir rien de plat comme cette expression : " leur *écrivain* aussi patriotique qu'élégant." Leur " *écrivain* " n'est certainement pas le mot propre en cet endroit. On n'est pas l'*écrivain* d'hommes dont on écrit l'histoire. M. Chauveau n'a pas été l'*écrivain* de Garneau, mais son biographe. M. l'abbé Gosselin n'a pas été l'*écrivain* de Mgr de Laval, mais son historien, pas plus que Mgr Lagrange n'a été l'*écrivain* de Mgr Dupanloup. Cette expression, dans le sens que M. Mercier a voulu lui donner, constitue une énormité littéraire.

Passons sur les deux épithètes, " aussi patriotique *qu'élégant*, " qui sont à la fois banales et mal choisies. Ce n'est point précisément l'*élégance* qu'il faut pour écrire es sombres pages d'une guerre civile !

Mais que voulez-vous ? M. Mercier est l'homme le plus malheureux en épithètes que possède le Canada. Il tombe à tout coup sur le mauvais adjectif. C'est une infirmité.

***

Poursuivons notre petite revue :

" Si nous n'étions pas restés français, " pourquoi l'excellent abbé Gosselin, curé de " St-Ferréol, dans le comté de Montmorency, " un digne prêtre et un écrivain distingué, " serait-il en France, depuis quelque temps, " fouillant les bibliothèques, cherchant, dans " tous les registres publics, les renseignements nécessaires *pour conserver au Ca-" nada la mémoire* de l'illustre de Laval, " premier évêque de Québec."

Qui ne voit que M. Mercier a dit là une sottise ? M. l'abbé Gosselin n'est pas allé faire des recherches en France afin d'obtenir les *renseignements nécessaires pour conserver au Canada la mémoire* de Mgr de Laval. Dieu merci, cette sainte et glorieuse mémoire est bien vivante dans notre pays, et M. Gosselin vient précisément de publier en deux volumes une histoire du grand prélat qui a fondé l'église canadienne.

D'après M. Mercier, si M. Gosselin n'obtenait pas les renseignements qu'il est allé chercher dans les archives européennes, la mémoire de Mgr de Laval, ne serait pas conservée au Canada ! !

***

Mais voici du micmac :

" Et pourquoi l'abbé Casgrain viendrait-" il chaque année, *demander* aux grandes " familles de France, comme celle de Lévis, " en s'adressant au comte de Nicolaï *pour* " *obtenir* des précieux manuscrits et les " publier, aux frais de la province, toujours " dans le but de perpétuer le culte des " ancêtres ? "

Demander quoi ? Je sais bien qu'on demande *pour obtenir* ; mais il n'est pas permis à un homme instruit d'écrire : " *Un tel demande pour obtenir* des manuscrits." Un canadien ordinaire aurait écrit : " Pourquoi M. Casgrain viendrait-il chaque année demander, en s'adressant au comte de Nicolaï, *de* précieux manuscrits....."

J'ai souligné le *de* parce que M. le Comte a écrit : " *des* précieux manuscrits." Je n'ai pas besoin d'insister sur la faute d'élégance commise ici par le grand homme.

***

Nous arrivons pourtant à quelque chose de mieux, si c'est possible :

" Si nous n'étions pas restés français, " pourquoi aurions-nous reçu, d'une manière " si triomphale, il y a près de cinquante " ans, Mgr de Forbin Janson, évêque de " Nancy, dans toutes nos villes, dans tous " nos villages, et dans toutes nos campagnes ? " Pourquoi les rues, les routes les maisons, " *les rivières, les fleuves* étaient-ils pavoisés, " aux couleurs de la France, pour honorer " ce grand évêque français, qui venait visiter ses frères d'outre-mer."

Je me demande où M. Mercier a pêché cette idée originale ! Les rues, les maisons pavoisées, très-bien ! Mais *les rivières* ?.. mais *les fleuves* ?...Des rivières et des fleuves pavoisés, décorés de drapeaux et de bandelles ! ! Où diable, M. le comte a-t-il eu la tête de lâcher une pareille bourde, et quand donc a-t-il vu des fleuves pavoisés ?

***

Est-ce tout ? Pas encore :

" Si nous n'étions pas français, pourquoi " toute la population de Montréal et des en-" virons, se pressait-elle autour de la chaire " de Notre-Dame, il y a deux ans, pour entendre la parole chaude et virile d'un autre " évêque de France, Mgr Soulé, qui a laissé " là-bas tant de souvenirs impérissables ainsi " que ces deux autres prédicateurs français, " rivaux en éloquence, au point que l'on ne " savait à qui en donner la palme, les PP. " Babonneau et Plessis ? Chaque fois qu'ils " ont parlé, la *foule* se pressait pour les admirer et les applaudir, *s'ils l'eussent osé*, " dans le lieu saint ! "

S'ils l'eussent osé ! Cela ne peut s'appliquer aux orateurs sacrés, qui n'ont pas l'habitude de s'applaudir eux-mêmes. C'est donc la *foule* qui eut applaudi, *s'ils l'eussent osé.* M. Mercier est comte romain, grand'croix, premier-ministre, mais il ne réussira jamais à faire prévaloir en français cette manière d'écrire : *la foule applaudissent..*

On dit en latin *turba ruit* ou *ruunt*. Mais cela n'est pas reçu dans la langue de Racine et de Bossuet.

***

Finissons-en. J'ai multiplié un peu les citations afin de bien montrer que le discours du grand homme ne contenait pas seulement quelques fautes isolées, mais qu'il était tissu de fautes grossières contre le génie de la langue et la syntaxe.

Voici le bouquet :

" En terminant, laissez-moi vous dire que " je sens bien mon impuissance à défendre " la cause dont je me suis fait l'avocat, et " que Dieu m'est témoin que je voudrais " qu'elle eût été confiée à une voix plus élo-" quente que la mienne.

" Cependant, j'ai *deux consolations*, Mon-" seigneur, *à offrir à mon impuissance* : " avoir accepté respectueusement le désir de " Votre Grandeur comme un ordre, etc.

Il ne manquait plus que cela ! Le voilà qui se met à faire du maniérisme. C'est du style précieux descendu en droite ligne de Cathos et Madelon : " *J'ai deux consolations à offrir à mon impuissance.*"

Oh ! Vadius, oh ! Trissotin, ô Molière !

Je me demande pourquoi M. Mercier n'a pas fait corriger son discours par M. Fabre, avant de le livrer au public.

***

D'ailleurs, à défaut de Fabre, le fidèle Caron aurait peut-être pu conseiller Monsieur le Premier dans cette circonstance, lui qui a lutté d'esprit et de verve avec le spirituel commissaire canadien, lors de la soirée fameuse où Son Excellence a pendu la crémaillère.

Bien des gens remarquent que M. Mercier ne parle plus du fidèle Caron dans ses lettres. Pourquoi cet oubli ?

***

Je viens de lire l'éloge de M. Chauveau, prononcé par M. David à la dernière réunion de la société royale à Montréal.

On me pardonnera ma franchise, mais il m'a semblé que c'est un coup manqué. Il n'y a pas de souffle, pas de mouvement dans cette composition. Ce n'est pas assez mûri, pas assez lumineux, pour l'éloge d'un homme dans les grandes œuvres de qui on admirait tant de maturité, tant de clarté. Enfin le style n'est pas assez châtié, assez pur pour une pièce académique.

***

Le *Monde illustré* de cette semaine contient une poésie, signée E. Massicotte, que la critique ne peut laisser passer en silence.

Le souffle en est mauvais, l'inspiration fausse, la facture détestable.

Comme elle est courte, je puis la reproduire en entier :

DESESPERANCE
DEVANT UN CHRIST DE BRONZE

Mon âme est triste et je pleure
Quand j'entrevois l'avenir
Qui de loin a marqué l'heure
Celle, hélas ! du souvenir....

Je mourrai dans le silence,
Et sur mon funèbre lit,
Je n'aurai pas l'espérance
D échapper au morne oubli !

Alors, pourquoi Divin Maître
Avoir mis l'ambition
Dans mon cœur, dans tout mon être ;
Veux-tu ma damnation ?

Ou veux-tu le *sacrifice*
Grand, de l'orgueil de pleurer ?
Demandes-tu le *supplice*
Douloureux de s'abaisser ?

Et de ne pas laisser trace
De son passage ici-bas ;
D'être un *atôme de race*
Mais par soi, n'exister pas ?

De fuir tout : plaisir et joie
Femme, ivresse et volupté,
Pour devenir l'humble proie
De l'affreuse austérité ?....

Non, non, non, Dieu créateur,
Tu ne demandes pas tant
Dis.... Dis.... à ton serviteur :
Les hommes te font méchent !....
Christ ! ta lèvre ne prononce
—Lèvre froide de métal—
Pas un mot, pas de réponse....
Christ ! ton silence est fatal.

E. Z. MASSICOTTE.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer la note déplorable qui donne le ton à toute la pièce. Le poète du *Monde illustré*, a-t-il réfléchi un instant à l'irrévérence et à l'audace du langage qu'il emploie en parlant au divin Crucifié ?

Veux-tu ma damnation ?

ui dit-il. Cette question est un blasphème.

Christ ! ton silence est fatal.

Ce vers final n'est pas moins odieux.

La pièce, dans son ensemble, est mauvaise, très mauvaise, et n'aurait jamais dû être écrite par une plume catholique, ni publiée par un journal catholique.

Que dire de la forme, de la facture des vers ?

Insistons sur quelques détails :

Quand j'entrevois l'avenir
Qui de loin a marqué *l'heure*
Celle, hélas ! du souvenir.

" *L'heure, celle hélas ! du souvenir,*" cette liaison, cette cheville, ce vers final du quatrain, tout cela est d'une lourdeur et d'un ridicule accomplis.

Plus loin :

Ou veux-tu le *sacrifice*
Grand, de l'orgueil de penser ?

Que pensez-vous de cet enjambement heureux, ou l'épithète " *grand* ", déjà fort mal venue après le substantif, en est séparée par le divorce le plus anti-poétique qu'on puisse imaginer ?

Continuons :

Demandes-tu le *supplice*
Douloureux de s'abaisser ?

Toujours le divorce de l'épithète avec le substantif ! J'admets qu'il est moins condamnable que le précédent, mais, par contre, je vous prie de remarquer que le pléonasme est fort risqué : un *supplice douloureux*. Les supplices n'ont jamais passé pour des parties de plaisir.

Il y a peut-être mieux encore, dans cette poésie étonnante :

D'être un *atôme de race*,
Mais par soi n'exister pas.

Un *atôme de race* ! Quel est cet animal inconnu ? J'ai vu des *chiens de race*, des *chevaux de race*, des *vaches de race*, mais des *atômes de race* ?...jamais, au grand jamais ? Il faudrait, ô poète, communiquer cette découverte au département de l'agriculture.

***

Laissons cette triste poésie au sort qui attend tous les méchants écrits.

Les idées y sont fausses et dangereuses, et elle n'a pas même l'excuse de la forme littéraire, qui ne serait pas admissible, mais qui nous ferait croire au moins que l'auteur s'est laissé griser par la musique de ses vers.

Musset a publié des poèmes où éclatait l'accent d'une incroyance désespérée. Mais ses vers s'envolaient sur les ailes enflammées du rythme et de l'inspiration. Le poète n'en était pas moins coupable, sans doute ; mais son génie avait des échappées qui semblaient lui entr'ouvrir des horizons de lumière.

Les vers que je viens d'analyser ne sont pas d'Alfred de Musset.

ARCHILOQUE

NOUVEAUX AVOCATS

On lit dans l'*Electeur* de ce matin :

Sur les vingt-huit aspirants à la pratique du droit, vingt-et-un ont été admis.

L'un des principaux examinateurs avec qui nous causions hier de ces examens nous disait que ces vingt-et-un nouveaux avocats étaient tous des jeunes gens doués de beaucoup de talent et très instruits. Quatre d'entre eux surtout ont fait preuve de connaissances presque sans précédent. Ce sont M. Girouard, fils de M. Désiré Girouard, député de Jacques-Cartier, M. Rodolphe Lemieux, correspondant de l'*Electeur* à Montréal ; M. Chaffers, fils de l'honorable sénateur Chaffers, et M. Chevalier, fils de M. le régistrateur Chevalier, de Sorel.

Nous concourons avec plaisir dans les éloges décernés par l'*Electeur*, aux concurrents heureux.

Il nous permettra cependant de combler une lacune qui s'est glissée, par inadvertance sans doute, dans son énumération. Notre ami, M. Elzéar Fiset, un jeune québecquois, est le second sur la liste des candidats admis. Il a subi un brillant examen, ayant conservé 193 points sur 240, et après M. Girouard, il tient la tête de la liste.

C'est M. Girouard, fils du député, qui est le premier. Disons par parenthèse, que le député de Jacques-Cartier est heureux dans ses fils, car un autre jeune Girouard vient de faire honneur au Canada en Angleterre.

Notre ami M. Fiset, suit M. Girouard, et est suivi par MM. Lemieux et Chevalier.

Nos candidats québecquois, MM. Fiset et Adjutor Rivard, qui a passé lui aussi un fort examen, voudront bien accepter nos félicitations spéciales.

Il nous fait aussi plaisir de saluer particulièrement le succès d'un confrère en journalisme, M. Lemieux, qui vient d'entrer au barreau où l'appelaient depuis longtemps ses aptitudes.

Parmi ceux devant qui viennent de s'ouvrir avec honneur les portes du barreau, nous lisons les noms de MM. Chaffers, W. Pagnuelo, F. X. Roy, de Martigny, Pelletier, Harvey, Taillefer, Feron, Meunier, Cedras, Lussier et Trudel.

A tous nous souhaitons clientèle et succès.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 14.

L'honorable, M. Ouimet a donné la note juste, ce matin, au comité des privilèges et élections, lorsqu'il a protesté contre la méthode de procéder, adoptée par les accusateurs. On veut préjuger l'opinion publique à l'aide des calculs d'un entrepreneur dont la soumission n'a pas été acceptée. Ce ne sont pas des faits que le témoin offrait au comité, mais une simple expression d'opinion que sa soumission devait être la plus basse. C'était là sa prétention, mais les calculs qu'il offre sont incomplets sur quelques articles, le témoin l'admet lui-même.

M. Osler n'a pas eu de peine à montrer que les opinions que M. Peters a offertes au comité au sujet du coût du dragage dans le bassin Louise, n'étaient pas même basées sur une connaissance personelle des travaux. M. Peters a admis qu'il parlait d'après ce que son associé, M. Wright, lui avait dit.

Les deux autres questions soulevées au comité ce matin ont été le paiement de la subvention au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et la souscription au "*Testimonial*" donné à Sir Hector Langevin en 1883. M. H. V. Noël, gérant de la Banque de Québec, à Ottawa a déclaré qu'ayant été autorisé à retirer et payer la subventionn du chemin de fer de la Baie des Chaleurs par le président de la compagnie, il avait payé l'argent à ceux que le président de la compagnie lui désignait. Il a ainsi payé une somme de $340,000. Au nombre des chèques qu'il a payés, il se rappelle que trois pour la somme de $8,000 chacun ont été payés à M. Robert H. McGreevy.

Quant à la souscription *au testimonial* de Sir Hector Langevin elle a duré trois ans, de 1880 à 1883, et un grand nombre de personnes ont souscrit, environ 150. Au nombre des souscripteurs il y avait M. Goodwin d'Ottawa, et M. Larkin, chacun pour la somme de $1,000. M. Noel dit qu'il qu'il n'a jamais fait connaitre à Sir Hector Langevin les noms des souscripteurs.

Du train dont vont les choses au comité, il paraît à peu près certain que nous en avons encore pour un bon bout de session. Nos accusateurs semblent avoir pris pour tactique d'apporter tous les jours quelques accusations nouvelles, de faire une preuve superficielle, et passer ensuite à un nouveau sujet, afin de laisser l'opinion publique sous une fausse impression avant que les accusés aient eu le temps de faire la contre-preuve. Mais ce qui est différé n'est pas perdu.

Si les accusateurs espèrent que la fatigue, la chaleur et le désir d'ajourner la session empêcheront les accusés de faire une contre preuve complète, ils se trompent étrangement. Chacune de leurs accusations sera réfutée et on prendra pour cela tout le temps nécessaire. Quelques députés, tant libéraux que conservateurs voudraient que la chambre prenne une vacance d'un mois pour permettre au comité des privilèges et élections de siéger tous les jours et toute la journée, mais les membres du comité ne semblent pas de cet avis. Ils disent que si la chambre prend une vacance d'un mois, ils en prendront une aussi.

UN LIVRE A LIRE

Ce livre, c'est celui que vient de publier le R. P. Hamon, S. J., sous le titre : *Le Canada-Français dans la Nouvelle-Angleterre.*

C'est un livre d'actualité, c'est un livre de justice, c'est un livre du plus vif intérêt pour quiconque s'intéresse au progrès et à l'avenir de notre race en Amérique.

Appelé par le ministère de la prédication à parcourir en missionnaire les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre, durant plusieurs années, le R. P. Hamon a conçu l'idée de mieux faire connaître qu'elles ne l'ont été jusqu'ici ces populations qui ont avec nous la communauté d'origine, de langue et de foi. Il a voulu de plus signaler les dangers qui peuvent menacer ces populations, exposer le secret de leur force, et les défendre contre d'injustes agressions, ou des manœuvres hostiles.

Le livre du R. P. Hamon est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur étudie le caractère des éléments qui constituent la population canadienne émigrée, la condition matérielle de cette population, la vie sociale des Canadiens aux Etats-Unis, leurs relations avec l'industrie et le capital américains, leur situation religieuse, leur avenir politique et national. La seconde partie comprend l'histoire abrégée de chacune des paroisses canadiennes de la Nouvelle-Angleterre ; c'est de la statistique.

A nos yeux, la première partie est la plus importante, en raison des problèmes qu'elle aborde et des questions délicates qu'elle traite.

Le R. P. Hamon est un ami ardent et dévoué des Canadiens des Etats-Unis, on le sent en lisant son livre. Il avait commencé par écrire deux articles très remarqués, dans les excellentes *Etudes religieuses*,—qui devraient faire les délices de tous les gens de goût—afin de rectifier certaines idées fausses, et de combattre certains préjugés relatifs à ces populations. Il a voulu faire plus, et ces articles sont devenus un volume. Les Canadiens-Français des Etats-Unis devront désormais considérer le R. P. Hamon comme l'un de leurs bienfaiteurs.

La sympathie que manifeste l'auteur pour les canadiens émigrés ne doit pas faire prendre le change sur son but et ses opinions. Il ne faut pas croire que le R. P. Hamon a écrit son livre pour encourager l'émigration. Non, il dit dans sa préface :

Je regrette autant que n'importe qui les pertes que la grande émigration a infligées au Canada. J'applaudis de tout cœur aux efforts que des patriotes généreux, prêtres et laïques, font pour arrêter ce fléau, et offrir dans le pays même de nouveaux champs d'activité, des colonies nouvelles, aux familles trop à l'étroit dans le domaine paternel, mais ce n'est pas une raison pour refuser de rendre justice à ceux qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas pu profiter de ces avantages.

Le P. Hamon envisage l'émigration comme un fait. Il y a des Canadiens émigrés aux Etats-Unis, et il y en a beaucoup. Eh bien, que font-ils là-bas, comment y vivent-ils, quelles sont leurs mœurs, que doit-on espérer et que doit-on craindre pour eux ? Voilà toute la donnée du livre.

L'auteur représente sans contredit sous un jour très favorable la condition de nos compatriotes émigrés. Il ne dissimule pas les ombres, mais il fait très large la part de la lumière. Il y a de charmants tableaux dans les chapitres où le P. Hamon expose la situation matérielle des émigrés, la vie sociale des canadiens de là-bas. Une de ces jolies esquisses est la page où il décrit : *Une rue de Holyhoke un soir d'été.*

Il nous fait voir la paroisse canadienne reformée, avec certaines modifications, aux Etats-Unis. Il nous fait admirer l'œuvre multiple, ardue, souvent accablante, mais si féconde en résultats, du curé canadien de la Nouvelle-Angleterre. Il nous montre l'action puissante de ces deux agents merveilleux : l'église et le couvent.

Jetant un regard sur l'avenir, il entrevoit le jour où les canadiens de la Nouvelle Angleterre et les Canadiens du Canada, obéissant toujours à cette force d'expansion dont semble douée notre race, se rencontreront à la frontière, et se donneront la main.

Mais ici, il ne doit pas y avoir de malentendu. Le R. P. Hamon n'a pas donné dans l'erreur annexionniste, comme l'*Electeur* du 27 juin semble l'insinuer.

Ce journal citait les passages suivants du livre qui nous occupe :

"L'annexion aux Etats-Unis souderait immédiatement ensemble deux fractions d'un même peuple, séparées seulement aujourd'hui par les frontières politiques.

" Au lieu d'être 400,000, les Canadiens-français formeraient un tout compactde deux millions d'âmes.

" Leur importance serait plus considérable."

Et plus loin :

" Me plaçant exclusivement au point de vue religieux et national, je pense qu'avant longtemps, les deux fractions du peuple canadien, celle qui habite la terre des ancêtres et celle qui a déjà franchi la frontière américaine, se rejoindront et pourront alors se donner la main pour ne plus former qu'un seul peuple."

Puis l'*Electeur* s'écriait :

C'est la première fois, croyons-nous, *qu'un membre du clergé de notre province énonce de telles idées. Elles nous paraissent si grandes et si justes* qu'elles ne sauraient manquer d'avoir beaucoup d'écho. Au reste, nous le répètons l'ouvrage est à lire en entier.

Entendez-vous le cri de joie enthousiaste, poussé par l'organe libéral annexionniste de cœur, lorsqu'il croît constater des tendances vers l'annexion chez un éminent religieux ?

Non, non ; l'écrivain de l'*Electeur* a fait fausse route. Il a mal lu le R. P. Hamon, ou il dénature volontairement sa pensée.

L'auteur en parlant de l'annexion, et du renfort que cet événement donnerait à l'élément canadien des Etats-Unis, ne se prononce pas en faveur de ce changement politique, contre lequel militent tant de graves raisons. Au contraire, à la page 130 de son livre. il s'écrie : " Supposons que des *circonstances regrettables* nécessitent up jour cette annexion ", etc. Ce n'est pas là le langage d'un annexionniste, Dieu merci.

L'ouvrage du Père Hamon ne pouvait pas passer sous silence la question brûlante de l'américanisation des Canadiens catholiques, tentée ça et là par des hommes dont les vues sont pures, sans doute, mais qui tombent incontestablement dans une grave erreur.

Le Père Hamon cite avec intention, en tête de son livre, les paroles suivantes de trois éminents évêques américains :

..... " La langue est une cause raisonnable de séparation pour le culte public."

Mgr WILLIAMS, bénédiction de Lynn, 1888.

....." Le grand moyen pour les Canadiens de conserver leur foi est de conserver leur langue, de rester attachés à leurs coutumes et de faire instruire leurs enfants dans eur langue maternelle."

Mgr de SPRINGFIELD à la bénédiction de l'école de Holoyoke.

....." Les Canadiens ont besoin de missionnaires de leur nation."

Mgr de GOESBRIAND, Appel, page 174.

Malheureusement, depuis quelque temps, ces sages paroles n'ont pas semblé en barmonie avec la direction de certains diocèse de la Nouvelle-Angleterre.

A la page 62 de son livre, le Père Hamon écrit :

Dans certains diocèses, on poussait vigoureusement à cette substitution (de l'anglais au français) ; des mesures énergiques étaient mises en œuvre pour la faire réussir. Pas d'école canadienne, obligation aux enfants d'apprendre le cathéchisme et les prières en anglais pour être admis à la première communion, tous les rapports avec le prêtre en anglais etc. A ce régime, la génération élevée aux Etats-Unis eût été complètement américanisée, et en quelques années, l'unification se fût trouvée accomplie. Les Canadiens n'entendaient pas se prêter à cette absorption de leur race. Ils montrèrent une force de résistance que l'on n'avait pas soupçonnée en eux.

Nos frères des Etats-Unis trouveront dans plus d'un chapitre et dans plus d'une page du livre du Père Hamon, un précieux encouragement dans leur lutte contre l'américanisation. Cette campagne n'est pas terminée. Le congrès de Baltimore, en proclamant cet axiôme : " les sociétés nationales comme telles n'ont pas de raison d'être dans l'Eglise de ce pays, " le congrès de Baltimore en a donné la note dominante. Nos compatriotes ont protesté contre les prétentions de l'assemblée de Baltimore à ce sujet, et ils ont bien fait. Espérons que cette lutte pénible se terminera par leur triomphe. Le livre du Père Hamon y aura contribué pour sa large part.

Nous n'avons pas eu la prétention de donner un bon résumé de ce bel et intéressant ouvrage. Mais nous croyons en avoir indiqué les points saillants et la donnée générale.

Ce volume est ornée de gravures et de portraits qui en rehaussent la valeur matérielle.

Il fait honneur à l'éditeur, M. N. S. Hardy et aux imprimeurs.

Il est en vente chez les principaux libraires de Québec et de Montréal

A OTTAWA

NOUVEAUX TÉMOINS

MM. NOEL ET PETERS

Ottawa, 14.

Deux nouveaux témoins ont été examinés ce matin, MM. H. V. Noël, gérant de la banque de Québec à Ottawa, et Simon Peters de Québec. M. Noël était chargé de retirer pour le compte de la compagnit du chemin de fer de la Baie des Chaleurs les subventions du gouvernement. Il a retiré et payé ces subventions et au nombre des paiements trois ont été faits à R. H. McGreevy pour des sommes de $8,000 chaque. M. Noel a été trésorier du *testimonial* Sir Hector en 1883. Larkin Connolly et M. Goodwin ont souscrit chacun $1,000. Il y avait 150 souscripteurs. La seule conversation au sujet de ce *testimonial* avec Sir Hector a été le placement de ces fonds dans la banque de Québec.

M. Peters n'a fait que commencer son témoignage.

Le comité a décidé de nommer deux ingénieurs MM. Shanley et Jennings pour faire les calculs des soumissions et extensions en rapport avec le *South wall.*

Le comité s'est ajourné à demain.

Echos & Nouvelles

En vacance

M. l'abbé Angers, vicaire à S. Augustin, a quitté momentanément son vicariat pour refaire un peu ses forces épuisées.

Accident

Lors de l'explosion au grand incendie d'hier, un cheval a passé sur le corps d'un garçon d'une quinzaine d'années, Napoléon Dubeau, employé chez M. Lemesurier et lui a fracturé la clavicule.

Contrat

Le contrat pour les travaux en plâtre de l'eglise St-Mathieu, comté de Rimoushi, a été accordé à M. Jean Labrecque, de Lévis.

L'entrepreneur commencera les travaux la semaine prochaine.

Naufrage sur la Côte du Labrador

La goélette *Maria* est arrivée à Québec, du bas du fleuve avec une cargaison d'huile. Le capitaine de cette goélette, M. Joncas, rapporte qu'un gros navire dont on ne connait pas le nom est naufragé aux Iles Ste-Marie. Ce vaisseau est complètement perdu.

—La pêche à la morue a une très belle apparence.

Le malheureux George Leclerc

Nous nous empressons de publier les quelques lignes qui suivent, adressées aux journaux de Québec par un ami de M. George Leclerc, que l'on croit noyé :

" George Leclerc, de Trois-Pistoles, étudiant en médecine, a disparu dans le fleuve, le 6 courant, en face de sa paroisse ; il revenait de l'île aux Basques, seul dans une petite chaloupe qui a dû chavirer, car la voile qui avait été vue par quelques personnes pendant quelque temps disparut tout à coup.

Toutes recherches sont demeurées infructueuses.

On craint que la chaloupe ait coulé à fond avec celui qui la montait.

Voici son signalement :

Vingt-sept ans, taille cinq pieds et demi, légère moustache brune ; il était vêtu d'un pantalon barré gris et noir, d'une veste brune ou noire, et d'une blouse en tweed noir ; il portait une montre d'or.

Tonte information sera reçue avec reconnaissance par madame veuve Geo. Leclerc, marchande, Trois-Pistoles. "

Guérison miraculeuse

On signale comme extraordinaire et grâce à l'intervention de Ste-Anne la guérison, à St-Hyacinthe, d'une personne souffrante, depuis près d'un an, d'une affection chronique de l'épine dorsale. La malade était retenue au lit depuis des mois, par l'affaissement des forces physiques d'abord, et surtout par l'une de ses jambes obstinément contracturée refusant tout service. Il y a quelques jours la malade, dont la confiance en la dévotion à Ste-Anne était très grande, annonçait à son médecin qu'elle pourrait marcher sous peu de jours. Le médecin avait pu se convaincre depuis longtemps et mieux encore ce jour-là qu'il était impossible d'y songer.

Après avoir reçu la sainte communion jeudi matin, la malade ressentit un tel soulagement qu'elle résolut de se lever et de marcher ; ce à quoi elle réussit incontinent et sans trop de difficulté. Le médecin, mandé immédiatement pour constater l'état de sa patiente, assure que la guérison est certainement miraculeuse, et d'autant plus extraordinaire que le mieux est survenu au moment même, ou d'ordinaire, des complications physiques augmentaient encore l'intensité de la maladie.

Examen de droit

Les messieurs dont les noms suivent ont été admis à la pratique du droit hier après-midi : MM. D. H. Girouard, Elz. Fiset, R. Lemieux, M. Chevalier, Pelletier, Trudel, F. X. Roy, A. Rivard, C. de Martigny, Cédras, E. Taillefer, N. Meunier, Lussier, J Chaffers, M. Ferron, E. Harvey, et W. Pagnuelo.

Décés

Nous regrettons d'apprendre la mort à Montréal, le 9 courant, de Madame Louis A. Desaulles, née Thompson, à l'âge de 65 ans.

Pélerinages

Dimanche prochain, il y aura grande affluence de pèlerins à la bonne Ste-Anne. Ce jour-là, trois sociétés de notre ville se proposent de faire leur pèlerinage annuel ; ce sont la société Bienveillante St-Roch, la congrégation des jeunes gens de St-Sauveur et les zouaves de cette paroisse. Ces derniers communieront avant de partir et partiront par le train de 8 h. 20 du Québec-Central. A leur arrivée à Ste-Anne, une messe particulière sera dite pour eux dans l'ancienne chapelle.

Le pèlerinage annuel des paroissiens de St-Sauveur, à Ste-Anne de Beaupré, aura lieu dimanche, le 2 août.

Une servante comme il y en a beaucoup

Une fille en service chez un ciioyen de la rue Lachevrotière a déguerpi soudainement l'autre soir, alors qu'on l'avait chargée d'une commission.

La servante en question était porteuse de quelques dollars pour acquitter un compte, mais on ne l'a plus revue que les dollars qu'elle portait.

Les patrons de cette servante font faire actuellement par la police des recherches, et la traduiront devant la cour de police.

Mariage d'un confrère

Samedi matin, dans la chapelle de l'archevêché d'Ottawa, M. P. A. J. Voyer, rédacteur à la *Minerve*, a épousé mademoiselle Elizabeth Lavoie. L'honorable Joseph Tassé et M. Elie Tassé ont servi de pères et Mgr Routhier a béni l'union.

Le nouveau couple est parti de suite pour Montréal en passant par Kingston, les Mille-Iles et Ogdensburg, N. Y.

Nos meilleurs souhaits accompagnent les nouveaux mariés.

Mieux

M. Isaïe Labrie, nôtaire de St-Joseph de Lévis qui a eu une sérieuse attaque de paralysie il y a quelques jours et a passé la journée de jeudi sans connaissance, est aujourd'hui un peu mieux.

Mort dans quelques heures

Un M. Alex. Macrae, de Lowell, Mass., qui se rendait à Tingwick dans sa famille, est tombé subitement malade à l'hôtel McDougall à Lennoxville, et est mort quelques heures après, d'une maladie de cœur, au dire du médecin qui a été appelé à son chevet. Le coroner averti n'a pas jugé à propos de tenir une enquête. Le défunt était arrivé par le Boston & Maine avec sa sœur, et s'en allait chez son père prendre quelque semaines de repos, la mort l'a frappé à mi-chemin.

Nouvelles sociétés

Arthur Tremblay et Joseph Jean Côté, faisant affaires sous le nom de Tremblay & cie. Louise Bilodeau Lévis, épouse de Grs. Drolet, faisant affaire sous le non de Drolet, & cie. Chénier Ulric Généreux et Ls Lachance de Québec faisant affaires sous le nom de Généreux et Lachance.

Pour l'Eurore

M. J. R. Lacerte, fils de M. le docteur Narcisse Lacerte de Lévis qui a été admis à la pratique de la médecine avec une très grande distinction. *summa cum laude*, part jeudi pour New-York, où il s'embarquera le 18 à bord de " La Champagne, " de la compagnie transatlantique française pour le Hâvre.

Après avoir visité la France, l'Angleterre et l'Italie. M. le Dr Lacerte suivra les cliniques des principaux hôpitaux de l'Allemagne.

Accident à la Chaudière

La station de la Chaudière vient d'être encore une fois, le théâtre d'un accident très grave.

C'est un citoyen du Grand-Tronc, du nom de Bazile Demers qui en a été victime. M. Demers était allé vendredi matin conduire ses enfants à l'église de Saint-Jean Chrysostôme pour la cérémonie de la la Confirmation sur un char à bras (pompeur). En revenant, il était seul, et son véhicule roulait avec vitesse, lorsque tout à coup une pièce importante du mécanisme se brisa de manière que le bras du pompeur vint le frapper dans le dos.

Le malheureux Demers se traina péniblement en dehors de la voie aussitôt qu'il put se dégager de sa mauvaise position. Il avait les deux jambes paralysées. Il resta dans cet état durant une dizaine de minutes avant de recevoir du secours.

Heureusement, qu'un convoi dû à cette heure venait de passer, car autrement, l'infortuné Demers aurait été probablement écrasé.

En même temps qu'on le transportait chez lui on fit demander des médecins et peu de temps après le Dr Villeneuve de St-Romuald et le Dr Lacerte, junior étaient à son chevet. Après l'arrivée des médecins, on fit mander le curé.

Le blessé est en état paraplégique, ce qui indique qu'il y a eu soit rupture, soit fracture ou une compression quelconque de la moëlle.

Noyé

M. Ernest Sterner, qui était le printemps dernier à Québec, avec la troupe McDowell, dont il était un des principaux acteurs, est mort victime de son dévouement, il y a quelques jours, aux Barbades. Le malheureux jeune homme ayant voulu porter secours à une des actrices de la compagnie, Mlle Jarvis, qui allait se noyer, a été entraîné à l'eau et n'a pas reparu. Son cadavre a été retrouvé quelque temps après.

La récolte au Saguenay

Le *Progrès du Saguenay* donne de bonnes nouvelle de la récolte dans son district :

" Nous voyons en divers endroits, dit-il de jolis champs d'orge épiée. Ailleurs, nous avons vu du blé et de l'avoine prêts à épier. Il est évident que la récolte se fera très à bonne heure.

" Le foin sera en grande abondance cette année ; les dernières pluies lui ont été très favorables et les prairies ont une magnifique apparence.

" Somme toute, les cultivateurs ont droit de s'attendre à une belle récolte, à moins de changements imprévus.

" Nous avons vu plusieurs cultivateurs de toutes les parties du comté. Tous s'accordent à dire que la récolte a la plus belle apparence possible. Un cultivateur de Jonquière, M. Nazaire Levesque, nous disait hier qu'il y a quinze ans que le grain n'a pas été aussi avancé à pareille époque.

" Les nouvelles que nous recevons de la Rivière-à-l'Ours, St-Ambroise, sont très satisfaisantes. Les grains d'automne que l'on y cultive beaucoup sont très beaux, épiés et commencent même à murir. Le foin y est aussi très beau et la récolte dans cette paroisse sera plus que le double de celle de l'an dernier."

Notre-Dame du Mont Carmel

Jeudi est la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le matin, à 6 hrs., en l'église St-Sauveur, une messe solennelle sera chantée ; le soir, salut solennel. Le lendemain, à six heures et demie, un service anniversaire sera chanté pour les membres associés du Scapulaire.

Aux anciens élèves du collège de Ste-Anne

Ceux qui désirent se procurer quelques souvenirs des belles journées du 22 et 23 juin trouveront en vente au Collège de Sainte-Anne de Lapocatière les photographies suivantes :

Groupe, anciens élèves prêtres.....	0 35
Groupe, anciens élèves laïques.....	0 35
Photographie de M. Painchaud.....	0 10
Photographie des restes de M. Painchaud.....	0 15
	0 15
Photographie du monument Painchaud.	0 15
Photographie du collège.....	0 20
Photographie de la chapelle du collège.	0 30

L. M. DESTROISMAISONS,
Prêtre.

Admis à l'étude du droit

Voici les noms des messieurs qui ont été admis à l'étude du droit aux derniers examens :

MM. P. W. Archambault, T. Beaulieu, S. Carmichael, J. H. Dunlop, A. Desjardins, A. Fortier, J. H. David, S. W. Jacobs, L. P. Lebœuf, V. E. Mitchell, W. Hatterson, A. Gwindiehurst, Joseph C. Walsh, John P. Whelan, de Montréal ; M. L. P. E. Crépeau, Arthabaskaville ; M. C. P. Beaubien, Outremont ; M. L. J. A. Brossard, Laprairie ; M. Joseph Demers, Henryville ; M. René de Salaberry, L'Assomption ; MM. A. Dorais, Oscar Dorais, Sorel ; M. H. Garneau, Ottawa ; M. D. Gauthier, Laurentides ; M. R. Guilbault, M. L. R. Désilets, Joliette ; M. A. L. F. Lane, Hull ; M. J. E. E. Leonard, Ste-Rose ; M. Létourneau, Saint-Constant ; M. A. Marcotte, Sainte-Thérèse ; M. Jos. Marceau, Saint-Télesphore ; M. Oscar Sénécal, Verchères ; M. C. A. Wilson, Ile Bizard ; M. Jos. Monette, St-Martin ; MM. Hector Verret, Henri Boisvert, M. J. E. Frenette, Jules S. Lesage, C. A. Parisault, C. A. Roy, Québec ; M. A. P. Simard, Rimouski, ; M. J. F. L. Bourgeois, Trois-Rivières ; M. J. G. Lamothe, Yamachiche, et M. J. A. Richard, Wotton.

Les meilleures eaux gazeuses

Certificat d'un analyste

J'ai analysé les eaux gazeuses, ginger ale, cidre, cream soda, et, etc., fabriquées par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. Je les ai trouvées toutes de qualitée supérieures, très pures, et ne contenant aucune substance nuisible à la santé.

P. J. ED. PAGÉ Ptre.

Ancien profess. de chimie, université Laval

Québec, 17 juin 1891.—1an.

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891—1 an H.

DECES

A Beauport, le 10 du courant, à l'âge de cinq ans et neuf mois, Louis-Alphonse-Adolphe, fils unique et bien-aimé de M. François Parent, contracteur.

A Somerset, le 8 courant, Dame veuve Aimé Rinfret [née Adélaïde PerronJ, âgée de 64 ans. E le laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis.

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI

Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit : " Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur es de premier ordre, *et qui m'a rendu le service le plus signalé.*' Franco 50 centimes.—M. RAYMOND & CIE., Editeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

Québec, 13 mars 1891—1an.

AUX NOUVEAUX ABONNES

Un nouveau Feuilleton

Nous commencerons la semaine prochaine un nouveau feuilleton intitulé :

LES

Drames du Foyer

Rien de plus émouvant, de plus entraînant que ce roman dont les péripéties tiennent le lecteur en haleine jusqu'à la dernière page.

Nous invitons les personnes qui ne sont pas encore abonnées à notre journal de le faire au plustôt afin d'avoir l'avantage de lire une œuvre littéraire supérieure, et avoir droit aux cadeaux que nous donnons aux nouveaux abonnés consistant en un petit volume intitulé :

Le mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

Pour donner à nos lecteurs l'importance de notre nouveau feuilleton, nous publions la table des matières :

I. Après vingt ans.
II. Chez un homme célèbre.
III. Demande en mariage.
IV. Nid de Vipères.
V. L'Amie.
VI. Près d'une mourante.
VII. Membre du Jury.
VIII. Monsieur Pharès.
IX. Séparation.
X. Au Prieuré.
XI. Folie.
XII. Cœurs fidèles.
XIII. Le rachat.
XIV. La Fille prodigue.
XV. La bande des Tricots-Noirs.
XVI. Jours d'angoisse.
XVII. Ceux qui rampent.
XVIII. L'irréparable.

CONDITION :

$1.00 POUR **$1.00**
—UNE— **PIASTRE**

VOUS RECEVREZ LE

" JOURNAL DES CAMPAGNES "

Pendant douze mois.

S'adresser à

ELZEAR BEDARD,

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES,

11 et 13, Rue Buade, Québec.

Echos & Nouvelles

La manie du meurtre

Il y a, en ce moment, dans un des dépôts de mendicité de Liverpool, un fou d'une espèce particulière, un malheureux atteint d'une horrible monomanie, la monomanie du meurtre et qui a conscience de cet épouvantable état.

Ce malheureux est né au Canada. Un beau jour il a fui son pays natal parce qu'il se sentait hanté de l'idée fixe de massacrer les siens. Il partit pour l'Europe où il se prêta à des expériences d'hypnotisme qui achevèrent son détraquement mental. L'idée de tuer le reprit. Dernièrement, à Liverpool, il est allé demander dans un poste de police qu'on l'arrêta sur l'heure parce qu'il sentait qu'il allait enfin céder à son monstrueux besoin d'assassiner quelqu'un.

Un médecin aliéniste de Montréal assure que l'individu en question n'est autre qu'un pauvre garçon de cette ville, qui a été assez bien connu il y a quelques années.

Sa famille demeure encore dans la partie Est et il serait cruel de divulguer le nom de cet infortuné.

Un canadien se noie aux Etats-Unis

Un jeune Montréalais du nom de John Austin s'est noyé accidentellement, en se baignant, samedi à Long Island, Etat de New-York.

Les parents du défunt demeurent à Chambly et sont bien connus à Montréal. Le détective Campeau a reçu hier une dépêche des autorités de New-York lui demandant d'informer de l'accident la famille du défunt.

Le jeune Austin a été employé dans une des principales maisons de commerce de cette ville.

Il était depuis quelques jours à Cooney Island où il prenait ses vacances.

M. Austin s'était établi à New-York depuis quelques mois, et jouissait de l'estime de nombreux amis.

Le défunt était un ancien élève du collège Ste-Marie.

Noyade

On nous apprend que M. George Leclerc de Trois-Pistoles, qui étudie depuis trois ans la médecine à l'Université Laval de Québec, s'est noyé accidentellement dans une excursion en chaloupe de Trois-Pistoles à l'Ile aux Basques.

Action en dommage

L'action en dommage suivante est inscrite au Palais de Justice : François Miville Dechêne vs Henry Austin Bédard au montant de $12,000. M. R. P. Vallée est l'avocat de M. Dechêne.

Décédé

On nous apprend qu'un des acteurs favoris de la troupe McDowell, M. Sterner, est mort dernièrement aux Antilles, où cette excellente troupe est actuellement en tournée dramatique.

Obituaire

M. Honoriat Lacerte des Trois-Rivières, est décédé mercredi dernier.

M. Lacerte était un des citoyens les plus estimé de la cité trifluvienne.

Il possédait à un haut dégré la confiance et l'amitié de tous. Doué de toutes les qualités qui font les bons citoyens et les bons chrétiens, il s'est éteint après une vie de vertus et de bonnes œuvres. Il emporte avec lui une réputation sans tache et un nom respecté.

M. Lacerte était le frère de M. le Dr Narcisse Lacerte, de Lévis.

Pour l'Europe

La révérende sœur St-Cyrille, supérieure du couvent de Sillery, a pris, hier matin, au bureau de M. Stocking, ses billets de passage pour l'Europe où elle fera un séjour de quelques mois. Elle partira dimanche, le 12 du courant, à 9 hrs a. m. par le *Sardinian*.

Elle se rend au couvent de la maison mère de Jésus-Marie, à Notre-Dame des Fourvières, à Lyon, pour les élections générales de sa communauté, qui auront lieu au commencement d'août.

Elle sera accompagnée durant son voyage des révérendes Mères St-Hilaire, Ste-Clotilde et de mesdemoiselles Lucie Beaulieu, fille aînée de M. Thimaulaüs Beaulieu, de Lévis, Bernadette Paquin, de Deschambault, et Clara Fortier, fille aînée du notaire Louis Fortier, de Lévis. Mlle Beaulieu part pour un voyage d'agrément et reviendra vers l'automne avec la Mère St-Cyrille.

Mlle Fortier part pour deux ans dans le but de compléter ses études ; après avoir passé un an au couvent de Fourvières à Lyon, elle visitera les principales villes de la France durant ses vacances et reviendra passer un an à Londres au couvent de Welletden.

Nous leur souhaitons à toutes un heureux voyage.

Accident

Cette après-midi, un nommé Bernard a eu l'épine dorsale écrasée par une chaloupe appartenant à M. Peters et cela près de la douane de cétte ville. Le blessé a été immédiatement transporté par l'ambulance à l'Hôtel-Dieu, où il est mort en arrivant. Le malheureux était natif de Québec.

Vocation religieuse

Le fils de l'Hon. Juge Bourgeois, des Trois-Rivières, doit entrer à la fin du mois de juillet, au noviciat des Jésuites, Sault-aux-Récollets.

Actions en dommage

L'honorable L. P. Pelletier a pris cet après-midi, trois actions en dommage, l'une de $2,000 contre Jean-Baptiste Rouillard propriétaire du *Sud*, de Sorel, l'autre de $10,000 contre Siméon Lelièvre d'Ottawa, et la troisième de $10,000 aussi, contre l'honorable Horace Archambault de Montréal.

L'accident d'hier

Un jeune garçon de quinze ans écrasé vivant

Voici quelques nouveaux détails sur le pénible accident arrivé hier l'après-midi au quai de la douane et dont nous avons parlé dans notre dernière édition hier :

Hier midi, l'ambulance fut mandée sur le quai de la Douane où un accident venait d'arriver.

Un jeune homme de 14 à 15 ans, nommé Jos. Bernard, était occupé à jouer avec des petits camarades, au quai de la Douane, sur le plan incliné sur lequel se trouvait le yacht *Ileen*. A un moment donné, le jeune homme fit une chute et avec son pied fit partir un support qui retenait le yacht en équilibre.

Il n'eut pas le temps de se relever et le yacht assez gros, lui tomba sur le corps lui broyant presque les reins et lui infligeant de graves blessures. Le malheureux perdit connaissance.

Les docteurs Potvin, Turcotte et Morin furent mandés en toute hâte et constatèrent l'état grave du blessé, qui fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

On ne croit pas que le jeune Bernard en revienne.

Le Rév. M. Vaillancourt, qui avait été mandé, se rendit sur les lieux et put recevoir, dans l'ambulance, la confession du blessé.

Aussitôt que le blessé a été reçu à l'hôpital, son père est arrivé et lui a demandé s'il le reconnaissait. Le malade avait depuis quelques minutes repris connaissance. Il a reconnu son père et l'instant d'après il rendait le dernier soupir.

Il a succombé à l'asphyxie, causée par la compression sur les poumons. Le médecin est d'opinion qu'il y a eu luxation de l'épine dorsale.

Il est mort vers deux heures, c'est-à-dire une heure et demie après l'accident.

Il y aura enquête du coroner.

Centenaire

Un nommé James Layton, demeurant avec sa femme dans une pauvre masure au milieu des marais près de Tucaho (New-Jersey), vient de célébrer le 104e anniversaire de sa naissance. La femme de Layton elle-même est âgée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les époux Layton sont en très bonne santé et ils vivent très modestement du produit d'une petite ferme qu'ils cultivent encore eux-mêmes.

Le mari et la femme fument et chiquent depuis leur jeunesse.

Les gens de la médecine diront maintenant que l'usage du tabac détériore la santé !

Les examens du barreau

Vingt-huit aspirants à la pratique se sont présentés devant le bureau des examinateurs.

Ils ont passé hier leur examen écrit qui est extrêmement difficile. Cet après-midi, sur les compositions de 11 élèves qui étaient corrigées, il n'y en avait que trois d'acceptées comme bonnes.

Les heureux candidats étaient MM. Adjutor Rivard, Rodolphe Lemieux et Maurice Chevalier. Leur succès dans l'examen écrit leur permet de passer l'examen oral qui est relativement facile.

Echappé belle

Vers dix heures hier soir, M. et Mme Wenceslas LaRue, retournaient en voiture à leur résidence d'été sur le chemin de la Petite Rivière, lorsqu'une des roues en avant s'échappa de l'essieu et le cheval prit le mors aux dents. M. LaRue cependant ne lâcha pas prise, et réussit à arrêter l'animal qui alla se jeter à quelques pas plus loin dans un fossé. Les brancards de la voiture ont été cassés, M. et Mme LaRue ont été heureusement quittes pour quelques contusions à la figure et à la tête.

Chanceux

Lundi après-midi, un jeune homme à l'emploi du Grand-Tronc, Adjutor Delisle, était à accoupler deux chars, lorsqu'il perdit l'équilibre et faillit se faire écraser par le train qui était en mouvement. Des employés du chemin de fer ont pu le tirer à temps de ce mauvais pas.

Feu J. E. Badeaux

Nous avons le regret d'annoncer le décès de feu Joseph Edouard Badeaux, Ecuier, médecin, arrivé hier aux Trois-Rivières.

Fils de feu George Stanislas Badeaux, médecin distingué, M. Joseph Edouard Badeaux, après de brillantes études à l'Université Laval, était venu se fixer dans sa ville natale, où il a suivi les traces de son digne père, se distinguant par sa science, le soin et le dévouement qu'il prodiguait aux malades et surtout aux pauvres qu'il soignait gratuitement.

Les examens de droit

Les examens par écrit pour l'admission à l'étude du droit se sont terminés hier et l'examen oral commencera cet après midi. Sur vingt-quatre demandes pour l'admission à l'étude, huit ont été rejetées. L'examen oral pour les aspirants à la pratique se fera ce matin.

Parmi les heureux concurrents aux examens par écrit de la pratique, citons MM. D. H. Girouard, fils de M. D. Girouard, M. P., M. Pelletier, d'Iberville, Elz. Fiset, de Québec, R. Lemieux, M. Chevalier, M. Rivard, de Québec, C. de Martigny, de Québec, J. Chaffers, F. Jasmin, Meunier, F. X. Roy, E. Harvey, W. Paguenuelo, M. Ferron, et E. Taillefer.

M. Girouard a passé un si brillant examen qu'on n'a pas cru devoir lui faire subir un examen oral et il est probable que MM. Peltier, Elz. Fiset, Rodolphe Lemieux et M. Chevalier, qui ont tous conservé plus que les deux tiers de leurs points, n'auront pas d'examen oral à subir.

Vagabonds

Deux vagabonds ont circulé dans les rues de Lévis jeudi. Leur mine suspect et peu rassurante les a fait remarquer par la police et l'un d'eux a été arrêté. L'autre est traversé à Québec par le bâteau de 8 h 45 et le constable Chrétien a passé la nuit à surveiller au débarcadère pour l'arrêter s'il revenait à Lévis. On ne la pas revu.

Une cause importante

Le juge Davidson a prononcé un jugement important, portant paiement d'une somme de $19,200 annuellement. A la dernière session de la législature de Québec, Mme Rodier a été autorisée, comme exécutrice de la succession de son mari, à payer un revenu extraordinaire de $200 par mois à chacun de ses huit enfants.

Elle a payé le premier versement, mais elle a refusé de payer le deuxième, en disant que le pouvoir accordé par le statut est discrétionnaire. L'une des héritières, Mme de Martigny, a poursuivi la succession et a obtenu gain de cause. Son Honneur a déclaré que les héritiers ne pouvaient être soumis chaque mois, au bon vouloir de la défenderesse. Le texte complet de sa décision élaborée a été beaucoup remarqué par les hommes de loi.

Enquête et verdict

Le coroner a tenu hier une enquêre sur le corps du jeune Stanislas Bernard qui a été victime d'un si horrible accident à la Basse-Ville. Le verdict a été " mort accidentelle. "

Le défunt a été pendant quelque temps employé de Shields, au Club " Québec " et aussi pour la compagnie de télégraphe G. N. N. Ses parents demeurent rue de la Reine à St-Roch.

Accident sur l'Intercolonial

Mercredi matin un train de fret, en sortant de l'abri à neige situé entre Petit Métis et St Moïse, vint frapper sur un amas de planches, qui était tombé de l'abri sur la voie. Les dégats causés à l'engin sont assez considérables, mais heureusement personne n'a été blesssé. Les autorités de l'Intercolonial ont tenu une enquête sur cet accident.

Nouveau presbytère

Le presbytère de St-Joseph de Beauce, est maintenant à peu près terminé. C'est une bien belle bâtisse qui a coûté au-delà de $20,000.

Epuisé par la faim

Un pauvre arabe arrivé récemment à Québec, est tombé sans connaissance, hier, près de la douane, probablement épuisé par la faim et à bout de forces. On l'a transporté à l'hôpital. L'infortuné a des marchandises dans l'entrepôt de la douane, mais comme il est sans ressources il ne peut payer les droits sur ces objets et les retirer de là.

Quarante-Heures

Les Quarante-Heures auront lieu à S. Pierre-Baptiste, le 14 ; à S. Romuald, le 16 ; à Mont-Carmel, le 18 ; à l'Hôtel-Dieu, le 19.

Un mariage

M. P. J. A. Voyer, rédacteur à la *Minerve*, doit épouser demain une charmante jeune fille d'Ottawa. Ses amis lui ont présenté hier après-midi, une bourse et une adresse de félicitations.

Tué par les chars

H. R. Blanchard, coroner du district de St Hyacinthe a tenu à St Ephrem d'Upton, le 7 juillet, une enquête sur le corps de Ephrem Bienvenu dit Fontaine âgé de 6 ans et 5 mois, enfant de M. Frs. Xavier Bienvenu qui a trouvé la mort sous les circonstances suivantes :

L'enfant a quitté le domicile de ses parents le 7 juillet courant en compagnie d'un petit frère âgé de 11 ans pour aller aux framboises. Etant avec son petit frère et deux autres petits garçons de leur âge à traverser le pont du chemin de fer du Grand-Tronc sur la rivière Blanche en la paroisse St Ephem, il fut tué par un train de passagers du Grand-Tronc venant de l'Est se dirigeant vers Montréal, sur les dix heures de l'avant-midi ; l'enfant avait une plaie à la tête avec fracture du crâne. La mort a dû être instantanée. Verdict des jurés : *Mort accidentelle*. Les employés du train ont été exonérés de tout blâme.

AUX NOUVEAUX ABONNES

CONDITION :

$1.00 POUR -UNE- **$1.00**

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

" JOURNAL DES CAMPAGNES "

Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

" *JOURNAL DES CAMPAGNES* "

QUI SE PUBLIE TOUS LES JEUDIS CONTENANT

16 pages de matières à lire.

☞*En outre nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés*

Le mois de Ste ANNE

ET

ST JOACHIM.

S'adresser à

ELZEAR BEDARD,

AGENT DU

JOURNAL des CAMPAGNES,

11 et 13, Rue Buade, Québec.

GERVAIS & HUDON

MPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques anadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE. Etc



ORGUES ET HARMONIUMS

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Ecc., ET.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et **Davis,** à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes) ET VITRINES (Show Cases)

19, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1890—1an 921

L'ATTENTAT DE BETHLEEM

Le *Courrier de Bruxelles* publie la lettre suivante ;

Bethléem, 27 mai.

Un douloureux fait vient encore de se passer ici, toujours au détriment des Latins. Cette fois, c'est à Bethléem, au sanctuaire de la Crèche, où les Grecs ont encore empiété sur les droits des catholiques. Comme on sait, un double escalier mène à la sainte grotte ; le premier par où l'on va à l'église des RR. PP. franciscains, et un second qui aboutit au chœur des Grecs. Chaque rite, tant latin que grec passait par un escalier et aucun ne pouvait déranger l'autre.

Depuis quelque temps les Grecs voulaient processionnellement passer par l'escalier réservé aux catholiques. Les franciscains s'y opposèrent résolument, car ils savaient bien qu'une fois passés, les Grecs auraient regardé l'escalier comme leur appartenant. Il y eut alors une luttre acharnée, où les Grecs eurent le dessous. On resta tranquille pendant quelques jours, mais les franciscains devaient toujours faire bonne garde, parce que les Grecs se préparaient à la revanche.

En effet, à l'arrivée de leur nouveau patriarche, ils recommencèrent l'attaque mais cette fois armés de revolvers et de couteaux. La triste scène eut lieu vendredi matin. La veille au soir, le gardien du couvent de Bethléem avait appelé ses religieux et leur avait dit qu'il savait de source sûre que les Grecs se préparaient à faire un coup de main, qu'ils devaient donc défendre leurs droits, qui sont ceux du monde catholique, qu'ils ne devaient pas se décourager, mais espérer en Dieu.

Le lendemain, en effet, les Pères étaient prêts et résolus à empêcher les caloyers de passer. Cinq se tenaient près de la grande porte, près de la chapelle arménienne, deux allèrent se poster plus près de la crèche. A moitié de la messe des Grecs, arriva le diacre portant du pain bénit sur une espèce de patène, *au dessous de laquelle il tenait caché un couteau.* Le franciscain, le voyant arriver par l'escalier en question, lui dit qu'il n'avait pas le droit de passer par là ; mais à peine eut-il dit le mot, que le diacre donna la patène à l'enfant de chœur, bondit comme un léopard et frappa le franciscain, de son couteau.

Le gros habit du frère empêcha seul le couteau de pénétrer. L'autre franciscain voyant son confrère blessé, ajusta au Grec un coup de bâton qui l'envoya rouler sur le pavé ; mais il se releva et porta au frère un autre coup de couteau. Les cinq Pères placés près de la porte étaient venus au secours. Ils administrèrent une solennelle raclée. Bientôt après vinrent les soldats de garnison à Bethléem, qui tous se mirent du côté des Grecs. Les franciscains, voyant que l'autorité s'y mettait, se retirèrent. Un caloyer déchargea alors son revolver sur eux, mais la balle alla frapper un Grec.

On piquet de soldats (100 soldats) arriva le même jour de Jérusalem. Le moudir (ou préfet de la ville) alla chez les Pères et leur dit de rester tranquilles, parce que les Grecs ne passeraient plus par le dit escalier ; mais le lendemain, avec une mauvaise foi digne de ceux dont il défendait la cause, il allignait lui-même les soldats et faisait passer les Grecs par l'escalier.

Cela, comme vous voyez, est grave et nous afflige beaucoup. Il y a fort à craindre que d'ici à six mois nous ne puissions plus passer par là pour aller à la crèche.

Le *Courrier de Bruxelles* dit que l'ambassadeur français, auprès de la Porte a remis au gouvernement turc une protestation contre cette intervention abusive des troupes mahométanes et a rendu les autorités responsables du sang versé.

Le Collège de Vaugirard

Dans son numéro du 25 avril dernier, la *Semaine des Familles* a publié une page intéressante sur le Collège de l'Immaculée conception ou collège de Vaugirard. M. Henri Petit, auteur de l'article, raconte l'histoire et fait la description de cette maison si justement célèbre ; quant aux maîtres qui, par leur abnégation religieuse, leur connaissance approndie des jeunes âmes et leur talent à les former à la science comme à la piété, lui ont acquis une si grande renommée, les louer serait inutile ; " Ils sont, dit M. Henri Petit, audessus de " tout éloge, et les succès remportés par " leurs élèves dans tous les examens, les " positions qu'ils occupent aujourd'hui " dans la société, sont certainement la " plus grande gloire que ces maîtres dé- " voués et infatigables puissent ambi- " tionner "

L'origine du nom de Vaugirard est attribuée à un abbé de Saint-Germain des Prés, dom Girard, qui laissa à cette terre, dont son abbaye eut la possession pendant plusieur siècles, la dénomination de *Vallée de Girard.* " Plus tard, M. Olier y fonda son premier séminaire et l'on a "religieusement conservé dans les dépen- "dances du collège la modeste maison " où il écrivit les constitutions de Saint- " Sulpice,

" Après avoir été une retraite de " moines et de séminaristes, Vaugirard " devient, ce qu'il est aujourd'hui, une " pépinière de jeunes gens destinés à " répandre dans la société les bons prin- " cipes et les doctes leçons qu'ils y re- " çoivent de maîtres distingués.

" En 1830 un prêtre de talent, l'abbé " Ferdinand-Marie Poiloup, élève le " bâtiment qui forme aujourd'hui le " centre du grand collège, et dont la ter- " rasse renommée domine une partie de " Paris et les campagnes environnan- " tes. "

En 1851, une loi qui, sans faire droit à toutes les réclamations des catholiques a cependant prouvé que leur union fortement constituée peut forcer les ennemis de la religion à abandonner une partie au moins des dépouilles arrachées à l'Eglise, une loi permet à la Compagnie de Jésus de reprendre son rôle dans l'enseignement. La compagnie acquiert aussitôt l'institution Poiloup qui sous la direction d'" un homme dont le nom seul " est une gloire pour le collège le P. Oli- " vaint, reçoit le vocable glorieux de " l'Immaculée-Conception".

" Cent soixante élèves forment le noyau du nouveau collège ", mais on n'en reste pas longtemps à ce chiffre ; de 1858 à 1869, des constructions nouvelles sortent de terre presque chaque année pour recevoir le nombre toujours croissant des élèves que les familles catholiques remettent avec confiance aux mains des Pères jésuites.

En 1870, le collège, converti en ambulance, qui abrita 21,250 blessés, puis occupé, sous la Commune, par les fédérés, ne dut " qu'à une protection provi- " dentielle de ne pas être détruit. Tout " était prêt pour un incendie irréparable : " des tas de papiers, arrosés de pétrole " et réunis entre eux par des traînées de " poudre, emplissaient les salles, les " escaliers, les corridors ; une étincelle " aurait suffi pour réduire le collège en " cendres à l'heure même où son second " fondateur le P. Olivaint, compté au " nombre des otages, tombait sous les " balles des insurgés. Mais la Vierge Immaculée veillait " sur son œuvre : elle fut sauvée."

" La guerre terminée, la prospérité de " Vaugirard ne fait que s'accroître; trois " glorieux martyrs, le P. Olivaint, le P. de " Bengy et le P. Alexis Clerc, protègent " du haut du ciel leur nombreuse famil- " le."

Aussi en 1874, Vaugirard, entièrement construit, présente l'ensemble de cet " établissement somptueux, " aux bâtiments vastes et bien aérés, " que ceint comme d'une couronne de " verdure un parc touffu."

On sait qu'en 1880, la persécution religieuse releva la tête : la Compagnie de Jésus se trouvait au premier rang, aussi fut-elle frappée la première. " Il " appartenait alors aux anciens élèves de " prouver leur amour et leur reconnais- " sance à leurs anciens maîtres ainsi que " leur attachement à leur cher collège ; " ils n'ont pas failli à ce devoir : for- " mant une société qui est devenue pro- " priétaire de l'établissement, ils ont pu " laisser ouvert le collège de Vaugirard."

Ainsi, malgré les lois d'expulsion, les collèges fondés par les jèsuites restent comme imprégnés de leur esprit, et Vaugirard, et aussi le collège de St-Ignace, que nous nous ferions un reproche de ne point nommer auprès de son aîné dont il est si digne, " continuent les anciennes tra- " ditions et forment, comme par le passé, "des hommes qui seront toujours entière- " ment dévoués au service de l'Eglise " et de la France ".

L'EGLISE DU SACRE-COEUR

ET LE SECRET DE LA MACONNERIE

Les diaboliques fureurs déchaînées à propos de la bénédiction de l'église votive de Montmartre et les menaces de spoliation qui les suivent nous déterminent à vulgariser, plus tôt que nous l'aurions désiré, un document destiné à un travail plus étendu. Ce document n'est pas l'opinion d'un maçon isolé, quoique ce maçon soit au sommet des dignités de la secte, mais il revêt dans la forme et dans la pratique toute l'autorité d'un acte officiel du Grand-Orient. C'est l'instruction à l'usage des vénérables, placée au commencement du rituel de *maçonnerie blanche* actuellement en usage dans le Grand-Orient.

Ce rituel a été rédigé par le F.·. Blatin alors député du Puy-de-Dôme, et imprimé à Clermont- Ferrand.

Le rituel du Grand-Orient pour les grades symboliques, renouvelé en 1887, et dont nous avons en son temps annoncé la promulgation et donné une analyse, recommandait pour les tenues blanches le rituel des *Enfants de Gergovie,* celui du F.·. Blatin. Cette indication est complétée par *l'Annuaire du Grand-Orient* où l'on voit que le F.·. Blatin est un 33e membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient et membre du conseil des Rites, c'est-à-dire l'un des vingt-trois élus qui dirigent actuellement les quelques centaines de loges du Grand-Orient en France et dans les possessions françaises. Tous les maçons peuvent acheter l'Annuaire au secrétariat pour 1 fr. 25, et les listes de dignitaires qu'il publie n'ont assurément rien de mystérieux.

Maintenant, un mot d'explication préliminaire indispensable pour ce qui va suivre, et nous venons au fait.

On appelle *maçonnerie blanche* les réunions et cérémonies auxquelles sont admis les profanes, c'est-à-dire le public non franc-maçon. Cela ne veut pas dire tout monde : le rituel a soin de s'en expliquer, mais toutes les personnes en état d'être édifiées par ce qu'on leur fera voir. On met en œuvre dans ces réunions tout ce qu'il faut pour que les assistants soient entièrement rassurés sur le caractère inoffensif, philanthropique et libéral de la maçonnerie et l'on prononce des discours qui se résument à peu près ainsi : " Vous voyez, mesdames et messieurs, ce que sont ces francs-maçons dont on dit tant de mal ." Nous avons même lu cette phrase à peu près textuellement dans le cahier du Grand-Orient, car nous avons sous les yeux tous les documents dont il est ici question.

Ecoutons maintenant les recommandations du conseil des Rites par l'organe du T.·. Ill .·. F .·. (très illustre frère) Blatin, 33e. Ces recommandations sont naturellement comprises dans la partie du rituel qui n'est pas développée au public ni même à tous les membres de la loge, mais à l'usage exclusif des trois officiers de la loge qui possèdent le rituel, c'est-à-dire le vénérable et les deux surveillants.

La citation, si elle est un peu longue est du moins explicite. Il importait d'ailleurs pour éviter toute contestation. de la donner entière et d'un seul contexte:

.... Toutes les formules philosophiques ou religieuses qui ont eu la prétention plus ou moins justifiée d'exercer une action sur les hommes ont eu besoin du secours du symbolisme pour pénétrer dans les cœurs et les consciences. Que seraient aujourd'hui, sans leur symbolisme habilement et perfidement conçu, les religions qui, hélas ! dans de trop larges limites, se partagent encore l'empire du monde ? Et pour ne parler que de celle que nous avons chaque jour en face de nous, de celle qui devient de plus en plus dans notre pays le point de de ralliement et le centre d'organisation des ennemis de toute démocratie et de toute liberté, le catholicisme que serait-il demain si son symbolisme, si admirablement adopté au but poursuivi, venait tout à coup à lui manquer ? Scrutez le cœur de la plupart des croyants religieux qui vous entourent, de ceux qui se dévouent avec le plus de ferveur à l'Eglise qui les a élevés et a su les façonner à sa guise ; chercher dans les profondeurs de leur être, le point secret où s'est rivée la chaîne qui les attache à cette grande organisation sacerdotale qui constitue, depuis si longtemps, le plus redoutable obstacle à la marche en avant de l'humanité : vous trouverez le symbolisme.

Il est bien peu de catholiques, croyez-moi, qui se soient donné sérieusement peine de pénétrer les principes fondamentaux de la religion qu'ils professent; il en est bien peu qui aient songé à éclairer des lumières de la raison cet ensem-

blc de traditions enfantines,de croyances surannées, d'affirmations irrationnelles qui forment le fond même de la doctrine. Mais tous ont été, dès le bas âge, enveloppés avec art dans les replis d'un symbolisme impressionnant qui, sous des formes touchantes et pleines de majesté, masque des conceptions métaphysiques incapables de résister à un froid examen. La splendeur mystérieuse des sanctuaires, les harmonieuses mélodies des chants religieux, les parfums profusément répandus, l'éclat des lumières, l'étrangeté et la richesse des costumes,, l'émouvante organ isation dés cérémonies versent la foi par torrents dans le cœur des natures dociles et nerveuses. C'est là qu'est le lien, c'est là qu'est la séduction, c'est là qu'est le moyen puissant de discipline que les sacerdoces de tous les temps ont su mettre en œuvre avec une habileté que nous sommes obligés de reconnaître.

Or, MM.·. FF.·., la maçonnerie possède seule, dans son symbolisme perfectionné par une longue tradition et qu'elle peut encore moderniser à son gré sans porter atteinte à son essence même, la contre-partie salutaire et comme le contre-poison des symbolismes religieux. Les symbolismes ont jusqu'ici abrité, dans leurs formes toujours puissantes, les doctrines d'ignorance et de servitude dont nous avons eu tant à souffrir que, par notre intervention efficace, ils abritent désormais les doctrines de liberté, d'égalité, de fraternité qui rayonnent aux frontons de nos temples ! Décidons-nous donc, enfin, de fournir aux vérités éternelles, aux idées positives et rationnelles qui sont l'honneur de ce temps, les formules emblématiques qui leur manquent et leur permettront de sortir conquérantes du cercle encore restreint des esprits cultivés, pour pénétrer profondément les masses populaires, si sensibles à tous les symboles et qui s'attacheront aux nôtres avec d'autant plus d'ardeur qu'ils leur paraîtront moins obscurs, moins métaphysiques et moins absolus.

Le grand obstacle que rencontre sur sa route la propagation de la libre-pensée,—et je suis quelque peu autorisé à en parler moi qui, par la parole et par la plume ait toute ma vie lutté pour elle—c'est précisément cette absence complète de symbolisme qui en rend la pratique d'une aussi glaciale austérité. Jamais, ou du moins de bien longtemps encore, on fera comprendre aux femmes et même à la plupart des hommes, que ces circonstances de leur vie et les idées que ces circonstances font naître, ne doivent plus être emblématisées, rendues en quelque sorte tangibles et qu'elles pourront ainsi disparaître sans laisser dans le souvenir une trace matérielle et touchante. La naissance, l'adolescence, le mariage, la mort, seront toujours, dans une famille humaine, des occasions de joies ou be douleurs, de regrets ou d'espérances, qui demandent à se manifester par des signes physiques et par des formules spéciales dont les religions ont su jusqu'ici conserver un monopole qu'il est de notre devoir de leur disputer aujourd'hui.

Je sais, par expérience personnelle, combien, dans la voie que je vous signale, il faut au moins au début, s'avancer avec tact et prudence. Mais je sais aussi que l'on veut atteindre le but poursuivi, il faut s'avancer sans défaillance et qu'il n'est que temps de se mettre en route. C'est au moyen de ce que nous appelons la *maçonnerie blanche* que nous arriverons ainsi peu à peu à gagner les masses populaires et à faire pénétrer les profanes dans nos temples. Ce seront d'abord les familles de nos frères, ce seront ensuite leurs amis, ce seront enfin, quand l'esprit public se sera familiarisé avec ce nouveau mode de propagande maçonnique, tous ceux qui se présenteront loyalement à nos portes.

Mais il nous faut avec un soin spécial pour toutes ces grandes circonstances de la vie dont je vous parlais tout à l'heure, pour la naissance, pour l'adolescence, pour le mariage et pour la mort, préparer de nouveaux rituels de *maçonnerie blanche.* Tout en respectant les tradidions anciennes qui furent la force de nos prédécesseurs et qui seront encore la nôtre, il faut savoir élaguer les formes surannéés ou ridicules, adapter nos emblès aux vérités de la science et de la philosophie modernes, et constituer ainsi un ensemble où l'élévation des idées et la grandeur des doctrines s'envelopperont des formules majestueuses et touchantes d'un symbolisme rationnel destiné à laisser une saine et profonde empreinte dans le souvenir de ceux qui auront voulu venir à nous.

C'est ainsi. MM.·. FF.·., que, grâce à l'expansion au dehors de ce que j'ai nommé les *missions maçonniques,* grâce à l'adaptation aux besoins profanes d'une partie de nos formes symboliques, la maçonnirie française, loin d'être, comme quelques-uns le disent, un rouage inutile et démodé au milieu d'une libre démocratie, deviendra, au contraire, le plus considérable agent d'indépendance morale de notre société républicaine.

Si nous voulons entrer résolûment dans cette voie si conforme aux nécessités sociales qui nous entourent ; si, tout en demeurant strictement à couvert dans nos temples, pour l'accomplissement de notre œuvre quotidienne, nous voulons ouvrir de temps en temps nos portes à ceux qui ont tant d'intérêt à connaître quelques-uns des côtés élevés et attachants de nos vieilles institutions, le nombre de nos adeptes croîtra, j'en suis certain, dans des proportions inconnues jusqu'ici. Alors, nous pourrons marcher avec ardeur à la conquête définitive du monde profane et, — permettez-moi de le dire en terminant, dussiez-vous traiter mes espérances de chimériques — notre minorité grandissante deviendra bientôt peut-être la majorité de la nation.

Ce jour-là, MM,·. FF.·· notre œuvre aura véritablement accompli ses destinées. Dans ces édifices élevés de toutes parts, depuis des siècles, aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, nous serons appelés, à notre tour, à prêcher nos doctrines et, au lieu des psalmodies cléricales qui y résonnent encore, ce seront les maillets., les batteries et les acclamations de notre ordre qui en feront retentir les larges voûtes et les vastes piliers.

C'est parfaitement clair. Il n'y a aucune ambiguité possible : c'est au culte satanique qu'il s'agit de livrer les églises le jour du triomphe qu'espère le Grand-Orient,le jour où la " minorité grandissante " des francs-maçons sera une majorité qui gouverne la nation.

Il y a quelques années, M. Eugène Pelletan, père du député de ce nom, publiait un curieux et mystérieux volume qui avait pour titre cette insolente question : *Dieu est-il mort ?* A mots couvert l'auteur laissait entrevoir le jour où les vieilles cathédrales catholiques seraient données au culte protestant. Le volume qui ne fut pas compris, passa inaperçu. Maintenant la discrétion ne serait plus de mise. Les cris sauvages de la presse rouge dévouée à la maçonnerie laisseraient loin les élégantes précautions littéraires de M. Pelletan.

Le rituel de la maçonnerie blanche découvre pour la deuxième fois, depuis l'Encyclique *Humanum genus,* le dessein final de la maçonnerie.

M. Paul Rosen, 33r du Rite écossais avait publié dans *Satan et Cie,* le rituel de son grade, résumé en un seul mot : " NOUS SOMMES LA RÉVOLUTION EN ACTION. "

Le Grand-Orient et le Rite écossais se détestent et se méprisent réciproquement avec la fraternité la plus cordiale, mais toutes les sectes maçonniques s'accordent dans la haine de Dieu et la guerre à l'Eglise. Et nous voyons réunis, dans l'initié du conseil des Rites et celui du suprême conseil écossais les attestations concordantes de deux témoins également indépendants sincères et informés du même fait. Et il semble après cela qu'il n'y ait plus de démonstration à faire.

Nous avons rappelé plus haut le rituel de 1887 pour les trois premiers degrés. C'est le plus important, celui qui contient en réalité toute la maçonnerie tout Le Grand-Orient a pnblié aux dates de 1890 et de 1891 deux autres cahiers rouge et noir, pour les 18e et 30e degrés Nous en parlerons probablement dans une revue d'ensemble du Grand-Orient.

En effet, depuis l'encyclique *Humanum genus,* la maçonneraie a cessé d'être, de fait, une société secrète dans le sens de société inconnue du public. Et les franc-maçons font assez parler d'eux et manifestant en trop d'occasions pour avoir,soit l'illusion d'échapper à la lumière après l'avoir tant voulue, soit l'espérance déraisonnable de se soustraire à la discussion après l'avoir si hautement provoquée.

GEORGES BOIS

MGR. ISSA ET LES SYRO-CHALDEENS

Mgr Issa est un des missionnaires de l'Orient

Les hérétiques à la conversion desquels travaille Mgr Issa, sont au nombre de quatre cent mille et habitent l'Arménie. C'est sur le mont Ararat, une des montagnes de ce pays que l'arche de Noé s'est arrêtée après le déluge.

Au 5e siècle, Nestorius, évêque ambitieux s'avisa de dire que la Sainte Vierge n'était pas la mére de Dieu.

Le peuple chrétien, qui attendait aux portes du temple d'Ephèse la décision du Concile, s'écria en apprenant la condamnation de Nestorius : " SainteMarie, Mère de Dieu. priez pour nous etc," et et c'est ainsi que ces paroles furent ajoutées à l'Ave Maria.

Malheureusement Nestorius trouva des disciples, et depuis ce temps (431 ans avant J-C.) le peuple de ce pays lointain est tombé dans l'erreur. Il a été continuellemeut persécuté par les Mahométans et autres sectes.

Les Russes et d'autres peuples qui n'ayant pas de foi catholique ont souvent promis au peuple syro-chaldéen de l'instruire et de lui laisser sa religion mais au bout de qnelques années, ils lui disaient qu'il fallait changer de religion

Or, les Syro-Chaldéens qui ont soif d'apprendre ne le veulent pourtant pas faire au détriment de leur religion et de leur langue.

L'an dernier, leurs évêques, (et ce sont de vrais évêques bien qu'ils soient maintenant séparés de l'Eglise), ont écrit une lettre collective à Notre Saint Père le Pape lui demandant de les recevoir dans le sein de l'église Catholique de Rome, qui a conservé la doctrine catholique dans toute sa pureté.

Les Syro-Chaldéens sont au nombre de 400,500, ce sera donc un éclatant triomphe de la vérité et de la Très Sainte Vierge lorsqu'ils entreront dans le sein de l'Eglise.

La grande difficulté pour les convertir tous, c'est de leur bien persuader que l'Eglise ne leur demande pas de changer toute leur religion mais seulement d'en retrancher ce qui est erroné.

Et pour cela il faut les instruire, et cela coûte beauconp d'argent. Les catholiques ne peuvent donc pas faire une œuvre plus excellente que de donner l'aumône pour convertir tout un peuple héroïque, malgré son erreur.

En effet, il a fallu un courage de héros à ce peuple pour conserver malgré les persécutions ce qu'il a encore de ses pratiques religieuses et sa langue, celle de Notre-Seigneur.

Les syro-chaldéens ont des mœurs austères ils jeûnent pendant environ la moitié de l'année Ils ont un carême de 50 jours et se préparent aux grandes fêtes de l'année par 25 jours de jeûne.
Il faut un suprême effort de la part des catholiques pour venir en aide à ces pauvres peuples. Car s'ils ne sont pas instruits en même temps partout, les sectaires les exciteront les uns contre les autres et pourront ainsi les anéantir.

L'an dernier deux diocèses entiers se sont convertis·

Depuis douze ans vingt mille syro-chaldéens ont péri de misère. Chaque année, 3, 4 ou 5 jours avant le temps de la récolte, des nuées de sauterelles se sont abattues sur les campagnes et les ont complètement ravagées.

LE CABINET PROVINCIAL

L'Electeur de mardi annonçait que sur sept ministres qui forment le gouvernement Mercier, il n'y en avait *qu'un seul* à Québec.

Là-dessus le *Courrier de St-Hyacinthe* s'écrie :

" Ce ministre *unique,* incomparable, n'est autre que l'Hon. David Ross.

" Quel gouvernement nous avons à Québec.

Où sont donc les Hons. Duhamel, Robidoux, Langelier ? N'ont-ils donc rien à faire ? "

CONTESTATION DE CHARLEVOIX

Objections préliminaires renvoyées

Malbaie, 10.—L'honorable juge Gagné a rendu jugement ce matin, sur les objections préliminaires de M. H. Simard, député de Charlevoix aux Communes, et il a renvoyé ces objections, avec dépens distraits en faveur de M. J. A. Dionne, avocat des pétitionnaires.

Le czar de Russie songerait à faire un voyage en France l'automne prochain. S'il met son projet à exécution, c'est que l'alliance entre la France et la Russie aura été définitivement conclue.

GRAND INCENDIE

La cour à bois de MM. Archer & Cie en feu

Les entrepôts de Reid & Cie détruits de fond en comble

Pertes estimées à $20,000

Hier après midi, vers quatre heures, une alarme de feu à la boîte 51, suivie presque immédiatement par une autre à la boîte 49, appela les pompiers à la rue St-André, où le feu venait de se déclarer dans une quantité de bois appartenant à MM. Archer et Cie sur le quai de M. J. Archer, jnr. A l'arrivée des pompiers, tout le bois était enflammé et les pompiers ont alors concentré leurs efforts sur la bâtisse Reid située sur le quai voisin. Plusieurs jets d'eau furent lancées sur le quai Archer, mais tout le bois qu'il contenait et le quai furent brûlés, et ce n'est qu'à force de travail qu'on a réussi à empêcher le feu de détruire la grande quantité de charbon qu'il y avait sur le quai.

La bâtisse appartenait à MM. J. W. Reid & Cie contenait une immense quantité de matières inflammables, et aussi des matières explosives, si on en juge par l'explosion formidable qui a eu lieu vers cinq heures. La chaleur du foyer de l'incendie était si vive que c'est avec peine que les pompiers purent se tenir sur le quai. L'entrepôt de M. Reid contenait aussi entre autre choses, beaucoup de papier goudronné pour lambrissage et une quantité de fer.

C'est vers cinq heures, lors que les pompiers travaillaient ardument sur le quai Reid qu'une terrible explosion éclata tout à coup. La foule qui était accourue aux alentours se sauva dans toutes les directions, croyant recevoir une avalanche de débris sur la tête. Il est réellement étonnant qu'aucun accident sérieux ne soit arrivé, surtout lorsqu'on considère qu'il y avait plusieurs milliers de personnes près de cet endroit. Des morceaux de fer et de bois furent lancés dans toutes les directions, quelques morceaux même par-dessus la bâtisse Drum. Un morceau de bois alla tomber sur un bateau stationné au quai de la compagnie du Lac St-Jean, et dont le feu a détruit une partie des voiles. Ce chaland appartenait à M. Pérusse, de Ste-Emélie, comté de Lotbinière.

La vibration causée par l'explosion a été si violente que les carreaux des fenêtres d'une foule de maisons de la rué Saint-Paul et de la rue St-André ont été brisés. Un charretier nommé Tardif a été blessé à la figure par un morceau de bois lancé par l'explosion et s'est mis sous les soins du Dr Gosselin. M. Albert H. Peters, qui était aussi présent, a aussi été frappé par un morceau de fer et il a eu son habit et ses mains brulés.

Tout a été détruit, rasé. Les quais eux-mêmes prirent en feu, et les dégats qu'ils subirent sont assez importants.

D'immenses amas de charbon sur le quai Archer ont pu être préservés en tenant sur eux des jets d'eau continue. Tout le bois de MM. Archer & Cie a été réduit en cendres ou précipité à la rivière à moitié consumé.

L'incendie était si violent, activé qu'il était par le vent, que de larges flammèches ont été emportées jusqu'au-delà du quai Renaud où plusieurs hommes protégeaient contre l'ardeur du feu, en l'arrosant, l'entrepôt d'huile situé sur le bout du quai.

Vers neuf heures hier soir, les pompiers retournèrent à leurs postes mais les deux pompes à vapeur *Chapp et Jones* et *Shaud Mason* ont continué à lancer l'eau pendant la nuit sur les débris de l'incendie.

M. Archer, qui perd tout son bois, n'a qu'une faible assurance.

M. Reid évalue ses pertes à environ $13,000 et est assuré pour $5,000, comme suit : $3,000 sur le stock, chez M. T. H. Mahoney et $3,000 sur la bâtisse, à l'assurance *Québec*.

Le chef Dorval et le sous-chef Coleman étaient rendus sur le théâtre de l'incendie quelques minutes après que l'alarme fût donnée.

Quand on a été pour sonner l'alarme hier après-midi, la clef, qui était supposée être dans une petite boîte, n'y était pas, et on a été obligé de téléphoner au poste des pompiers.

Le tocsin n'est pas encore réparé à la Basilique, et les pompiers de la Basse-Ville occupés à l'arrosage des rues n'ont pas pu se rendre immédiatement au feu, vu qu'ils n'ont pas entendu sonner l'alarme.

FOUET ET REVOLVER

Une scène à Montréal

Geo. W. Stephen et Em. St-Louis

Hier matin, M. Emm. St Louis se trouvait vis-à-vis le St Lawrence Hall en conversation avec M. Beau et l'échevin Malone. M. St Louis disait à l'échevin Malone, que ce n'était pas équitable de la part de l'échevin Stephens de l'attaquer dans un comité spécial, où il ne pouvait pas se défendre.

M. St Louis a ajouté que l'échevin Stephens méritait d'être fouetté.

Sur les entrefaites, M. Stephens passait en buggy.

Il avait entendu dire que M. St Louis irrité de son attitude et de ses accusations contre lui, se proposait à la prochaine occasion où il se permettrait de chercher à ternir la réputation de M. St Louis, comme contracteur, il se ferait administrer une râclée bien sentie.

Apercevant M. St Louis, le bouillant échevin descendit de son buggy et s'avança vers M. St Louis d'un pas délibéré.

—J'ai appris, dit-il, que vous menaciez de me fouetter. Apprenez qu'à la première tentative de votre part, je vous enverrais tout simplement une balle dans la tête.

Et en disant cela, le *watch dog* porta la main à l'envers de sa personne, où, paraît il, il a installé un véritable arsenal portatif.

—" Vous me tirez une balle dans la tête ! s'écria M. Emmanuel Saint-Louis, ah ! vous vous êtes bien trop lâche (coward) pour cela. Vous êtes brave pour attaquer un homme, quand il n'est pas là pour se défendre. Mais quant à attaquer un homme en face; là, vous n'y êtes pas du tout."

L'échevin Cow-Boy n'a pas demandé son reste. Il a prestement grimpé sur le marchepied de son buggy, avec son artillerie postérieure, et fouette cocher ! M. Stephens (George Washington) a disparu aux regards du public de cette scène héroi-comique.

NOUVELLES de MONTREAL

Mort de Mme E. Beauset.—La peine du fouet

Montréal, 10.

Nous apprenons la mort de Mme E. Beauset, femme du président du club National de Montréal, qui a succombé ce matin à Bayview, Ste Anne de Bellevue, à l'âge de 27 ans.

Montréal, 10.—Aujourd'hui à la prison de Montréal, on a administré quinze coups de fouet à William Robinson, William Ceoney et Joseph Davis, tous trois condamnées pour actes immoraux. Ils en recevront quinze autres coups lorsqu'ils sortiront de la prison dans trois mois. La punition a été infligée en présence des gardes de la prison, du géolier, M. Vallée, du député shérif Franchère, du docteur Raymond et de quelques journalistes.

Le premier attaché au poteau a été Davis, un ancien soldat. L'exécuteur est lui-même un vétéran de l'armée anglaise. Cooney est est venu ensuite et après lui le jeune Robinson. Tous trois ont subi le châtiment comme des hommes. Cooney a fait entendre quelques plaintes que lui arrachèrent les coups, mais les deux autres n'ont pas proféré une parole.

L'exécuteur a été rapide dans son œuvre. En moins de vingt minutes tout était terminé. Après que chaque condanné eut enduré le supplice, il fut remis entre les mains du médecin de la prison et conduit à l'infirmerie.

Marché de Québec

FARINE ET GRAINS

Québec, 10 juillet 1891.

FARINE—Sup. extra, baril, 196.$	5 30	*a*	5 60
Extra	5 10	*a*	5 25
Forte pour boulanger	5 60	*a*	5 80
Extra du printemps	4 75	*a*	4 95
Superfine	4 70	*a*	4 80
Fine	4 40	*a*	4 30
En poches de 100 liv,	2 50	*a*	2 75
Patente amer, qrts	6 80	*a*	7 00
Blé du Manitoba	1 30	*a*	1 40
" d'Inde jaune	0 82½	*a*	85
" " blanc	0 00	*a*	0 95
Pois	1 00	*a*	1 05
Avoine	0 58	*a*	0 60
Orge	0 72	*a*	0 80

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 10 juillet 1891.

Porc frais, par 100 livres	6 60	*a*	7 00
" " par livre	0 09	*a*	0 10
" Salé, par livre	0 10	*a*	0 11
" " par baril	16 00	*a*	18 00
Jambons frais, par livre	8 00	*a*	8 10
" fumés par livre	0 11	*a*	0 12

BŒUFS, MOUTONS, ETC

Québec, 10 juillet 1891.

BŒUF—1ère qualité, par 100 liv.$	8 00	*a*	9 50
" 2ème " "	7 00	*a*	8 00
" 3ème " "	5 50	*a*	7 00
" par livre,	0 08	*a*	0 10
Mouton, par livre	0 08	*a*	0 10
" du printemps, chaque	3 00	*a*	5 00

VOLAILLES

Québec, 10 juillet 1891.

Volailles, par couple	0 60	*a*	0 90
Poulets, "	0 50	*a*	0 80
Oies, "	1 25	*a*	1 40
Dindes, "	1 75	..	2 00
Canards, "	0 75	*a*	0 80

PROVISIONS, ETC, ETC

Québec, 10 juillet 1891.

Beurre frais par livre.$	0 18	*a*	0 20
Beurre salé par livre.	0 14	*a*	0 16
Patates par minot	0 40	*a*	0 45
Œufs par douzaine	0 18	*a*	0 22
Sucre d'érable par livre	0 7½	*a*	0 08
Fromage par livre	0 12	*a*	0 14
Oignons par baril	5 50	*a*	6
Pommes par baril	4 50	*a*	5 00
Orange, boîte, Floride	4 50	*a*	5 00
" Valence, caisse	5 50	*a*	6 00
" Jamaïque, Bris	5 50	*a*	6 00
Citrons, par boîte	2 50	*a*	3 25
Tabac canadien en feuille par lb.	0 15	*a*	0 18

POISSONS

Québec, 10 juillet 1891.

POISSONS—Séché le quintal.$	4 75	*a*	5 00
Morue verte le baril	5 00	*a*	5 25
Saumon, No 1	15 50	*a*	18 00
Hareng du Labrador par baril Spring	3 25	*a*	3 50
Truite par quart	9 50	*a*	10 50
Morue No 1, grd brls	6 50	*a*	6 00
Huitres	3 50	*a*	3 25



J. A. BELANGER

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'Ouvrages en GRANIT,
En MARBRE
Et en PIERRE !

—†—

MONUMENTS ET PIERRE TUMULAIRES

—†—

Entourages de lots de cimetière, Etc., Etc., Etc.

—†—

COIN DES RUES

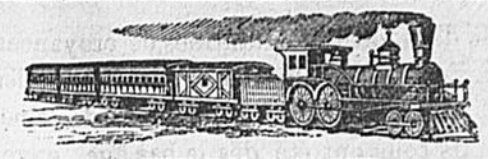
St-Joseph, Dorchester et St-Francois,

ST-ROCH, QUÉBEC.

—†—

M. BÉLANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés, et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre manufacturée, son ouvrage avec célérité et bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrage de ce genre, de lui faire une visite et de voir ses prix.

Québec, 16 avril 1891—3m1fps. 138



CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide.—Entre Québec et Boston, tous les jours, viâ Sherbrooke et White River Jonction.—Chars directs de Québec à Portland, tous les jours, viâ Dudswell Jonction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le le 29 JUIN 1891, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 hrs P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47A. M.

Ce train court directement de Québec à Boston sans changement.

Char Monarque, parloir, buffet et dortoir de Québec à Springfield, et de Québec à Boston sans changement.

PASSAGER. — Quitte Québec (par le bateau-passeur) 8.30 h. p. m., Lévis 9.15 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 4 30 a. m., Boston à 4.55 h. a. m., New-York à 6.20 h. p. m., et viâ Dudswell Junction, arrive à Fabyans à 8.50 h. a. m., Portland à 12.15 h. p. m., Boston, viâ North Conway à 3.30 h. p. m.

Char monarque, parloir et dortoir, de Québec à Lancaster, N. H. viâ Dudswell Junction, connexant avec les chars Pullman à Lancaster, N. H. pour Portland et Boston.

Char direct (siège avec coussins) entre Québec et Portland.

Ce convoi quittera Québec tous les dimanches soirs au lieu des samedis soirs.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.40 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi court directement de Boston à Québec viâ White River Junction et Sherbrooke sans changement de chars.

Char monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec sans changement.

PASSAGERS—Quitte New-York à 10.00 a. m. m., Boston à 1.00 p. m., ou quitte Boston viâ North Conway à 1.15 h. p. m., quitte Portland à 1.05 h. p. m., arrive à Lévis viâ Dudswell Junction à 6.35 h. a. m., et à Québec, par le bateau-passeur, à 6.45 h. a. m.

Chars monarque, parloir et dortoir, de Lancaster à Québec viâ Dudswell Junction sans changement.

Char direct de Portland à Québec sans changement viâ Dudswell Junction.

MIXTE.—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., arrive à la Jonction de la Beauce à 7.05 heures a. m.,à Lévis à 10.20 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 a. m.

C'est là le meilleur accommodement de chemin de fer qui ait jamais été donné entre Québec et la Nouvelle-Angleterre, et met les citoyens de Québec en état de voyager avec confort dans toutes les principales villes le long des lignes de chemin de fer du " Boston et Maine " ou du " Maine Central " sans être sujets au désagrément de changer de chars.

Le bagage est transporté aussi directement sans être dérangé ou être changé d'un char à un autre sur le voyage.

Billets de touristes pour New-York, les Montagnes Blanches, Boston, New-York, sont en vente à partir du 1 juin au 1 octobre, et les billets d'excursion du samedi, bons pour aller le samedi et revenir le lundi suivant, sont en vente à partir du 1 juin jusqu'au 30 septembre.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Surintendant général.

J. H. WALSH,
Gérant gén. fret et passagers.

Québec, 29 juin 1891 86

A vendre.



LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre—, assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beacoup de chasse et de pêche.

Pour les conditions de vente s'adresser à
M. LÉGER BROUSSEAU
11 & 13, Rue Buade, Québe

Donnera du Ton aux Nerfs,
Donnera de la Force aux Muscles,
Donnera de l'Embonpoint,

The D. & L. Emulsion.

Donnera de l'Appétit,
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

BIERE ET PORTER LABATT
DE LONDON, ONT.





Preuve que la Célèbre **Bière et Porter** fabriquée par JOHN LABATT, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec meilleures Bière et Porter importés : les prix remportés aux Expositions Universelles de Philadelphie, Australie et de Paris le prouvent ainsi que les certificats d'analyse ci-de-sous :

M. FISET, M. D. L., Analyste du Gouvernement, dit : " Je les ai trouvés très purs et des meilleures qualités en houblon et orge. C'est un breuvage hautement recommandé aux invalides et aux convalescents, surtout comme tonique. "

Le Révd J. EDOUARD PAGÉ, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit : " J'ai analysé la Bière **" India Pale Ale "** fabriquée par **John Labatt, London, Ont.,** embouteillé par M. N. Y. MONTREUIL, Québec. C'est une bière légère, contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées. J'ai aussi analysé le **PORTER [XXX STOUT,]** de cette même brasserie, qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable. c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces **Bières et Porter de John Labatt, London, Ont.,** sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et houblon et ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé."

☞ *Faites usage de la Célèbre BIERE ET PORTER LABATT* et n'en prenez pas pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL,
Seul agent à Québec,
Fabricant des meilleures eaux Gazeuses, voir analyse.
179, rue St-Paul, Quebec.
Québec, 16 juin 1891—1an c et j. 212

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY

78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET,**

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse, 533, Oxford Street, Londres, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

CRAZY WORK 60 Splendides morceaux de Soie et Satin de toutes couleurs, couvrant 500 pouces carré. 25c Billet ou argent.
LEMARIÉ'S,
SILK MILLL LITTLE FERRY,
N.-Jersey, U. S.
Québec, 29 janvier 1891—1an. 92

Couverture des toits.

LE FEUTRE DE CAOUTCHOUC pour la couverture des toits, coûte seulement $2 00 par 100 pieds carrés. C'est une excellente préparation qui dure des années et n'importe qui peut en faire usage.

Envoyez une estampille si vous voulez avoir un échantillon et de plus amples détails.

La compagnie de feutre de caoutchouc pour toiture, 39 & 41 West Broadway, New-York.

On demande des agenss locaux.

Québec, 7 Août 1890. 129



Québec, 2 février 1891—1an.



DROIT AU BUT.
AGIT INSTANTANEMENT

Pour CRAMPES, FRISSONS, COLIQUES, DIARRHEE, DYSSENTERIE, CHOLERA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS,
AUCUN REMEDE N'EGALE
LE PAIN-KILLER.

Il a un effet magique sur le Cholera du Pays et les Douleurs des Intestins.

C'EST LE MEILLEUR REMEDE DE FAMILLE POUR BRULURES, MEURTRISSURES, ENTORSES, RHUMATISME, NEVRALGIE et MAL de DENTS.

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

☞ Méfiez-vous des Contrefaçons et imitations

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMEDE N'EST MEILLEUR POUR
TOUX, RHUMES, CROUP, CONSOMPTION, &c.

LES AMERS INDIGENES !

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomachique et digestif.

Les AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicinale ; une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

Les AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomachiques, digestives et carminatives.

Les MAUX DE TÊTE, ETOURDISSEMENT, NAUSÉES, MALAISE GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite de dérangement de l'estomac, et dans ce cas, les AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

Les AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en boîtes de 25 cts. seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 8 demiards.

S. LACHANCE,
PROPRIETAIRE,
1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

DIEU ET MON DROIT

ON recevra à ce Bureau jusqu'à JEUDI, le 23 JUILLET prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription " Soumission pour Charbon, Edifices Publics," pour la fourniture du charbon aux Edifices Publics, de l'Etat.

On pourra obtenir une formule de soumission, ainsi que toute information nécessaire en s'adressant à ce Bureau, après LUNDI, le 29 JUIN.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule imprimée, qui sera fournie, et signées de leurs mains.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer son contrat sur demande, ou s'il manquait de faire l'ouvrage contracté, et il sera retourné au cas où la soumission sera refusée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 24 juin 1891
Québec, 29 juin 1891—6f. 226

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

—(?)—

S'OCCUPERA DE LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débentures, etc. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission.

Spécialité :
La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU
No. 95, Rue St-Pierre, Québec.
Québec, 11 juin 1891—1 an. 210

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser ? Faites usage de **l'Elixir Resineux Pectoral,** le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de **medecins distingues** attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de **l'Elixir Resineux Pectoral,** je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Proprietaire
Joliette, P. Q., Canada.

PISO'S CURE FOR
25 CTS — **Le Meilleur Remède pour la toux** — 25 CTS.
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION

Québec, 16 septembre 1890.



JONC D'OR SOLIDE,
35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabrique d'une composition metallique reconverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des annees. Une garantie "bona-fide," est envoyee avec chaque jonc ainsi qu' un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend generalement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Speciaux aux Agents, etc., sur reception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualite n'a jamais ete faite auparavent. Envoyez vos commandes aussitot que possible ; car bientot il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresse GEARS ET CIE., 113 Rue Yonge, Toronto, Can. 22

Québec, 6 novembre 1890.

CONDITIONS
DU
JOURNAL DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT :—**Une Piastre**
POUR LA FRANCE :—**10 Francs.**

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.

THS. CHAPAIS,
DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR
11 et 13, Rue Buade, Québec.